Collectif de soutien des exilés du X$^{ème}$ arrondissement de Paris

# Des mineurs isolés étrangers en danger

Extraits des comptes rendus des maraudes réalisées par le Collectif
de décembre 2005 à avril 2011

exiles10@rezo.net
www.exiles10.org et http://actu.exiles10.org/

Ce document regroupe les observations faites pas le Collectif de soutien des exilés du 10ème arrondissement lors des maraudes quasi quotidiennes faites auprès des exilés.

L'intégralité des comptes rendus se trouvent sur le site :
http://www.exiles10.org/spip.php?rubrique177

Les données concernant l'arrivée des mineurs afghans et les mineurs laissée dehors se trouvenet sur le site :
http://www.exiles10.org/spip.php?article1303
http://www.exiles10.org/spip.php?article1296

## Décembre 2005 à fin janvier 2006

**« Si on ouvrait 1000 places demain, il y aurait un terrible appel d'air »**

Une grande réunion sur la précarité dans le 10ème arrondissement de Paris en septembre dernier avait souligné une fois encore les problèmes d'hébergement. On aurait pu penser que tous ces responsables de l'action sociale dans le quartier - administrations et associations -, hautement conscients des problèmes, auraient pris des mesures concrètes pour améliorer l'accueil des sans-abris, des exilés et des mineurs. Mais en janvier 2006 rien n'a changé. Tous les jours plus d'une vingtaine de personnes doivent dormir dehors parce que le plan d'urgence hivernale mis en place par la préfecture ne prévoit pas de bus supplémentaire si la température ne descend pas en dessous de 0° le jour et de -5° la nuit. Ce qui n'a été le cas que pendant 4 jours depuis cet hiver. Pour les responsables de ce plan, dormir dehors la nuit sous la pluie quand il fait 2° ne pose pas de problème... Les exilés sont résistants.

Pour avoir une place dans le troisième bus « atlas » (1) les exilés afghans doivent venir dès 17 ou 18 heures et attendre, parfois sous la pluie, pendant 4 heures. Ils n'ont aucun espoir de monter dans le premier bus, réservé aux personnes âgées ou malades, peu de monter dans le deuxième déjà partiellement rempli par les associations sociales diverses.

Certains préfèrent ne pas aller chercher à manger en face, à la camionnette de l'Armée du Salut, pour passer la nuit au chaud. Malgré leurs efforts pour s'organiser, notamment en mettant en place une file d'attente tranquille, ils savent que plusieurs d'entre eux, parfois de très jeunes mineurs, devront coucher au mieux dans les trois tentes des allées de Verdun qui ont échappé au grand nettoyage de décembre ou, le plus souvent, dans les cabines téléphoniques, sous les arches de la place Raoul Follereau, et même sous les ponts du canal. Pour ceux qui restent, aucun espoir d'une aide du 115... Avec un peu de chance, certains ontiendront peut-être un duvet après une longue attente dans le froid. Et pourtant des places restent inoccupées chaque soir dans le centres d'hébergement. Mais la mise en place d'un bus supplémentaire paraît trop couteuse à la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS)... 600 euros..., trop chère pour des Afghans sans doute qu'il faut - priorité nationale - dissuader de venir en France ? Pénurie sciemment organisée contre l'« appel d'air » ?

Alors, quand on leur parle d'asile en France, ils nous disent en souriant : « Vous voyez comment nous sommes reçus ici ? ». Et on les comprend quand on les voit comme le 11 janvier, trempés et frigorifiés. Leur espoir, c'est de trouver un meilleur accueil en Angleterre, même s'ils doivent galérer pour y arriver. Cet espoir persiste même pour ceux qui - une dizaine ces derniers jours - doivent revenir de Calais après avoir été arrêtés à la frontière.

Et ce n'est pas l'exemple de ceux qui ont demandé l'asile et qu'ils voient dans la rue avec eux qui peut les faire changer d'avis... Un mois d'attente pour obtenir une chambre d'hôtel, c'est dur...

**Les mineurs ne sont guère mieux traités. Ils peuvent quand même aller dans la journée, les jours d'ouverture, dans les locaux de l'association « Au Captifs la Libération » dans le 12ème. Ils y sont au chaud, prennent un repas et peuvent se distraire à diverses activités ou regarder la télé. Ils sont nombreux à y aller sur nos conseils, mais le soir.... ils sont dans la file d'attente en espérant que les responsables ne remarqueront pas leur âge et qu'ils pourront monter dans les bus. Ce sont chaque soir une petite dizaine de garçons de moins de 18 ans qui font la queue, tandis qu'il y en a autant à préférer coucher sous les tentes de l'allée de Verdun, à trois ou quatre par tente. S'ils voulaient rester en France et, pour cela demander l'asile, puisque c'est la seule solution qui leur est ouverte, la majorité d'entre eux (car les « procédures prioritaires » sont exclus) pourraient espérer - après un bon mois d'attente dans la rue - un hébergement hôtelier avant leur affectation dans un centre pour la durée de la procédure Mais ils ne le veulent pas pour la plupart, ne serait-ce que parce que, au lendemain de leurs dix-huit ans, ils ont peur de se retrouver à nouveau dans la rue. Certains jeunes rencontrés lors des maraudes de ces quinze premiers jours de janvier errent depuis des années. Ils voudraient bien se fixer définitivement quelque part. Mais, pour l'instant, ils sont loin de bénéficier de la protection que devrait procurer la France aux mineurs en danger.**

Les maraudes du Collectif des exilés du 10ème ne peuvent résoudre ces problèmes. Mais elles sont loin d'être inutiles. Les exilés sont demandeurs d'informations diverses et, quand nous venons le soir, les discussions durent longtemps. Notre présence améliore peut-être aussi leur chance de monter dans les bus. Nous ne pouvons guère leur apporter davantage, quelques blousons et quelques couvertures parfois. La solution du problème est ailleurs et demanderait certainement une plus forte mobilisation des organisations pour faire pression sur les pouvoirs publics afin qu'ils se décident à accueillir correctement cette soixantaine d'exilés, dont une quinzaine de mineurs.

Mais « au moins vous, vous nous parlez », nous ont dit certains d'entre eux.

# Février 2006

**Un plan hivernal peu humain et de l'improvisation dangereuse à l'égard des mineurs**

Durant ce mois de février il y avait seulement trois rotations du bus du plan Atlas (dispositif hivernal d'acheminement des sdf dans des centres d'hébergement à Paris) entre la Gare de l'Est et le centre d'hébergement d'urgence de La Boulangerie, boulevard Ney.

Ceci a conduit de nombreux exilés à rester dehors la nuit. Ils étaient ainsi 39 le 16 février à avoir attendu des heures dans le froid et parfois sous la pluie pour finalement coucher dans les cabines téléphoniques ou dans des abris de fortunes.

**Parmi ceux qui restaient dehors, on comptait chaque soir de nombreux mineurs, parfois plus d'une dizaine.**

**Si l'accord donné par la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), le 16 février, autorisant d'accès aux bus Atlas pour les mineurs de plus de 16 ans a permis de mettre plus facilement des mineurs à l'abri pour la nuit, il ne répond en rien à ce qu'il serait souhaitable et nécessaire :**

- **il ne correspond en rien au droit en vigueur, ne serait-ce que parce qu'il mélange mineurs et majeurs ;**
- **il ne prévoit rien pour les mineurs de moins de 16 ans, même si, de concession en concession, la limite d'âge s'abaisse, aggravant ainsi les risques liés au mélange des mineurs et des majeurs ;**
- **il ne correspond pas qu'à un accueil de nuit au jour le jour, qui ne permet ni le véritable repos, ni l'information, ni le respect dû à des êtres humains.**

Au-delà du problème des mineurs, la conception du plan Atlas pose des questions. La RATP n'y affecte qu'un seul véhicule, ce qui implique plusieurs rotations et une très longue attente pour ceux qui ne sont pas embarqués dès le premier passage. Pourquoi faire attendre – pour rien en ce qui concerne les laissés pour compte - dans le froid des heures durant les sdf et les exilés ? Il est vrai que notre société a pour habitude de considérer que les précaires n'ont rien d'autre à faire qu'à attendre…

Affecter ne serait-ce qu'un bus de plus, permettant ainsi de réduire considérablement l'attente, ne serait-il pas envisageable ? Parfois les derniers, surtout des exilés, n'arrivent à la Boulangerie qu'après 23 heures ? Ils ne dormiront pas avant une heure du matin pour être réveillés vers 6 heures, et remis dehors vers 7h30.

Cette attente créée d'autant plus de tension que nul, parmi ceux qui patientent, ne sait s'il va y monter. D'où parfois des bousculades et des réactions assez brutales du personnel de l'association Cœur des Haltes, chargée d'organiser la sélection et l'entrée dans les bus. A ces moments d'énervement, les propos méprisants et hostiles aux exilés peuvent fleurir.

Et le respect dans tout ça ?

## Mars 2006

**Sous la pression des observateurs, quelques concessions et un bricolage hors la loi pour certains mineurs**

Cette année, sans doute sous la pression des observateurs quotidiens du Collectif de soutien des exilés, les structures chargées de l'hébergement des personnes en difficulté et celles chargées de l'accueil des mineurs étrangers isolés, ont un peu modifié leur dispositif.

En décembre dernier, au moment de Noël, une vingtaine de mineurs attendaient dans le froid (il faisait -5°) le bus du dispositif Atlas, chargé de l'accompagnement des SDF vers des lieux d'hébergement. Personne ne semblait s'inquiéter de leur sort.

Ce n'est que le 25 janvier que la DDASS de Paris et les associations en charge de l'accueil des mineurs étrangers ont décidé d'« aménager » leur dispositif.

Il aura fallu un mois, durant lequel nous n'avons cessé de dénoncer les conditions de vie inadmissibles de ces jeunes[1] et de les envoyer systématiquement vers l'association « Aux captifs la Libération » pour qu'ils puissent au moins manger et être à l'abri dans la journée et pour obtenir une réaction des différentes structures.

Une trentaine de places d'hébergement « temporaire et d'urgence » étaient alors ouvertes via « France Terre D'Asile » (FTDA) et « Enfants du Monde Droits de l'Homme » (EMDH).

Mais le nombre de mineurs restant dans la rue le soir n'a cessé d'augmenter. Ils étaient encore près d'une vingtaine à essayer de prendre le bus Atlas le soir.

Le 16 février, la présence quotidienne du Collectif ajoutée à l'apparition d'indices de « drague » de certains des jeunes afghans par des prédateurs, la DDASS décidait d'autoriser l'association « le Cœur des Haltes » (l'association qui gère l'accès aux bus Atlas) à admettre dans les centres d'hébergement d'adultes et donc dans les bus Atlas les mineurs de plus de 16 ans.

Fin février, un quatrième bus a été mis en place, compte tenu du passage au niveau 2 du plan d'urgence hivernale. Fait exceptionnel, le quatrième bus sera maintenu jusqu'au 23 mars.

Le 6 mars, ils étaient néanmoins 35 mineurs à attendre dans le froid et, le 20 mars, à la veille de la suppression du quatrième bus, ils étaient une soixantaine. Chaque soir quelques-uns d'entre eux étaient contraints de coucher dehors.

La solution « temporaire » d'hébergement et la possibilité pour les plus de 16 ans de monter dans les bus Atlas n'a rien résolu. Et, ce qui est plus grave, l'association « Aux captifs la Libération » a décidé de réduire sa capacité d'accueil de jour. Alors que plus de quatre-vingt mineurs étrangers isolés étaient recensés, cette association a décidé de n'en accueillir que 20, quatre jours par semaine et par roulement. C'est ainsi que seuls 40 mineurs ont pu bénéficier d'un accueil de jour de deux jours par semaine.

Avec la suppression du troisième bus, chaque soir entre 10 et 20 mineurs, parfois très jeunes, doivent dormir dans les cabines téléphoniques ou dans les rues. La fin annoncée du dispositif d'hébergement temporaire (une trentaine de places) va aggraver la situation.

Les aménagements du dispositif d'accueil, véritable bricolage institutionnel, ont montré leurs limites. Quand se décidera-t-on à poser vraiment la question de la création dans Paris d'un centre d'hébergement pour mineurs étrangers isolés, qu'ils soient de passage ou qu'ils décident de rester en France ? Un centre où ils seraient hébergés dans des conditions décentes, compatibles avec leur parcours et leur maturité, avec des éducateurs qui puissent les informer, les comprendre pour les aider à prendre en toute connaissance de cause la décision de rester ou non en France.

---

[1] Une lettre signée par le Collectif de soutien aux exilés du 10ème, le Collectif C'Sur, le GISTI, la LDH et le MRAP a été envoyée aux autorités et outre les comptes rendus de maraudes rendus publics, la DDASS et l'association « Aux Captifs la Libération » ont été saisies plus d'une dizaine de fois en un mois pour signaler la situation des mineurs.

## Avril 2006

**«Cela me ramène des années en arrière quand je travaillais pour le HCR dans le tiers-monde »**[2]

En avril, le Collectif de Soutien aux Exilés a continué son travail d'interpellation des autorités.
Le 6 avril des membres du Collectif ont été reçus à la Mairie de Paris.
Le 20, Claire Brisset, Défenseure des enfants, est venue rencontrer les mineurs afghans Gare de l'Est. Le 27, une réunion des associations en charge des mineurs étrangers isolés a été organisée.

Pour les exilés, cela n'a pas changé grand-chose. Avec l'arrêt des bus du plan Atlas le 22 avril, selon le calendrier du plan d'urgence hivernale, et la décision d'arrêter l'attribution de chambres aux mineurs après le 1er avril, ils se sont à nouveau retrouvés dans la rue la nuit.

Ils étaient fin avril plus d'une cinquantaine à devoir dormir sur des cartons avenue de Verdun. Parmi eux plus de 27 mineurs, dont certains de moins de quinze ans, qui restent dehors sous la pluie et dans le froid.

Incompréhension des exilés devant ce rejet. Incompréhension des mineurs devant la réduction de l'accueil dont ils disposaient jusqu'ici.

Les exilés ne sont guère plus qu'une balle dans des parties de ping-pong entre les différents pays européens, entre Calais et Paris, entre les différentes autorités françaises, Etat, Régions et Départements qui refusent d'assumer leurs responsabilités.

Et les autorités obtiennent ce qu'elles visent, leur départ vers Calais. Là-bas se multiplient les destructions de leurs abris de fortune par la police qui disperse ensuite leurs affaires. Celle-ci n'hésite pas à faire usage de gaz lacrymogènes pour déloger les exilés des caissons rouillés où ils se réfugient. Les arrestations se multiplient.
Le Préfet du Pas-de-Calais dans sa réponse du 27 mars à la lettre de cinq organisations (GISTI, MRAP, LDH, C'SUR, Collectif Exilés 10)) du 6 février estimait que nos affirmations concernant notamment l'action de la police « relevaient au mieux d'un manque d'information, au pire de la calomnie à l'égard des services de l'Etat …». Que dire des nombreux témoignages de membres des associations C'sur et Salam (Calais) et du Mrap (Dunkerque) ? Que dire alors de ce jeune de 16 ans revenu de Calais avec des brûlures et une conjonctivite sérieuse après avoir reçu de nuit un jet de gaz lacrymogène directement dans le visage alors qu'il dormait ?

[2] Remarque de Claire Brisset à la fin de sa visite

# Mai 2006

**Les mineurs ne sont plus hébergés dans les hôtels**

Le dispositif d'hébergement hôtelier mis en place cet hiver sous la pression des associations s'est arrêté. Depuis le 1er avril il était devenu quasiment impossible de faire héberger les nouveaux mineurs arrivant à Paris.
Ils sont une quinzaine chaque jour à dormir dehors, parfois très jeunes comme celui qui est arrivé seul d'Italie le 11 mai et qui n'avait que 11 ans.
Le 31 mai ne restaient dans les hôtels que 4 jeunes qui avaient reçu leurs papiers par fax et qui étaient hébergés dans l'attente d'un rendez-vous avec l'Aide Sociale à l'Enfance. Les autres se sont retrouvés dehors. Ceux qui allaient chaque jour à l'école ne peuvent plus le faire compte tenu des nuits difficiles qu'ils passent sur les quais.
La plupart des mineurs apprenant qu'ils allaient être mis dehors ont décidé de poursuivre leur route et sont partis à Calais. S'ils ont été déclarés majeurs après un examen osseux, et s'ils n'ont pas la possibilité de faire venir rapidement leurs papiers (comme H dont les parents habitent dans un village où il n'y a pas de fax), ils n'ont aucun avenir en France dans les conditions actuelles. On les a retrouvés à Calais, fatigués, harcelés par la police, essayant de passer en Angleterre.
Rien n'a bougé et le dispositif « admis », considéré par tous comme « embolisé » semble ne pas devoir évoluer. Au contraire l'ASE et la DDASS reprochent aux associations cet hébergement et même la scolarisation des jeunes dans l'attente de leur prise en charge.
Il est parfois difficile de convaincre les jeunes qui arrivent d'aller à l'association « Aux Captifs la Libération ». Ils se méfient et n'en voient pas l'intérêt. Beaucoup y sont quand même allés après les arrestations du 4 mai lorsqu'on leur a expliqué que la carte que leur remet cette association ou FTDA (avec leur date de naissance et leur photo) les protége des interpellations (au moins à Paris car à Calais la police déchire systématiquement ces cartes et n'en tient pas compte: un mineur s'est ainsi retrouvé avec un APRF où il était marqué qu'il était né en 1980… d'habitude que ce soit à Paris ou Calais pour la police tout exilé se déclarant mineur est né en 1998… année d'explosion démographique en Afghanistan comme chacun sait !) et aussi de l'examen osseux s'ils sont arrêtés. Deux mineurs arrêtés le 4 mai avaient ainsi été déclarés majeurs et mis en rétention.
A noter que l'association « Aux Captifs » ne reçoit plus ceux qui ont été déclarés majeurs à l'examen osseux, entérinant ainsi cette méthode de détermination de l'âge qu'ils disent pourtant condamner.
Inciter les mineurs à aller à l'association « Aux Captifs » juste pour bénéficier de cette carte et de deux jours d'accueil peut apparaître comme une vision minimaliste, mais que leur dire d'autre avec le dispositif actuel ?

# Juin 2006

**A Paris la situation des mineurs étrangers isolés se dégrade**

Durant ce mois de mai, la dégradation de l'accueil des mineurs afghans s'est accentuée. La plupart des jeunes se déclarant mineurs ne trouvent plus de place d'hébergement même s'ils ont pu obtenir par fax une copie de leurs papiers. Ceci a été le cas notamment d'un jeune dont les papiers indiquaient l'âge de 15 ans et qui avait demandé qu'on lui envoie les originaux. Le nombre de places d'hébergement pour les mineurs présumés a été considérablement réduit : environ une dizaine pour FTDA mineur, 2 pour Relais 18 et 2 pour Enfants du Monde Droits de l'Homme. Pour la DDASS et l'ASE, le fait qu'entre 15 et 20 mineurs présumés dorment sous les ponts du canal St Martin ou Avenue de Verdun ne semblent pas poser de problème… la notion de « danger » pour eux ne semblant se mesurer qu'en terme de température ambiante ! Et pourtant chaque semaine de nouveaux jeunes arrivent Avenue de Verdun. Le 17 juin il y en avait trois de moins de 15 ans… âge difficilement contestable étant donnée leur apparence physique.

D'autres pratiques visent à se débarrasser de ces jeunes. Comment qualifier l'attitude d'un juge pour enfants envers un jeune déclaré mineur qui lui a donné l'impression pendant tout l'entretien d'être un menteur voire un délinquant ? Cette pratique inquisitoire a complètement choqué ce jeune qui était depuis plus d'un mois dans un foyer, qui avait commencé à suivre des cours de français. Le soir même nous l'avons vu au parc Villemin. Lui que nous avions vu souriant, gentil tout au long de ces derniers mois s'était complètement renfermé. Les seules discussions portaient autour du « qazi » du juge et de son incompréhension. Finalement il est parti à Calais où nous l'avons revu le 1er juillet.

Cette appréhension des jeunes comme des « menteurs », des « dissimulateurs » n'est pas le seul fait des juges. Un autre jeune était désemparé : il avait reçu ses papiers mais l'ASE a refusé de les prendre en compte. Les raisons ? d'une part le nom indiqué n'était pas le nom patronymique mais seulement le prénom du père,ce qui semble arriver de temps en temps comme pour SH, l'un des retenus à Vincennes. D'autre part le lieu de naissance et l'année n'étaient pas ceux indiqués par ce jeune… lors du premier entretien une semaine à peine après son arrivée à Paris ! Ceci a suffi pour qu'il soit considéré comme un menteur. L'ASE ne se rend-t- elle pas compte que ces jeunes, après un parcours tumultueux, rempli de relations difficiles avec les autorités des pays traversés, sont méfiants à leur arrivée et hésitent à raconter leur histoire véritable. Du temps est nécessaire pour qu'ils puissent avoir confiance en les associations qui les reçoivent.

H de retour de Calais me disait qu'il en avait marre d'être considéré comme un menteur, de devoir tout le temps se justifier, de ne pas être considéré comme étant H, le H qui venait de faire un voyage pénible et dangereux et qui voulait rester en France.

De temps en temps certains arrivent à trouver grâce aux yeux du dispositif d'accueil des mineurs étrangers comme A qui après de nombreuses péripéties et de nombreuses interventions de notre part a réussi, ayant obtenu une attestation du consulat d'Afghanistan, à trouver une place au CAOMIDA…. Pour quelque temps seulement car cette structure ne peut accueillir sur le long terme des jeunes non demandeurs d'asile.

Nous avons continué à essayer de persuader les jeunes qui arrivent de se rendre à l'association « Aux Captifs la Libération » ou à FTDA mineur. Il nous faut déjà obtenir leur confiance puis les convaincre que ces associations sont là pour les aider. Leur déception après leur passage dans ces associations est toujours grande lorsqu'ils apprennent qu'ils devront rester dans la rue.

# Juillet août 2006

**Réticences des mineurs vis-à-vis des associations et des hôtels**

Durant le mois de juillet il a été extrêmement difficile de convaincre les jeunes afghans de se rendre dans les associations du dispositif « admis ». Même lorsque FTDA nous a indiqué que des places étaient disponibles dans les hôtels, il a été impossible de convaincre les jeunes d'y aller. Ceci est certainement lié au fait que les mineurs semblent rester nettement moins longtemps sur Paris. Beaucoup ne font que passer, comme ces deux afghans d'une douzaine d'années rencontrés lors d'une maraude avec Zinédine de l'association « Enfants du Monde Droits de l'Homme » et de la présidente du Syndicat de la Magistrature. Ils sont également méfiants car ils ont peur qu'on leur prenne leurs empreintes dans les associations et visiblement les « anciens » n'arrivent pas à les convaincre. S'ils étaient encore 25 début juillet, il n'en restait plus qu'une dizaine à la fin du mois de juillet. Certains qui avaient dit attendre leurs papiers sont partis. Il semble que la pression parfois mise sur eux pour obtenir rapidement ces documents ne les encourage pas à rester plus longtemps. En août de nombreux jeunes, près d'une dizaine de mineurs par semaine, sont arrivés et le 27 nous avons signalé aux associations du dispositif « admis » la présence de nombreux mineurs dont au moins trois de moins de quatorze ans. Les personnes de l'association « Aux Captifs, la Libération » qui sont passées le 29 août n'ont pas réussi à convaincre les jeunes de venir. Deux de ceux qui y étaient allés la veille et avaient été placés à « Enfants du Monde Droits de l'Homme » en étaient repartis le lendemain trouvant l'accueil trop rigide. Pourtant leur fournir un accueil décent leur permettant de se poser après leur passage difficile, c'est-à-dire leur permettant de disposer d'informations mais aussi de temps pour être en confiance, est une nécessité.

Comme ils ne vont plus dans les associations, ils n'ont plus avec eux de cartes avec leur nom, leur photo et leur âge, carte qui les protégeait un peu (sauf à Calais) lors de contrôles de police. Ils nous ont d'ailleurs dit que l'association « Aux Captifs, la Libération » ne donnait plus de cartes. L'un d'entre eux arrêté à Nancy a subi l'examen osseux qui l'a déclaré majeur malgré son aspect physique.

Ces réticences des mineurs sont aussi peut-être liées à un certain relâchement de notre part dans les discussions avec eux. Il faut dire que la dispersion des exilés, avant qu'ils ne regagnent le canal, rend les maraudes un peu plus difficiles, d'autant plus que le nombre des maraudeurs diminue avec les vacances.

A noter enfin que la plupart des jeunes rencontrés depuis décembre dernier ont pu quitter la France. Certains ont cependant décidé de rester (une quinzaine ?).

## Septembre 2006

**La situation des mineurs**

Les derniers qui restaient à l'hôtel depuis l'hébergement d'urgence de cet hiver disparaissent dans la nature. On a eu des discussions assez déprimantes avec eux. On était reparti dans une discussion sur leurs possibilités de rester en France s'ils sont reconnus majeurs, discussion maintes fois répétées depuis février dernier. Mais à cette époque, logés dans les hôtels, nos réponses, en contradiction avec ce que d'autres pouvaient leur dire, leur semblaient peu pertinentes car trop pessimistes. Maintenant elles leurs semblent plus réalistes mais déprimantes.
Un seul est encore à l'hôtel dans l'attente d'une réponse du procureur concernant ses papiers que l'ASE avait refusé a priori. Il voudrait bien que l'on intervienne mais la seule chose que l'on a pu faire a été de contacter FTDA pour qu'ils essaient de faire avancer son dossier en collaboration avec l'association « Aux Captifs La Libération ». Mais les contacts de cette association avec l'ASE à ce sujet a été plutôt houleuse et l'on voit mal comment débloquer sa situation. Deux autres ont disparu, ils seraient pourtant encore à Paris. L'un a tenté sans succès de passer à Calais et est revenu. Le dernier a décidé de rester à Calais.
Des mineurs arrivent régulièrement, certains reviennent de Calais après plusieurs semaines comme ces deux jeunes de 11 et 12 ans interpellés plusieurs fois avec prise d'empreinte. Celui de 11 ans qui est revenu la semaine dernière nous a expliqué qu'il avait été interpellé de nombreuses fois à Calais avec prise de ses empreintes, puis que les flics lui avaient dit qu'ils en avaient assez de le voir à Calais et l'ont envoyé dans un foyer d'où il est parti pour revenir à Paris.

Ils sont en permanence une quinzaine à dormir sous le pont Louis Blanc. La plupart espèrent partir en Angleterre où ils espèrent obtenir un asile humanitaire ou une protection subsidiaire qui leur permettrait d'avoir une carte de séjour de 3 ou 4 ans. Beaucoup nous posent des questions sur la réglementation en vigueur pour les mineurs dans les différents pays européens. Ils voudraient savoir si la protection est aussi forte qu'en France, et surtout quels sont les risques d'expulsion vers d'autres pays européens ou vers l'Afghanistan. Nous n'avons hélas que des réponses très parcellaires à leur fournir. Ils nous posent aussi toujours les mêmes questions sur l'asile et sur ce qu'il va leur arriver lorsqu'ils auront 18 ans. Le guide « mineurs » est très utile et beaucoup le lisent ; ils ont cependant besoin qu'on leur confirme de vive voix ce qui est écrit. Certains, souhaitant rester en France, nous demandent où ils seront le mieux accueillis. Vu le peu d'associations pouvant s'occuper d'eux à Calais nous leur conseillons de contacter les associations sur Paris. Par la suite s'ils sont pris en charge par l'ASE peut-être pourront-ils se faire accueillir vers Calais, qui pour certains est une belle ville… et sans doute beaucoup plus proche de l'Angleterre s'ils décident de partir en fin de compte !

Beaucoup restent méfiants vis-à-vis des associations, et on a du mal à les convaincre d'aller voir FTDA mineur ou l'association « Aux Captifs La libération ».

# Octobre 2006

**Les mineurs**

Ils sont encore entre 15 et 20 le soir près du canal, dont deux de moins de 10 ans avec leur oncle et un de treize ans.
Il est difficile de les convaincre de se rendre dans les associations. Fin octobre l'association « aux captifs la libération » ne recevait le mercredi et le jeudi qu'une petite dizaine de jeunes, dont la quasi-totalité étaient des « anciens », présents à Paris depuis plusieurs mois.

La situation de ceux qui étaient encore logés à l'hôtel il y a quelques semaines n'est pas brillante. Deux attendent la décision du juge pour enfants, sans grand espoir de voir leur certificat de naissance reconnus. Deux autres, étant partis des foyers où on les avait placés, se demandent maintenant ce qu'ils peuvent faire. Tous sont moralement sérieusement atteints et dérivent lentement.

La plupart rêvent de l'Angleterre, même s'ils savent que les conditions à Calais vont devenir de plus en lus difficiles avec l'hiver. Ils ont tous des copains qui ont « réussi » et qui leur disent que tout va bien là-bas. C'est vrai que pour certains, reconnus mineurs sans examen médical, l'avenir se présente plutôt bien. Mais nombreux sont ceux qui restent clandestins dans des conditions difficiles, particulièrement exploités par leurs employeurs. L'un de ceux-ci aurait paraît-il dit qu'il allait revenir en France. Mais compte tenu des conditions dans lesquelles ils vivent à Paris, on comprend leur désir de quitter la France.

La question de la prise en charge des mineurs reste une préoccupation importante. Aucune mesure adaptée n'est mise ne place pour leur protection. Le nombre de places disponibles est ridicule dans les structures d'accueil spécialisées. Une interpellation des pouvoirs publics est nécessaire pour éviter que dans l'urgence soit mis en place un bricolage, comme cela a été fait l'an dernier, n'offrant à ces jeunes, ni information, ni suivi socio éducatif réel.

## Novembre 2006

**Les mineurs**

Pour les supposés mineurs pas question d'espérer une place au chaud, supposés mineurs car la détermination de l'âge au faciès ou au regard est loin d'être une méthode fiable de détermination de l'âge, même si certaines associations d'accueil des mineurs étrangers la pratiquent parfois (ce qui provoque étonnement et colère de la part des jeunes et ce qui n'aide pas les autres à se rendre dans ces associations). Ce tri au faciès est une mission délicate voire impossible à réaliser par le personnel du « Cœur des Haltes ». Nous n'avons de notre côté aucune envie de participer à cet exercice ridicule, d'autant plus que, même en les voyant tous les jours, il nous est impossible de dire si un jeune à 16 ans ou 19 ans seulement en le regardant.
Ils sont cependant peu nombreux, entre 10 et 15 selon les périodes, qui nous disent avoir généralement entre 15 et 17 ans. Trois beaucoup plus jeunes (autour de 12 ans) sont passés. Aucun des mineurs n'a voulu se rendre dans les associations du dispositif parisien d'accueil des mineurs étrangers isolés. Ils restent méfiants et ne souhaitent pas rester. Ce qu'ils voudraient c'est pouvoir dormir au chaud, mais cela ne concerne apparemment pas les autorités qui refusent toujours d'appliquer le droit français et international en matière de protection des mineurs. L'un d'entre eux a quand même fini par se décider à accepter d'aller à « Enfants du Monde Droits de l'Homme », après plusieurs mois dans la rue à Paris et à Calais. Un autre a rejoint le CAOMIDA.

La situation de ceux qui veulent rester n'est pas toujours très enviable. Les délais de traitement des dossiers par le juge pour enfants sont très longs et ont conduit les associations à remettre à la rue ceux qui étaient hébergés dans les hôtels. Nous rencontrons régulièrement 6 d'entre eux place du Colonel Fabien, lieu de la distribution des repas de « l'Armée du Salut » ou près des tentes du canal St Martin.
L'attitude de l'ASE envers certains pose également problème. Elle a fait appel des OPP (Ordonnance de Placement Provisoire) pour deux d'entre eux, refusant de prendre en considération les documents établis par l'Ambassade d'Afghanistan. Curieux chantage pour A. : « tu demandes l'asile et dans ce cas on te garde peut-être jusqu'à 21 ans (avec des contrats jeunes majeurs) ou bien on fait appel ». Après l'intervention de son collège (qui d'ailleurs n'a réagi que suite à notre intervention) cela s'est transformé en « ou tu demandes l'asile ou à 18 ans on te met dehors ». Le CAOMIDA (centre d'accueil et d'orientation pour mineurs étrangers) ne pouvant plus le garder, il a passé quinze jours sous le pont Louis Blanc… tout en allant à l'école dans la journée.
Un jeune pris en charge depuis septembre, avant ses 16 ans, n'est toujours pas scolarisé. Lui toujours calme et gentil s'est un peu énervé et a passé trois jours près du canal.

Après cela, comment dire aux jeunes qu'ils ont la possibilité de rester en France ? Ces histoires les découragent même si on leur présente quelques « success stories ».

## Décembre 2006

La fin de l'année 2006 ressemble à la fin d'année 2005 pour les exilés. Leur situation ne s'est pas améliorée. Ils sont souvent une trentaine à rester la nuit sous le pont Louis Blanc, une grande partie dormant sur des matelas, sans tente. La dégradation de la situation en Afghanistan en a conduit d'autres à partir. Nombreux sont ceux qui ont fui les combats à Helmand, Kandahar, Ghazni, mais la partie de ping pong entre les différents pays européens continue. Ils continuent à errer d'un pays à un autre, rarement expulsés vers le Pakistan, l'Iran ou l'Afghanistan, ils ne sont pourtant acceptés nulle part.

La question des mineurs est loin d'être résolue. En décembre, ils étaient une cinquantaine, soit deux fois plus qu'à la même époque l'an dernier. Une vingtaine seulement ont pu être mis à l'abri dans les hôtels. La DDASS, si elle a ouvert des places plus tôt, ne prend pas la mesure de l'ampleur du problème. L'ASE n'a pas mis à la disposition des associations les moyens nécessaires à un accompagnement socio-éducatif de ces jeunes. Pire, les conditions d'accueil de jour se sont dégradées. L'association « Aux Captifs La Libération » ne peut plus accueillir les jeunes que deux après-midi par semaine, sans pouvoir leur proposer un repas, faute de financements et de personnel. L'Etat français persiste à ne pas vouloir appliquer les mesures de protection prévues par les lois françaises et les conventions internationales.

**Les mineurs toujours sans protection**

S'ils n'étaient qu'une quinzaine au début du mois, on en a recensé plus de 50 fin décembre. Ce n'est que le 19 décembre (il faisait alors -1° la nuit) que FTDA a eu les financements pour en loger quelques-uns. Ceux-là étaient contents, mais une vingtaine étaient encore dehors fin décembre. Dès le 4 décembre nous avions accompagné des jeunes à FTDA.
La DDASS a mis du temps à réagir et ce n'est, comme l'an dernier, qu'une mise à l'abri provisoire. Rien n'est prévu par l'ASE en matière d'accompagnement de ces mineurs. Pas d'éducateurs supplémentaires, pas de dispositif de suivi socio-éducatif. Ces jeunes risquent comme l'an dernier d'être laissés à eux-mêmes.
Si FTDA a pu renforcer son accueil, avec une personne supplémentaire et des traducteurs, l'association « Aux captifs la Libération » par contre, faute de moyens, ne peut plus accueillir ces jeunes que deux après-midi par semaine.
A quoi peuvent servir les maraudes des associations, présentes régulièrement maintenant place du Colonel Fabien, si rien n'est organisé derrière ?
Est-ce que le passage du Directeur Général de FTDA fin décembre changera quelque chose ? Sur le site de FTDA, rien n'apparaît.
En attendant certains dorment dehors dans le froid, parfois sur des bancs.

Quatre ou cinq de ceux qui avaient été « hébergés » l'an dernier se retrouvent la nuit sous le pont du canal St Martin, dans une situation d'errance. L'ASE ne les pas reconnus comme mineurs. Pour d'autres l'ASE a fait appel de la décision du juge pour enfants, ce qui les a conduit à partir ailleurs, en France ou à l'étranger.

Certains ont décidé de partir, devant l'incertitude de leur avenir en France. Ils ont préféré tenter leur chance en Angleterre ou, de plus en plus, dans les pays scandinaves.

Situations difficiles, comme celle de ce jeune de 15 ans dont les parents sont morts et qui est resté avec ses deux jeunes frères avec sa grand-mère en Iran. Il était préoccupé par leur avenir et aurait souhaité pouvoir les faire venir en Europe. Il n'a pas été convaincu de pouvoir être accepté en France et a décidé de partir.

Plusieurs nous ont demandé des adresses de cours de français, mais aussi comment faire pour continuer leurs études en France.

**Mais quel âge ont-ils ?**

C'est le genre de questions auxquelles nous refusons de répondre, qu'elles viennent des responsables des bus Atlas ou des associations du dispositif admis. Comment dire si un jeune a 16 ans ou 19 ans rien qu'en le regardant !
Un soir quelqu'un de l'association « Aux Captifs La Libération », doutant de la minorité d'un jeune, m'a expliqué que l'an dernier ils avaient trop souvent accepté la minorité de jeunes qui avait ensuite été déclarés majeurs et que cela avait mis ces jeunes dans des situations dramatiques. Peut-être faut-il plutôt se poser la question de la manière dont l'an dernier l'information sur leurs droits a été faite. Pour nous la présomption de minorité est la règle. À nous d'expliquer à ces jeunes ce qui va se passer s'ils ne peuvent produire des papiers prouvant leur âge et de leur donner toutes les informations sur leur prise en charge, même si on doit les décevoir, surtout s'ils ont plus de 16 ans.
Il faudrait être également plus offensifs contre la détermination de l'âge par examen médical et sur la reconnaissance des documents produits qui vient d'être mise à mal par un jugement de la Cour d'Appel de Paris estimant que le jeune devait prouver que les papiers présentés étaient bien les siens.

# Janvier 2007

Faute de moyens suffisants les associations d'accueil des mineurs isolés étrangers ne peuvent assurer correctement l'hébergement de tous les jeunes exilés présents dans le 10ème. Plus de 150 sont passés par Paris entre mi décembre 2006 et fin janvier 2007 sans que les mesures nécessaires ne soient prises par les pouvoirs publics pour leur accueil et leur protection.
La réduction de l'accueil de jour offert limite encore plus le suivi socio éducatif de ces jeunes et la possibilité de leur apporter toutes les informations nécessaires pour qu'ils puissent décider de rester en France.

Pour les plus âgés, l'errance continue et les conditions de vie à Paris, même si elles sont meilleures qu'à Calais, sont difficile comme a pu le constater un représentant du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies lors de son passage sous le pont Louis Blanc.

**Les mineurs toujours et encore dehors**

Les arrivées de mineurs, afghans principalement, se sont poursuivies :
3 le 1er janvier,
8 le 4 janvier,
4 le 7 janvier,
5 le 9 janvier,
5 le 12 janvier,
2 le 13 janvier,
4 le 14 janvier,
4 le 16 janvier
10 le 19 janvier
2 le 22 janvier
12 le 23 janvier
14 le 24 et le 25 janvier
2 le 26 janvier
2 le 27 janvier
10 du 28 au 30 janvier, liste à la Prévert non exhaustive !
Soit en un mois au moins 87 mineurs (une soixantaine en Décembre) sont passés à Paris. 36 sont arrivés dans la dernière semaine.
La moitié étaient encore présents fin janvier ; le 30 janvier ils étaient 39 logés par FTDA dans les hôtels National et Torcy, entre 4 et 8 logés à Enfants du Monde Droits de l'Homme et 7 dehors. Le 2 janvier ils n'étaient que 24 logés et 15 dehors.

Le bricolage de la mise à l'abri d'urgence ne s'est pas amélioré par rapport à l'an dernier, bien au contraire. On apprenait fin janvier que l'accueil de jour était encore réduit, l'association « Aux captifs la libération » indiquant que s'ils se rapprochaient de la Gare de l'Est en déménageant rue de Rocroy, ils ne pouvaient plus faire d'accueil de jour, mais seulement de l'information et de l'orientation sur rendez vous. France Terre d'Asile ne dispose pas des moyens nécessaires pour gérer autant de mineurs. On est loin de ce qui était demandé lors des réunions inter associatives en novembre dernier : « *que les pouvoirs publics prennent d'urgence les mesures pour mettre à la disposition des associations les moyens humains et financiers nécessaires et adoptent un mode de coordination adapté pour que les conditions de vie et d'accueil des mineurs isolés étrangers rencontrées cet hiver ne puissent plus se reproduire* ».

Chaque soir les membres des associations du dispositif d'accueil de mineurs étrangers isolés sont confrontés au manque de place d'hébergement et souvent doivent laisser des jeunes à la rue. Ceux-ci devaient aller dormir sous le pont Louis Blanc. Ce n'est que le 25 janvier, alors que la température ressentie était de -8°C que sur intervention du Collectif, Véronique Dubarry, conseillère du 10ème arrondissement a obtenu de la DDASS l'accord exceptionnel pour que les jeunes non logés à l'hôtel puissent monter dans les bus atlas du dispositif hivernal, après une proposition rejetée d'intervention de la Brigade des Mineurs (que nous jugeons inadaptée pour accueillir ces jeunes exilés). Le lendemain elle publiait le communiqué suivant :

*Chronique d'une soirée ordinaire sur la place du Colonel Fabien, Paris 10e*

*Hier soir, 19 heures 30, les bénévoles de l'armée du salut n'ont même pas encore fini de servir le repas à la centaine de personnes présentes que part le premier bus à destination de la Boulangerie, boulevard Ney. Il devrait y en avoir 3 autres tout au long de la soirée puisqu'on a atteint le niveau 2 du plan grand froid.*

*Ces bus font partie du dispositif Atlas et sont gérés par l'association le Coeur des Haltes. Celle-ci a des consignes claires : ne pas prendre en charge de mineurs. Ces consignes ne sont qu'une stricte application de la loi, puisque les mineurs ne peuvent être pris en charge dans le cadre de dispositif de droit commun. Ce qui ne poserait pas de problème si ils étaient par ailleurs dirigés vers des structures adaptées... Las ! Rien n'est prévu et trop souvent ces gamins passent la nuit dans la rue ou sous des abris de fortune.*

*Avant-hier soir, il n'y avait que 3 ou 4 Mineurs laissés dans la rue. Hier, plus d'une quinzaine. Les âges s'étalent de 14 à 17 ans. Ils attendent de savoir où ils vont passer la nuit, pendant laquelle la température ressentie sera de -8, certainement moins près du Canal Saint Martin*

*L'un d'entre eux est malade. Il fera partie des "prioritaires" pris en charge par l'association France Terre d'Asile (accueil mineurs). France Terre d'Asile ne dispose pour cette nuit que de 4 couchages supplémentaires, et encore, ils obtiennent ce chiffre en bataillant avec un hôtelier pour qu'il accepte de rajouter des lits supplémentaires. Toutes les structures hôtelières sont pleines. Après discussion et sur intervention express d'un responsable de la DASS, les autres seront finalement acceptés dans le dernier bus.*

*Qu'en sera-t-il ce soir et demain soir et après demain soir et surtout lorsque le plan grand froid sera désactivé au printemps ? L'année dernière, à la même date, il y avait 40 mineurs, afghans, kurdes, iraniens, dans le 10e et plus de 110 en mars. Aujourd'hui, ils sont déjà plus de 50.*

*Depuis 2003, fermeture de Sangatte, le sort de ces enfants à la rue est renvoyé de l'Etat à la Ville, de la Ville à l'Etat. A de nombreuses reprises, les associations, les élueEs, et même la défenseure des enfants, Claire Brisset, ont tiré la sonnette d'alarme sur ces situations impossibles et indignes de la France. Aujourd'hui alors que les yeux sont tournés sur le 10e arrondissement, il est toujours aussi urgent de regarder un tout petit plus loin, le long du canal et vers la place du Colonel Fabien où se jouent des drames quotidiens. Et, enfin, de réfléchir à des solutions concrètes et durables d'hébergement et de suivi de ces enfants, et ce qu'ils aient ou non décidé d'opter pour la nationalité française.*

*Véronique Dubarry, Conseillère de Paris et du 10e , Les Verts*

Jusqu'à cette date les mineurs étaient interdits dans les bus atlas, mesure renforcée après une inspection du Cœur de Haltes et de la DDASS le 15 janvier à l'hébergement « La boulangerie ». On était donc dans une situation où le personnel des bus avait l'ordre de refouler des jeunes présumés mineurs (présumés car certains de ceux refusés au faciès n'auraient pas été accepté par les associations d'accueil des mineurs !!), donc devaient les mettre en situation de danger faute d'hébergement adapté suffisant. Si il y avait eu un problème grave la nuit, près du canal, qui en aurait assumé la responsabilité pénale ?
L'absurde de cette situation est que s'ils font très jeunes mais peuvent présenter un papier quelconque disant qu'ils sont majeurs ils peuvent monter. Ainsi deux de 16 ans ont pu avoir accès aux bus car ils avaient été arrêtés à Calais, et comme d'habitude leur âge était de 18 ans sur le sauf conduit que la PAF leur avait donné pour aller dans un foyer à Dijon.

Les conditions d'accueil de ces jeunes, qui ne répondent pas aux obligations et engagements de l'Etat français, ne leur donnent certainement pas envie de rester. Déjà les procédures de prise en charge, la détermination de l'âge par l'analyse osseuse, les incertitudes sur l'avenir des ceux qui seront pris en charge après 16 ans leur semblent des obstacles majeurs. Ils nous posent beaucoup de question sur l'accueil des mineurs dans les autres pays et actuellement l'Angleterre (mais cela risque de changer en 2007) et les pays nordiques leur semblent offrir de meilleure conditions d'accueil et d'intégration, même si le passage par Calais ou par l'Allemagne est difficile. Certains en sont à nous parler de la légion étrangère (mais ils n'ont aucune chance d'y entrer). D'autres, après avoir vu le film « ados d'ailleurs' racontant l'histoire de Yacine, un jeune afghan se demandent s'il ne serait pas possible de tourner un film avec eux en espérant que cela pourrait faciliter leur accès aux papiers. Ils se plaignent également de la faiblesse de l'accueil de jour, du manque d'activités proposées.

# Février 2007

Le mois de février a été marqué par la chasse à l'homme qui a eu lieu à Calais, au mépris des droits de l'homme et des droits des réfugiés.
Des dizaines d'exilés ont été arrêtés chaque jour, mis en rétention ou transférés dans des foyers SONACOTRA d'autres villes.
De plus en plus souvent ils sont arrêtés à la sortie des foyers pour être mis en rétention, pratique que les juges des libertés ont tendance à rejeter.
Dans certaines villes les exilés n'ont même pas eu droit à un interprète et se sont vu remettre des APRF auxquels ils ne comprenaient rien.
La situation à Calais a entraîné un reflux vers Paris. S'il n'y avait qu'une dizaine d'exilés dormant sous les tentes sous le pont Louis Blanc au début du mois, ils étaient une cinquantaine à occuper la vingtaine de tentes installées fin février.

**La situation des mineurs**

Au cours du mois de février, une cinquantaine de mineurs sont arrivés à Paris (environ 200 depuis mi décembre), dont plus du tiers avaient moins de 15 ans.

Le dispositif d'accueil a montré ses limites. A la fin du mois ils étaient 53 hébergés dans les hôtels une dizaine à EMDH, et toujours autour d'une dizaine dehors comme nous avons pu le remarquer avec FTDA lors d'un passage au canal un soir.
Faute de personnel suffisant, et avec l'arrêt de l'accueil de jour ouvert de l'association « Aux Captifs la Libération » et leur réorientation prochaine vers l'accueil des jeunes errants de moins de 25 ans hors mineurs isolés étrangers, le suivi socio éducatif et l'information de ces jeunes sur leurs droits n'a pas pu être assuré dans de bonnes conditions.
Les pouvoirs publics refusent toujours de mettre en place un dispositif d'accueil adapté et suffisant et se contentent de poursuivre leur bricolage de mise à l'abri d'urgence. Ce dispositif va probablement, comme l'an dernier, s'arrêter à la fin de l'hiver et rien n'est prévu pour assurer le suivi des jeunes par la suite. Comme si un mineur isolé n'avait plus besoin d'informations et de suivi socio éducatif lorsque la température remonte !

La notion de mineur en danger semble étrangère aux responsables, même lorsque nous leur signalons la présence de personnes rôdant autour des jeunes le soir près des bus Atlas.

La seule réponse des autorités se limite à l'examen médical pour les faire le plus rapidement reconnaître « majeurs » et s'en débarrasser.
L'un deux, dont une éducatrice de l'ASE reconnaissait qu'il était mineur après un entretien et au vu de son comportement, de ses réactions et de son histoire a été reconnu majeur par les médecins « aux ordres ». Sa seule chance maintenant : partir vers l'Angleterre ou d'autres pays où l'avis des travailleurs sociaux compte encore. Peut-être aurait-il une chance dans d'autres départements où les ASE, contrairement à celle de Paris, n'accordent pas une valeur absolue à cet examen.
Les pays nordiques semblent aussi avoir une politique plus favorable aux mineurs étrangers isolés, mais il faut traverser l'Allemagne ou la Belgique et les Pays Bas où les jeunes peuvent être mis en rétention et expulsés. Un de ceux qui étaient pris en charge par FTDA en a fait la douloureuse expérience : trois semaines de rétention avant son expulsion vers la France.

La présomption de minorité est parfois mise à mal, comme par cet intervenant de l'association « Aux Captifs la Libération » qui en est arrivé à juger de l'âge sur la « conformation », même quand le jeune en question porte un gros blouson et des pulls ! Cela semble aussi absurde que le tri fait par le personnel du Cœur de Haltes pour refuser l'accès aux bus à ceux qu'ils jugent trop jeunes, mais dont certains n'ont même pas essayé de contacter les maraudes de FTDA ou de l'association « Aux Captifs la Libération » pour avoir une place à l'hôtel car ils étaient majeurs.

# Mars 2007

**Les mineurs**

Au cours de ce mois de mars, 43 nouveaux mineurs, afghans principalement sont arrivés à Paris dont deux ou trois très jeunes (10 ans). Depuis mi décembre ce sont 250 mineurs qui sont passés par Paris.

Le 2 mars, 54 d'entre eux étaient pris en charge dans les hôtels, par FTDA, et environ 13 à EMDH, une dizaine restant dehors, soit plus de 70 à Paris. Tout au long du mois de mars ils étaient entre 5 et 15 à rester dehors, notamment sous le pont Louis Blanc, surtout après la réduction des places disponibles dans les hôtels. FTDA en effet a dû réduire le nombre de jeunes hébergés, et ils étaient autour de 43 seulement à la fin du mois.

Cette situation est dangereuse et le 2 mars nous avons encore signalé, avec FTDA « mineurs », à la DDASS la présence de personnages douteux, tournant autour de ces jeunes le soir place du colonel Fabien ou même dans la journée dans le parc Villemin, où plusieurs nous ont dit avoir été abordés par des adultes leur proposant des rapports sexuels.

L'accueil de ces mineurs reste insuffisant en quantité et surtout en qualité. Si plus de jeunes sont mis à l'abri, l'information et le suivi dont ils disposent ne sont pas à la hauteur des obligations de l'Etat français. De plus le dispositif de mise à l'abri devrait s'arrêter fin juin au plus tard. Avec les beaux jours les mineurs isolés ne seraient ils donc plus en danger ? Ce manque de moyens, de personnel ne permet pas non plus un suivi correct des jeunes dans les hôtels où à certains moments des tensions importantes ont surgi.

Peu décident de rester et ceux qui ont l'intention de construire leur vie future en France ne sont pas au bout de leurs peines. La quasi-totalité est rejetée par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) de Paris sous prétexte qu'une expertise médicale, contestée par la plupart des spécialistes, les a déclarés majeurs. Cette pratique semble d'ailleurs particulièrement prisée de l'ASE de Paris. Certains, partis dans d'autres départements, ont vu leur minorité reconnue. Cette attitude de l'ASE pousse certaines personnes des associations à faire du tri au faciès, avec toutes les incohérences, les aberrations, l'arbitraire que la détermination de l'âge d'un jeune emmitouflé, dans la faible lumière de la place du colonel Fabien entraîne. Ces décisions génèrent par conséquent l'incompréhension et un sentiment d'injustice et de rejet chez les jeunes.

Les jeunes sont donc à la recherche d'autres pays d'accueil, pays où l'avis des éducateurs a plus de poids qu'une expertise pseudo scientifique. Ils repartent donc vers Calais, vers les pays nordiques ou ailleurs, avec tous les dangers que ces voyages comportent. A moins qu'ils ne décident de rester, notamment sous le pont Louis Blanc, en situation de précarité et de « clochardisation ».

Petite remarque enfin sur le « fameux appel d'air » : si tel était le cas, si le « merveilleux » accueil des mineurs en France était connu jusqu'à Kaboul, comment expliquer qu'ils ne soient qu'environ 70 ou 80 cette année à Paris, alors qu'ils étaient plus de 110 en mars dernier ?

# Avril 2007

L'approche des élections a provoqué des inquiétudes parmi les exilés.
Leur avenir leur est apparu encore plus sombre et fin avril il y a eu de nombreux départs vers Calais pour essayer de passer le plus rapidement possible en Angleterre.
Les mineurs voyaient de plus en plus d'expertises osseuses les déclarant majeurs, les autres voyaient les frontières se fermer encore plus, le statut de réfugié de plus en plus difficile à obtenir, le campement près du canal St Martin détruit et la France ressembler de plus en plus à Calais où les harcèlements policiers sont leur quotidien. Visions prémonitoires ?

**Les mineurs**

Les arrivées de mineurs ont été moins importantes en avril.(18, soit 268 depuis mi décembre). Beaucoup de départs et le nombre de jeunes hébergés par FTDA a diminué : plus de 40 au début du mois, moins de 25 à la fin.
Ceux qui ont plus de 16 ans hésitent à rester en France. Déjà la plupart de ceux présentés à l'ASE ont subi une expertise médicale qui les a déclarés majeurs, mais ils ont des doutes sur leurs possibilités de rester en France après 18 ans, surtout dans la perspective d'une victoire de Sarkozy. Sur la totalité de ceux qui sont passés depuis décembre il semblerait que seulement trois ou quatre aient été pris en charge par l'ASE. Beaucoup se demandent s'il ne faut pas qu'ils tentent leur chance ailleurs en France, dans des départements où l'ASE ne cherche pas systématiquement à le rejeter comme à Paris. Ils voudraient également connaître dans quels pays ils trouveront de meilleures conditions d'accueil. La rumeur d'expulsion de Suède vers la Grèce de trois mineurs afghans les a rendus inquiets. Il n'a malheureusement pas été possible d'obtenir de la part d'organisations suédoises des précisions sur les expulsions de mineurs étrangers isolés.

La question des mineurs a fait l'objet d'un reportage de FR3 Ile de France : 2 minutes 16 secondes d'émission le 17 avril. En le regardant il était impossible de comprendre pourquoi ces jeunes viennent en France, quels sont leurs problèmes, leurs difficultés à être pris en charge en France.
Par contre on apprenait que FTDA les prenait sous son aile et leur assurait une protection...un toit, des soins médicaux, des démarches pour obtenir le droit d'asile mais aussi des cours de français ! Mais pourquoi donc veulent-ils partir de Paris alors que tout est fait pour eux ! Bel exemple de désinformation.
Rien n'a été dit sur l'expertise osseuse, sur le déficit d'information sur leurs droits, sur la réduction du suivi socio éducatif (avec le départ des Captifs du dispositif d'accueil des mineurs étrangers isolés fin mars, la capacité de suivi a été réduite de moitié par rapport à l'an dernier).

Durant ce mois deux jeunes sont partis. L'un a quitté un foyer en région parisienne, l'autre d'une famille d'accueil à Calais, pour les mêmes motifs : ils se sentaient enfermés et traités comme des « bébés ». Tous les deux essaient maintenant de partir en Angleterre.

# Mai 2007

**L'impact du climat sur la minorité**

Apparemment les jeunes afghans mûrissent plus vite lorsqu'il fait beau et chaud, sinon comment comprendre la volonté de réduction, voire même d'arrêt, du dispositif mis en place depuis décembre par la DDASS.

Si le nombre des jeunes mineurs qui arrivent dans le 10ème a diminué, les conditions en Afghanistan, en Iran ou au Pakistan laissent penser qu'il est peu probable que ce flux s'arrête.

272 mineurs ont été repérés dans le 10ème lors des maraudes du collectif depuis décembre. FTDA en aurait hébergé environ 280 (il n'y en avait plus qu'une vingtaine fin mai). On peut penser que le nombre total de mineurs passés à Paris durant cette période est de l'ordre de 300.

| | |
|---|---|
| Décembre | 50 |
| Janvier | 87 |
| Février | 50 |
| Mars | 43 |
| Avril | 18 |
| Mai | 24 |

Peu ont décidé de rester en France et 80% de ceux qui le souhaitaient ont été déclarés majeurs. Même la possession d'un document officiel prouvant leur minorité ne semble plus être une garantie d'être pris en charge par l'ASE de Paris. Ceci fait qu'ils ont été plusieurs à nous demander des adresses d'associations en province, espérant y être mieux accueillis.

La DDASS et l'ASE mettent la pression sur FTDA « mineur ».
Il faut aller plus vite dans la procédure. Mais les trois semaines généreusement accordées ne permettent pas à ces jeunes d'être en confiance, d'avoir les informations nécessaires et donc de prendre une décision grave qui engage leur futur.
Il faut également être plus « sélectif » et déterminer au faciès, place du colonel Fabien ou dans le meilleur des cas dans les bureaux, la minorité du jeune. Exercice dangereux car cette décision au faciès, surtout lorsque les jeunes arrivent fatigués par leur voyage, n'a aucun sens.
Plus d'importance devrait être donné aux entretiens, à l'histoire et au parcours du jeune, comme en Angleterre. Mais pour cela il faudrait que les moyens nécessaires soient mis à la disposition des associations, plus de moyens humains permettant une véritable prise en charge socio éducative des ces mineurs isolés étrangers. Ne faut-il pas prendre le risque d'héberger temporairement un jeune majeur plutôt que de laisser un mineur à la rue ?

Etre mineur n'est pas plus facile à Calais où un jeune afghan, malgré ses déclarations devant la police et le juge des libertés, a failli être expulsé en Allemagne. L'intervention de FTDA, en urgence un samedi, après une discussion avec le Collectif, a permis d'arrêter la procédure et le jeune, après expertise médicale, a été déclaré mineur.
Et que dire d'un document remis à un jeune par la PAF de Nice dans lequel on lui signale qu'il a 7 jours pour quitter le territoire par ses propres moyens tout en indiquant comme année de naissance 1991, soit 16 ans !

La situation ne semble pas très bonne non plus dans las pays nordiques d'où plusieurs jeunes sont revenus. Leur minorité semble ne pas avoir été reconnue et ils sont partis avant d'être expulsés en Grèce où ils avaient leurs empreintes. Une discussion avec un responsable d'une organisation suédoise (SWERA : Swedish refugees aid) indique que la Suède est en train de réfléchir à l'utilisation de l'expertise osseuse.

## Juin 2007

**Les mineurs afghans arrivent toujours à Paris, le dispositif d'accueil se pérennise, mais l'ASE fait de la résistance**

En juin 33 jeunes mineurs afghans sont arrivés à Paris. (405 depuis décembre d'après nos maraudes), ce qui confirme ce que l'on pensait des conséquences de l'évolution de la situation en Afghanistan et dans les pays où se trouvent nombre de réfugiés afghans, l'Iran et le Pakistan.

Ceci a conduit FTDA « mineurs » d'une part et le Collectif d'autre part (voir compte rendu de la réunion avec la DDASS), à intervenir auprès de la DDASS pour la poursuite, la pérennisation et l'amélioration du dispositif de primo accueil mis en place.
Si ce dispositif a été effectivement reconduit, limitant ainsi le bricolage observé depuis février 2006 et permettant aux intervenants de FTDA de poursuivre leur travail dans la durée, certains points posent toujours problème.

L'aval de ce dispositif, et notamment une politique de rejet assez systématique de la part de l'ASE, ne permettent pas une véritable prise en charge des mineurs isolés étrangers désirant rester en France. Le recours aux expertises osseuses pour déterminer l'âge par l'ASE de Paris, parfois même en présence d'un document afghan considéré trop souvent comme un faux sans que la preuve en soit apportée, l'impression d'être considérés a priori comme des menteurs, ont conduit de nombreux jeunes à être refusés par l'ASE (5 seulement sur plus d'une vingtaine présentés ont été acceptés) et à partir.

Ces obstacles mis à la prise en charge de ces jeunes, ajoutés aux incertitudes de l'après 18 ans pour ceux qui ont plus de 16 ans (mais aussi pour les autres car ils ont peur que l'élection de Sarkozy ne remettent en cause à terme les quelques éléments d'espoirs qui existent dans les lois actuelles), ne font que les maintenir dans leur errance. Nombre d'entre eux, en juin, sont partis à Calais, en Angleterre, ou dans d'autres villes. Certains sont aussi revenus, notamment de Suède ou de Norvège où ils n'avaient pas été reconnus mineurs et avaient peur d'être expulsés.

Concernant le dispositif actuel, le manque de personnel et de locaux à FTDA ne permet pas réellement un suivi socio éducatif correct, ni d'ailleurs un bon accueil de jour. Les intervenants qui doivent à la fois faire les maraudes, suivre ce qui se passe dans les hôtels, organiser le suivi médical, occuper les jeunes durant la journée, ont peu de temps pour faire un bon travail d'information, pour mener les entretiens nécessaires et préparer les dossiers pour la prise en charge par l'ASE. L'incertitude sur l'avenir n'a certainement pas facilité leur travail.
Ceci conduit certains à se sentir un peu laissés à eux-mêmes et parfois à des tensions dans les hôtels où une quarantaine étaient encore logés fin juin. Ceci s'est traduit notamment début juin par des bagarres entres jeunes au parc Villemin ou place du colonel Fabien
Certains regrettent aussi de ne pas avoir vraiment la possibilité d'apprendre le français malgré les cours organisés avec des bénévoles à FTDA.

Ces problèmes pour la prise en charge des mineurs étrangers isolés ne semblent pourtant pas apparaître dans les reportages des journalistes que FTDA fait venir pour médiatiser son action auprès des mineurs.

# Juillet – Août 2007

**Et les mineurs continuent d'arriver**

En juillet, 19 nouveaux mineurs sont arrivés, 27 en août, soit environ 450 depuis décembre dernier. Ils arrivent souvent en fin de semaine, moment où aucune maraude de FTDA mineur n'a lieu.
Ceux qui ne sont pas acceptés dans les bus Atlas car jugés, au faciès, trop jeunes, doivent donc alors passer deux ou trois nuits dehors.
Heureusement certains ont de la chance et, seront pris en charge avant le lundi suivant, si des places sont disponibles et si nous arrivons à contacter un intervenant.

Le parcours de ces jeunes est toujours compliqué et ils se perdent un peu entre FTDA mineur, l'ASE et l'OFPRA : Qui fait quoi ? Qui décide de leur avenir ?

Et ceci ne facilite pas leur prise de décision : rester ou partir vers une autre ville ou un autre pays où ils pourront être pris en charge sans passer par cet examen osseux aberrant qui dans 90% des cas leur sera défavorable.

# Septembre 2007

**Durcissement du côté de l'accueil des mineurs ?**

En Septembre 30 nouveaux mineurs sont arrivés (donc autour de 480 depuis mi décembre 2006).
A l'approche de la période où chaque année augmente le nombre de mineurs, le primo accueil semble marquer le pas.

Les critères d'admission, trop souvent basés sur une évaluation de l'âge au faciès lors des maraudes et non sur des entretiens individuels prolongés « faute de temps », semblent se durcir. La présomption de minorité est mise à mal, comme la politique jusqu'ici appliquée d'accepter un éventuel jeune majeur pour ne pas prendre le risque de laisser un mineur en situation de danger.
Parfois l'argument avancé pour ne pas prendre en charge un jeune a été celui trop souvent entendu de la part de l'ASE ou de la DDASS « mais il veut partir ».
Pour ceux qui ont le malheur d'avoir autour de 17 ans, on a aussi tendance à oublier que la majorité en France est toujours fixée à 18 ans.
La réticence des intervenants s'étend aussi parfois à la remise en cause de certaines taskiras, ce qui est le rôle du juge et non celui d'une association d'aide aux mineurs isolés étrangers.

En septembre le nombre de ceux refusés et devant coucher dehors a augmenté : ils étaient 4 le 7 septembre, et une dizaine le 30. Certains ne sont pas acceptés dans les bus atlas et doivent donc dormir sous les porches ou dans le parc, trop vieux pour FTDA et trop jeunes pour l'association « Cœur des haltes ». Pourtant la DDASS en juin avait dit que le dispositif de primo accueil s'adapterait au nombre de mineurs isolés présents.

De plus l'absence de maraudes de FTDA « mineurs » du samedi au mardi fait que de nombreux jeunes doivent passer 4 nuits dehors avant d'être repérés car ils arrivent souvent le vendredi soir après la maraude ainsi que le week end et ce même s'ils ont moins de 15 ans comme cela a été le cas plusieurs fois.

Les contraintes en termes de financement et de personnel, s'ajoutant à des problèmes d'organisation interne, expliquent partiellement ce durcissement. La pression des autorités DDASS et ASE n'est sans doute pas non plus étrangère à cet inquiétant glissement.

L'intervention de la police à l'hôtel Torcy le 25 septembre a également contribué au durcissement de l'attitude de FTDA. En effet 8 personnes ont été arrêtées après une fouille des chambres et la vérification des cartes « FTDA » de la plupart des jeunes présents. La police du département du Nord qui a procédé aux interpellations n'a pas fourni d'explications sur les motifs de celle-ci. Bagarres à Calais, problème de passeurs ? Cette opération a troublé les intervenants de FTDA, non seulement à cause de la démonstration de force, de la perte de confiance qu'elle pouvait entraîner chez les jeunes, mais aussi parce que 5 des personnes interpelées, probablement tous jeunes majeurs avaient été prises en charge après l'évacuation du campement du canal St Martin en juin dernier à la demande des autorités qui les considéraient comme mineurs. La méfiance actuelle envers les jeunes qui ne présentent pas un visage enfantin pourrait bien en découler.
Il a été impossible de déterminer où avaient été emmenés ces 8 jeunes, ce qui était nécessaire pour pouvoir leur fournir un avocat. Après avoir réussi à en repérer un dans la maison d'arrêt de Lille Sequedin, nous n'avons plus eu de nouvelles. Nous ignorons donc toujours les raisons de cette interpellation et ces personnes n'ont été défendues que par des avocats d'office, visiblement peu motivés.

Pour les mineurs pris en charge, l'incertitude sur l'avenir persiste. Un jeune de 16 ans placé dans une famille d'accueil se demande qui va s'occuper de sa demande d'asile. Deux autres, pris en charge avant 16 ans en province, ne comprennent pas pourquoi leur éducateur leur a dit qu'il aurait du mal à avoir un titre de séjour à 18 ans.

Pour beaucoup la question reste de savoir comment et où se faire reconnaître mineurs, comme ces deux afghans âgés de 16 ans, arrêtés à la descente du train gare de Lyon et reconnus majeurs après l'expertise osseuse : ils se demandent si dans les pays scandinaves ils pourront être reconnus mineurs avec leur taskira.

# Octobre 2007

**Le dispositif parisien d'accueil des mineurs isolés étrangers serait parfait, s'il n'y avait pas tous ces mineurs (en particulier les afghans) !!**

C'est certainement ce que doivent penser les acteurs impliqués dans ce dispositif, à voir les réticences pour l'accueil de ces jeunes en particulier depuis mi octobre.

Durant ce mois 39 jeunes afghans sont arrivés à Paris, dont 25 depuis le 20 octobre.
Malgré ce nombre croissant d'arrivées, correspondant au début de la période habituelle d'arrivées plus importantes, la DDASS et FTDA n'envisagent pas d'adapter le dispositif.
FTDA bloque la mise à l'abri, disant qu'ils n'ont pas les effectifs pour encadre ces jeunes.
La DDASS dit être « bien consciente du problème » !
L'ASE de son côté ne prend en charge les mineurs qu'après leur passage devant le juge… longue attente pour ces jeunes qui finissent pas se poser des questions sur leur devenir en France.

Ainsi début octobre il y avait 4 jeunes dehors la soir, et fin octobre ils étaient une dizaine. Certains doivent alors dormir dans le square Villemin. Ils sont parfois refusés par les bus atlas et il a fallu intervenir auprès de la DDASS pour qu'un jeune rejeté par FTDA puisse ne pas dormir dehors un soir où il y avait de la place dans ces bus. Lorsque les bus sont pleins, comme cela a été le cas la plupart du temps, il est hors de question de pouvoir les faire monter. Cela devient ubuesque : un jeune qui dit avoir 15 ans est déclaré majeur par FTDA sur la place du Colonel Fabien mal éclairée et 12 ans par la personne du Cœur des Haltes : il a rajeuni de 6 ans en traversant le Boulevard de la Villette !!!

Chaque lundi ils sont plus d'une dizaine à se rendre à FTDA mineurs pour être pris en charge. Les arrivées sont en effet plus importantes le week end, période où aucune maraude de FTDA n'a lieu. Ceci dit on peut légitimement se poser des questions sur l'intérêt de ces maraudes vu qu'actuellement la plupart du temps les 4 personnes présentes entre 19h30 et 20h30 se contentent d'observer et de discuter.

Si le 2 octobre 9 ont été pris en charge, 6 mi octobre, la mise à l'abri s'est faite généralement au compte goutte. FTDA se contentant de remplacer les places libérées par ceux qui sont partis en refusant d'augmenter le nombre de places disponibles (40). Les jeunes fatigués de se rendre à FTDA chaque jour sans résultat, préfèrent parfois continuer leur route. Le non accueil les rejette sur les routes d'exil sans leur avoir donner la possibilité d'envisager de construire leur avenir en France.

La prise en charge s'effectue de plus en plus au faciès, même si les jeunes disent pouvoir faire venir leur taskira prouvant leur minorité. Peut-on réellement condamner l'expertise osseuse lorsque l'on pratique une méthode encore plus inepte ? FTDA a de plus en plus la tentation de se substituer à l'ASE ou au juge, n'hésitant pas à remettre en cause la validité des taskiras présentées.

Dans ces conditions nombre de jeunes repartent vers l'Angleterre, les pays Scandinaves (au Danemark le nombre de mineurs afghans durant les 9 premiers mois de 2007 est 50% supérieur aux données de 2006), et rêvent même d'atteindre le Canada.

Et pourtant s'ils étaient bien accueillis et pris en charge certains resteraient comme ce jeune de 15 ans qui lors des premières discussions s'intéressait surtout à la Suède ou l'Angleterre et qui 10 jours après sa prise en charge à l'hôtel ne posaient plus que des questions sur son devenir en France, ses études… Il est vrai par ailleurs que la décision est plus facile à prendre pour les jeunes de moins de 16 ans que pour les autres. Mais leur avenir dans d'autre pays, lorsqu'ils vont avoir 18 ans, n'est malheureusement pas garanti. Tout dépendra de leurs études, de leur intégration, et du pouvoir discrétionnaire des autorités, car les lois ne prévoient pas d'accorder de plein droit des permis de résident à la majorité.

Qu'ils veulent rester ou partir, ils se posent de nombreuses questions : leur devenir à 18 ans, le risque de voir la loi modifiée avant leur majorité, leur possibilité de poursuivre des études longues et les aides qu'ils pourraient obtenir pour cela, la valeur accordé à leurs documents (Un juge disait récemment que tout document portant la photographie du jeune, et n'étant pas un faux était recevable… même une simple carte scolaire !), le risque d'être renvoyé dans un autre pays européens si leurs empreintes y ont été prises (l'un d'entre eux qui a demandé l'asile en Grèce était triste d'apprendre que de nombreux pays dont l'Angleterre, la Norvège appliquait strictement l'article 6 de la convention de Dublin à ce sujet), est ce que l'âge écrit par la police des autres pays lors de la prise d'empreinte va être pris en compte, comment ne pas être séparé de son frère de 14 ans quand on en a presque 18…

Et que dire à ce jeune de 16 ans qui a demandé l'asile à l'Ambassade de Suède en Iran avec son frère majeur. Le frère a été accepté, mais lui aurait été refusé car trop jeune. Il aurait alors fait une fausse déclaration à l'Ambassade d'Afghanistan pour avoir un passeport indiquant qu'il est majeur. Il l'a transmis à l'Ambassade de Suède mais fatigué d'attendre la réponse, il est parti. Maintenant il veut rejoindre son frère et être accepté comme mineur en Suède avec sa taskira originale.

# Novembre 2007

**De plus en plus de mineurs isolés étrangers laissés en danger**

En novembre ils ont été 58 repérés à Paris (sans compter les deux familles avec des jeunes parfois âgés de moins de 10 ans). Nous sommes entrés dans la période d'arrivée importante des mineurs étrangers, principalement afghans.
Pourtant la situation du dispositif de primo accueil s'est considérablement dégradée au point que le lundi 26 novembre ils étaient 25 dans la file d'attente des bus atlas : quatre de 14 ans, 4 de 15 ans, 12 de 16 ans et 5 de 17 ans. Malgré le signalement de cette situation inacceptable, en totale violation des lois françaises et des conventions internationales, ni la DDASS, ni FTDA « mineurs » n'ont pris les mesures nécessaires à leur protection.
Au contraire le nombre de places disponibles pour ces jeunes a diminué d'une dizaine depuis septembre dernier. Depuis l'hiver 2005-2006 nous n'avions pas vu une telle volonté de décourager les jeunes de rester en les laissant à la rue. En février 2006 ils étaient 38 à attendre les bus atlas et si rien n'est fait tout laisse à penser qu'ils seront plus nombreux au début de l'année prochaine.
On résout ainsi le problème de la protection de ces jeunes en les renvoyant à leur errance sur les routes d'Europe.

**Peu de réactions des acteurs du dispositif de primo accueil**

France Terre d'Asile se réfugie derrière le manque de personnel (réel) et de places dans les hôtels pour ne pas prendre en charge les nouveaux arrivants dont certains vont passer plus de deux semaines dans les rues du 10ème. Mais à aucun moment, et ce depuis deux ans, il n'y a eu une prise de position publique de leur part sur le délaissement de ces jeunes.

Le problème des places dans les hôtels s'est aggravé avec la déclaration de non-conformité aux normes de sécurité de l'hôtel Torcy. Cependant l'hôtel n'a pas été fermé et il y aurait encore une vingtaine de mineurs logés dans cet hôtel !

La DDASS de son côté ne semble pas vouloir faire ce qu'il faut pour remplir son engagement de ne laisser aucun mineur en situation de danger. Fréquemment interpellée par le Collectif, elle ne réagit que ponctuellement en téléphonant à FTDA. Par deux fois, fin octobre et fin novembre ceci a conduit FTDA à prendre en charge plus de mineurs (mais 8 sur 29 seulement le 27 novembre !), mais ceci ne dure pas.

L'ASE reste la grande absente de ce dispositif de primo accueil. La visite de Mme Gueydan (DASES) place du Colonel Fabien le 7 novembre était une bonne chose, mais elle ne s'est pas traduite par une amélioration de la protection et de la prise en charge de ces jeunes. Elle a pourtant pu se rendre compte de la situation des jeunes qui mangeaient assis par terre avant d'aller faire la queue pour prendre un bus, en espérant pouvoir être acceptés.

**Une situation difficile créatrice de tension**

Les conditions difficiles dans lesquelles ces jeunes non pris en charge doivent vivre à Paris entraînent des tensions. Et ceci pourrait expliquer pourquoi les intervenants de FTDA se plaignent depuis septembre de l'attitude des jeunes, pris en charge ou non, et en partie (sans les excuser et d'ailleurs nous avons dit aux jeunes que cette attitude était inacceptable) les bagarres du début du mois et la prise à partie d'une intervenante de FTDA qui s'interposait.
Ce dernier incident regrettable faisait suite à une décision de supprimer les tickets repas de certains. Ces tickets repas sont aussi facteur de récrimination : « pourquoi un seul ticket par jour alors que nous devons bien manger le soir » se demandent certains jeunes. « Pourquoi devons nous venir chaque soir faire la queue place du colonel Fabien, parfois sous la pluie et dans le froid ? ».

Les jeunes afghans sont loin d'être des anges certes et ils réagissent parfois vivement, d'autant plus s'ils ont l'impression d'être victimes d'injustices. Ceci dit ceci n'explique pas cela. Mais la vie qu'ils ont menée dans leur pays avec son cortège de violences ainsi que le parcours difficile et périlleux pour arriver en Europe ne les prédisposent pas à une attitude sereine et les intervenants ne sont pas assez nombreux, débordés et peut-être pas toujours assez à l'écoute d'où des débordements inévitables.

Le soir de cette bagarre en tous cas, les jeunes étaient exaspérés, même ceux qui étaient logés à l'hôtel. Et nous ils ont étalé tout ce qu'ils reprochaient aux intervenants de FTDA. Que ces reproches soient fondés ou non, ils traduisent bien la dégradation de la situation depuis septembre.

**Une question : comment réussir à se faire accepter comme mineur ?**

Une préoccupation pour ces jeunes est de savoir comment se faire reconnaître comme mineurs. Si certains peuvent avoir facilement leur taskera, d'autres venant de villes ou de villages plus isolés, n'ayant pas de famille, ou né en Iran ont plus de mal à l'obtenir. Certains voudraient bien faire prendre en compte des papiers de la police italienne indiquant qu'ils ont 15 ans. D'autres misent sur leur apparence juvénile pour se faire prendre en charge dans une autre ville ou en Angleterre : pour certains cela marchera certainement…
Autre préoccupation : leur devenir à 18 ans en France ou dans d'autres pays européens. L'expulsion vers Kaboul le 20 novembre d'un jeune arrivé en 2004 en Angleterre, alors qu'il avait 15 ans est loin de les rassurer.

Mal accueillis les mineurs décident de partir. L'un va essayer de retrouver un oncle en Allemagne, un autre veut retenter sa chance au Danemark. En y allant la première fois il a été arrêté en Allemagne, mis dans un centre pour mineurs dont il s'est échappé. Arrêté une deuxième fois et à court d'argent il a décidé de revenir à Paris en attendant. Les autres partent vers Calais ou vers les pays scandinaves, comme d'habitude. Le nombre de jeunes afghans arrivant au Danemark a doublé entre 2006 et 2007.

# Décembre 2007

**Pas d'amélioration de l'accueil des mineurs isolés étrangers**

En décembre 55 mineurs, afghans principalement sont arrivés dans le 10ème. Ils ont donc été au moins 483 à passer par Paris cette année. Moins d'une vingtaine seront restés.

Le 3 décembre une liste de 25 mineurs laissés dans la rue par un dispositif de primo accueil défaillant a été transmise à la DDASS et à la Défenseure des enfants. Le même jour plusieurs associations (Collectif exilés 10, Fédération Sud Education MRAP, RESF, Syndicat de la Magistrature) interpellaient Dominique Versini, défenseure des enfants, sur les conditions inacceptables de l'accueil de ces jeunes (http://www.exiles10.org/spip.php?article1084).
Suite à cette lettre une réunion a été organisée le 12 décembre par Mme Versini, avec les acteurs du dispositif et les associations signataires (compte rendu : www.exiles10.org/spip.php?article1089). Cela permettra-t-il réellement d'améliorer l'accueil et la prise en charge de ces mineurs ? Deux jours après FTDA décidait d'interrompre ses maraudes place du Colonel Fabien jusqu'au 26 décembre ! Pendant presque deux semaines 21 jeunes nouvellement arrivés ont dû se débrouiller eux-mêmes pour trouver les nouveaux bureaux de FTDA « mineurs » qui venait de déménager.

Rien d'étonnant à ce que nombre d'entre eux aient alors décidé de partir ailleurs, ce qui apparemment arrange les acteurs du dispositif. Et pourtant il restait des places vides dans les hôtels.

En décembre, comme durant les mois précédents, FTDA invoquant le manque de moyens et de personnel n'a pris en charge les jeunes qu'au compte goutte, les choisissant au faciès comme d'habitude.

Le 4 décembre le Collectif a accompagné une vingtaine de jeunes à FTDA « mineurs », ce qui nous a été reproché lors de la réunion avec Mme Versini. Il était apparemment inadmissible d'amener des jeunes vers la structure chargée de leur accueil ! Mais ce même jour 6 places ont été trouvées, de même que 5 places le lendemain de la réunion avec la défenseure des enfants. Cependant, ils étaient nombreux à rester dehors : plus de 15 jusqu'à noël.

Et comment envisager de rester en France lorsque l'on est laissé plus d'une semaine dehors, qu'on n'a aucun entretien avec un intervenant social et en plus qu'on se fait agresser ? C'est le cas, un exemple parmi d'autres, de ce jeune de 14/15 ans, arrivé fin novembre. Il n'a pu avoir une place à l'hôtel que le 9 décembre, sans aucun document prouvant sa prise en charge par FTDA.
Durant ces dix jours il n'a rencontré personne : « pas le temps, reviens », il est loin d'être le seul à recevoir cette réponse, et a passé une grande partie des nuits dehors.
Le lendemain de sa prise en charge il s'est fait attaquer près du square Villemin par trois autres afghans qui lui ont pris tout ce qu'il avait, comme un autre trois jours auparavant. La police est intervenue et il a été transféré à la Brigade des mineurs, puis au foyer Jean Coxtet. Deux expériences qui ne lui ont certainement pas donné envie de rester malgré le très bon accueil reçu à Jean Coxtet (à l'exception des horaires trop stricts à son goût). Il est parti le 12 vers la Norvège.

Etant donné les questions, très précises (logement, études, argent de poche, conditions de vie dans les foyers, dans les familles d'accueil…) que de nombreux mineurs nous posent, il semble certain que, mieux accueillis, un plus grand nombre (même si cela ne constitue pas la majorité) de ces jeunes, « en transition et à qui l'on doit offrir la possibilité de décanter leurs projets » selon les mots de la DASES lors de la réunion du 12 décembre, envisagerait de rester.

**Et quelle prise en charge pour ceux qui sont enfin « accueillis » ?**

Pour ceux qui veulent rester, il faut attendre…. Les délais de prise en charge par l'ASE sont longs, l'un attend depuis un mois. Parfois il faut également attendre plus d'un mois avant de pouvoir aller à l'école suivre des cours de français. Certains se découragent comme celui qui après un mois à Paris nous demandait s'il ne serait pas mieux pour lui d'aller dans une autre ville essayer de se faire prendre en charge. Les questions sur les « meilleures » villes pour les mineurs reviennent d'ailleurs très souvent.

Ceux qui vont à « Enfants du Monde Droits de l'Homme » n'y restent généralement pas longtemps. Ils trouvent la discipline et les horaires trop stricts .Mais le foyer est également à leurs yeux trop loin de la Gare de l'Est et parfois ils trouvent de bonnes excuses (je ne sais pas y aller) pour ne pas y retourner.

L'absence d'entretien dès l'arrivée du jeune et de véritable suivi socio éducatif pose également problème aux jeunes.
Ils aimeraient qu'on puisse leur consacrer du temps, notamment pour répondre aux très nombreuses questions sur leur avenir en France : leur régularisation après 18 ans, leur moyens de subsistance, de logement et d'études après la fin de

la prise en charge par l'ASE, l'acquisition de la nationalité par déclaration, les empreintes, les possibilités de travailler avant 18 ans, la possibilité de pouvoir aller en Afghanistan…
Ceci est d'autant plus important que parmi les exilés des rumeurs circulent, créées à partir de cas individuels, et que ceci se transforme parfois en véritable contre-information.
Les réponses apportées lors des maraudes, dans des conditions peu favorables à une discussion, ne sont pas suffisantes.
Et il est surprenant d'entendre un jeune à l'hôtel depuis plus d'une semaine nous demander si pour être pris en charge il doit s'adresser à FTDA mineurs ou à la police, ou comment ils doivent faire pour aller à l'école et apprendre le français.
Il serait vraiment nécessaire et urgent que plus de moyens humains soient mis en place pour apporter les informations nécessaires à ces jeunes.

**Contrairement au statut de réfugié, la minorité varie d'un pays à l'autre**

Certains nous ont interrogés sur la valeur des documents sur lesquels est indiqué leur âge, que ce soit à leur arrivée, avec des papiers de la police ou de la justice grecque ou italienne indiquant leur minorité, ou à leur départ avec les cartes de FTDA.

Malheureusement pour eux chaque pays, en l'absence de « taskera » (document prouvant l'identité) fera sa propre évaluation de leur âge et les papiers reçus dans d'autres pays n'ont qu'une valeur très relative.

# Janvier 2008

**Faible impact de la réunion de décembre avec la défenseure des enfants …**

Soixante neuf mineurs sont arrivés dans le 10ème arrondissement en janvier 2008, une vingtaine de moins qu'en janvier 2007.

Les conditions de leur accueil ne s'améliorent pas vraiment. Une dizaine de places supplémentaires ont été débloquées mais chaque jour à peu près une dizaine ont dû rester dehors.
Pour éviter de les laisser dehors la DDASS depuis fin décembre a eu une idée géniale. Au lieu d'augmenter le nombre de places disponibles dans les hôtels, au lieu de renforcer le dispositif de suivi, ils ont contacté l'association « Aux captifs la Libération » et la paroisse St Laurent pour « entreposer » dans des conditions sommaires les jeunes laissés dehors. Heureusement des normes de sécurité non-conformes n'ont pas permis l'utilisation de la salle prévue.

La situation est particulièrement difficile pour ceux qui ont 17 ans, même s'ils ont la possibilité de prouver leur âge grâce à une taskera (document d'identité) afghane.
Prouver son âge n'est d'ailleurs pas toujours évident. Certains se demandent quelle valeur peuvent avoir les documents remis par les autorités grecques ou italiennes et indiquant leur minorité ou au contraire si l'indication d'un âge supérieur à 18 ans lors de leur interpellation peut avoir des conséquences sur leur prise en charge en France.

Et pour ceux de moins de 15 ans, FTDA n'ayant parait-il pas l'autorisation de les prendre, si des places ne sont pas disponibles à « Enfants du Monde Droits de l'Homme » ils n'ont pas d'autre choix que de rester dehors si les intervenants de FTDA ne fermaient pas souvent les yeux sur leur âge. Mais que de discussions pour faire accepter ce jeune de 14 ans le deux janvier dernier. Certains se vieillissent pour pouvoir être admis dans le dispositif comme ce jeune de 14 ans qui avait indiqué 16 ans mais qui était inquiet pour la suite : qu'est ce qui serait pris en compte, le papier de FTDA avec l'indication 16 ans où sa taskera avec l'indication 14 ans ?
Parfois aussi complètement emmitouflés dans leurs gros blousons, capuche sur la tête et écharpe sur le visage, ils arrivent à tromper la vigilance du personnel du cœur des haltes et peuvent ainsi aller passer la nuit à « La Boulangerie ».

Ceux qui sont envoyés à « Enfants du Monde Droits de l'Homme » réapparaissent souvent après un jour ou deux. Passer de la grande indépendance de leur voyage aux règles strictes d'un foyer, même si l'accueil y est agréable, ne leur convient pas. Et leur excuse habituelle « Je n'ai pas retrouvé le chemin pour y retourner » ne trompe personne. Cela était le cas début janvier de ce jeune Hazara de 10 ans, originaire de Ghazni, qui après 6 mois de trajet dont plus d'un mois pour traverser les montagnes entre l'Iran et la Turquie, n'a supporté qu'une nuit l'hébergement au Kremlin Bicêtre. Il partait rejoindre un cousin en Angleterre et souriait quand on lui parlait de la situation difficile à Calais « Crois-tu réellement que ce soit plus dur qu'en Turquie ?».
Il faut cependant noter que FTDA a souvent et heureusement accepté de reprendre en charge les transfuges d'EMDH.

Le repérage de ces jeunes et leur prise en charge par le dispositif de FTDA s'avère comme prévu plus compliqué depuis le changement du lieu de distribution des repas de « l'Armée du Salut » en décembre dernier. Plusieurs fois en janvier il a fallu deux ou trois jours pour qu'ils viennent nous voir, surtout les plus jeunes. Sachant qu'ils avaient peu de chance de monter dans les bus, ils ne venaient pas place du Colonel Fabien et passaient inaperçus dans la foule lors de la distribution des repas.

FTDA se remet mal des divers problèmes rencontrés entre septembre et décembre. Il a fallu intervenir pour qu'un jeune soit repris. Il avait été mis dehors de l'hôtel sur la base des déclarations d'un autre qui disait qu'il l'avait menacé, sans même avoir été vu et entendu. Le moindre incident amène des réactions de rejet.

**…Et pourtant certains mineurs voudraient bien rester**

Les jeunes présents dans le 10ème, qui selon certains sont pré déterminés à aller en Angleterre, continuent à se poser et à nous poser beaucoup de questions sur leur avenir en France ou ailleurs.

Ceux qui sont âgés de plus de 16 ans sont déçus par nos réponses : très grande incertitude quant à leur devenir à 18 ans que ce soit en France ou dans les autres pays européens. Souvent leur seule possibilité reposera sur leur demande d'asile. Savoir ce qu'ils deviendront lorsqu'ils seront majeurs est la principale inquiétude des jeunes quelque soit leur âge.

Pour certains une autre préoccupation est la possibilité de travailler pour pouvoir envoyer de l'argent à leur famille, ne serait-ce que pour rembourser le prix du passage. L'argent de poche donnée par l'ASE ne leur semble pas suffisant. Quand la rumeur dit qu'un mineur reçoit l'équivalent de 600 euros par mois en Norvège, ils n'hésitent pas.

Devoir attendre 18 ans pour avoir des papiers leur semble aussi trop long, mais cela est une règle assez généralement appliquée dans les différents pays européens.

Les discussions sont longues, les questions précises : irai-je à l'école ? Jusqu'à quel âge ? Est ce que j'ai le choix entre un foyer et une famille ? Est ce que je pourrai voyager avant d'être français ? Si je deviens français est ce que mes parents et mes jeunes frères pourront venir ? Qui paiera le voyage ? Si on invite quelqu'un et qu'il ne repart pas en Afghanistan, que se passe-t-il ? Quand je serai français quels seront mes droits ? Est ce que je pourrai aller en Afghanistan ? Est-ce qu'on peut voyager à l'étranger avant 18 ans ? Est ce qu'on peut voyager en France ? Comment imaginer que ce groupe de jeunes venus de Ghazni, après 8 mois de voyage, avait déjà pris leur décision de partir !!

Le passage d'un jeune pris en charge à Toulouse a jeté le trouble. Il racontait que pris en charge avant 16 ans il n'avait pas pu obtenir ses papiers, semant ainsi le doute dans l'esprit des jeunes pris en charge. En fait, n'ayant pas encore ses 18 ans il n'avait eu qu'un récépissé après le dépôt de sa demande, et jugeant que cela durait trop longtemps, il avait décidé de partir ailleurs. Mais ce qu'un jeune afghan affirme a toujours plus de poids que ce que les intervenants disent.

**…Mais la police ne les aide pas !**

Le 15 janvier trois jeunes pris en charge par FTDA et logés dans un hôtel de Belleville, sortent du métro. Malheureusement pour eux une rafle est en cours. Ils se font interpeller et malgré les documents qu'ils montrent, cartes de FTDA qui seront déchirées et même carte scolaire pour l'un d'entre eux, ils sont emmenés au poste de police. Ils seront ensuite soumis à une expertise d'âge osseux qui en déclarera deux majeurs. Celui qui avait sa carte scolaire était déjà pris en charge par l'ASE et un autre devait voir le juge pour enfants le lundi suivant, mais peu importe.
Ceci met à mal le dispositif de primo accueil des mineurs isolés étrangers à Paris. Mais cela n'a malheureusement pas entraîné de réactions publiques de la part de FTDA, contrairement à la garde à vue des travailleurs sociaux de FTDA en décembre.

**Et ils partent !**

Si certains mineurs, ayant de la famille dans d'autres pays européens, cherchent à les rejoindre, d'autres partent pour trouver du travail ou en espérant, surtout s'ils ont plus de 16 ans, que leur demande d'asile qui ne répond pas aux critères de la Convention de Genève sera acceptée ailleurs.

La protection « humanitaire » semble en effet beaucoup plus largement attribuée dans d'autres pays qu'en France, où la protection subsidiaire est rarement attribuée et ne donne qu'un titre de résidence d'un an renouvelable.

Cet espoir d'une protection et d'un titre de séjour après 18 ans est certainement un motif important des départs de ces jeunes de plus de 16 ans vers les pays scandinaves, destination de plus en plus prisée. Le problème alors reste la traversée de l'Allemagne. Nombreux sont arrêtés dans les trains pour Hambourg, d'autant plus qu'il semble difficile en ce moment de trouver des passeurs pour se rendre en Suède. Et certains ne disposent pas des 1000 ou 1500 euros nécessaires.

Mais bien entendu certains envisagent toujours de partir en Angleterre, même si plusieurs sont revenus à Paris et ont décidé de changer de destination compte tenu des conditions difficiles de survie à Calais et des difficultés du « passage ».

Ce qui est sûr c'est que le manque d'intervenants sociaux ne permet pas des entretiens corrects avec ces jeunes. Ils n'ont donc pas toute l'information dont il devrait disposer sur leurs possibilités de rester en France. Leur fournir ladite information nécessite beaucoup de temps et de disponibilité pour répondre à leurs questions répétées.

# Février 2008

**Des mineurs moins nombreux que l'an dernier ?**

Lors des maraudes de février nous avons rencontré 36 mineurs. L'an dernier ils étaient une cinquantaine. Depuis le début de l'année, 105 sont arrivés à Paris, contre 137 en 2007. Conséquences d'un renforcement des contrôles des frontières entre la Grèce et la Turquie ou des problèmes à Patras en janvier ?

**Mais toujours une prise en charge insuffisante et une volonté d'accueil au rabais**

On aurait pu penser que la diminution du nombre des mineurs isolés présents aurait pu permettre que tous soient pris en charge, mais la rigidité du système, limitant le nombre de place arbitrairement à 40 personnes, a fait que chaque soir ils étaient toujours une petite dizaine à rester dehors. Difficile de croire qu'il n'était pas possible de tous les mettre à l'abri dans des conditions correctes. Le passage de deux responsables de la DDASS place du Colonel Fabien le 6 février ne semble rien n'avoir changé.

Mais la DDASS a eu une autre idée. Pourquoi dépenser de l'argent pour offrir à ces jeunes un accueil décent leur donnant la possibilité de décider de rester en France ? Ce qui avait été tenté avec la paroisse St Laurent et l'association « Aux captifs la Libération » en décembre a été mis en place début février.

La salle d'accueil de jour de l'association a été transformée en dortoir, en poussant les tables et en donnant aux jeunes un tapis de sol et une couverture. Ils pouvaient prendre un petit déjeuner mais n'avaient pas accès aux douches.

Ce dispositif devait être considéré comme suffisant par la DDASS qui les considère de toutes façons comme en transit... on les poussera juste à partir sur les routes de l'exil un peu plus vite !!! Et tout le monde sauf les intéressés y trouvera son compte !

Outre son caractère inacceptable, ce sous accueil présente un danger : à terme la DDASS pourrait bien considérer qu'il n'y a pas lieu de payer des chambres d'hôtels, des foyers et des éducateurs.... Et faire évoluer le dispositif parisien de primo accueil vers cet hébergement au rabais.
Le Collectif et le MRAP ont alors interpellé les participants à la réunion du 12 décembre dernier sur les mineurs isolés étrangers dans le 10ème (http://www.exiles10.org/spip.php?article1097)

A ce jour nous n'avons eu aucune réaction de leur part, mais ce dispositif s'est arrêté après une semaine d'existence.

**Et la route continue**

Si l'Angleterre reste la destination de la plus grande partie des mineurs exilés, les pays nordiques sont de plus en plus une terre d'accueil pour eux.

Entre 2006 et 2007, le nombre de demande d'asile de mineurs afghans par exemple n'a augmenté que de 10% en Grande Bretagne, de 88% au Danemark et 60% en Belgique, pays où nombre de mineurs se font prendre lors de leur voyage vers la Suède, la Norvège et la Finlande. Il aurait doublé en Autriche.
Sont ils vraiment prédestinés à aller en Angleterre comme l'affirment certains ?
Ne seraient ils pas plutôt à la recherche du pays qui leur permettra de construire leur avenir dans les meilleures conditions ?
Leur décision est fonction de la présence d'amis ou de famille dans les différents pays, des possibilités de travailler comme pour ces deux jeunes pachtoun de 15 et 16 ans qui nous expliquaient que leur famille était trop pauvre et qu'il leur fallait gagner de l'argent le plus rapidement possible. Mais parfois leur choix se fonde sur des rumeurs comme pour ce jeune de 14 ans qui avait entendu dire qu'en Finlande, un mineur recevait 600 euros par mois.

Il est sûr que la remise en cause de la présomption de minorité par les intervenants de FTDA, ce tri des heureux élus aux faciès le soir place du colonel Fabien, et parfois la non prise en compte des taskeras n'est pas de nature à les inciter à rester en France.

Pourtant certains s'accrochent comme ce jeune qui a avec lui sa taskera indiquant qu'il a presque 17 ans et qui veut demander l'asile en France. Mais ses quelques cheveux gris ont ruiné ses chances d'être pris en charge. Et pourtant

après 10 jours il est toujours là, dormant dehors la nuit, et nous demande de prendre le temps de travailler avec lui son histoire d'asile.

Et que penser, faute peut-être de personnel en nombre suffisant à FTDA, de ces entretiens insuffisants ?
Un jeune de 17 ans dit n'avoir eu que deux entretiens de 10 minutes, avec une traduction téléphonique par l'ISM, avant que l'on ne conclue qu'il était majeur et qu'on le laisse dans la rue. L'on ne s'étonnera pas qu'il ait finalement décidé de partir après deux semaines à dormir dehors. Manque de temps dit FTDA.

# Mars 2008

**Les mineurs continuent à arriver en nombre malgré les difficultés du passage**

N'ayant pas réussi à passer de Grèce en Italie en début d'année compte tenu des problèmes rencontrés à Patras, le port de passage vers l'Italie, les mineurs sont toujours moins nombreux que l'an dernier mais ils continuent à arriver à Paris.

Contrairement aux années précédentes on constate une augmentation du nombre des arrivants en mars. Ils étaient 45 contre 36 en février. Très probablement les arrivées vont s'étaler sur une durée plus longue, comme semble l'indiquer les premiers chiffres d'avril. En 10 jours ils ont été aussi nombreux que sur tout le mois d'avril 2007..

Cet étalement des arrivées fait que depuis janvier les 40 places dans les hôtels et les 4 ou 5 places à Enfants du Monde Droits de l'Homme ont permis de mettre à l'abri la quasi totalité d'entre eux. Néanmoins, ils étaient souvent plus de 5 dehors courant mars. Le 7 mars un jeune de 13 ans était très inquiet ; il ne voulait pas rester dehors, car il avait peur d'être pris par la police au parc et le passage d'une patrouille à pied ne l'a pas rassuré. Comme FTDA a indiqué (au téléphone car il n'y avait pas de maraude ce vendredi là) n'avoir pas de place, il a fallu tricher pour le faire monter dans les bus atlas. Avec sa capuche et son écharpe, il a réussi à monter. Heureusement car il lui a fallu attendre le lundi suivant pour être pris en charge.

La détermination de l'âge reste un problème et la présomption de minorité ne joue guère. Même des jeunes ayant une taskera (document d'identité afghan) sont parfois refusés, les intervenants de FTDA décidant de sa validité en lieu et place du juge pour enfants. Ceci conduit d'ailleurs chaque fois à des discussions animées avec eux, comme le 12 mars où en fin de compte on a obtenu qu'un jeune de 16 ans, arrivé depuis une semaine, soit pris en charge. Hélas celui qui avait une taskera de 17 ans ne l'a pas été et a dû attendre début avril. A noter d'ailleurs que le Procureur a de plus en plus tendance lui aussi à remettre en cause les taskeras et à faire pratiquer des expertises osseuses, même lorsque FTDA et l'ASE estiment que le jeune est mineur.

Les jeunes sont toujours à la recherche du meilleur pays pour eux, celui qui leur donnera un titre de séjour après 18 ans, et beaucoup hésitent à tenter le passage vers l'Angleterre compte tenu des difficultés rencontrées à Calais. Sans compter que parfois ils se trompent de camion comme ce jeune de 14 ans qui s'est retrouvé en Hollande !
Ils s'orientent alors vers les pays scandinaves. Le passage vers le Danemark n'est cependant pas simple et certains se font prendre et sont envoyés vers les foyers pour mineurs, notamment à Hambourg où expulsés vers le pays d'où ils viennent, Hollande ou Belgique car peu tentent maintenant le passage direct à partir de la France, ces trains étant trop contrôlés par la police allemande. On en voit ainsi un certain nombre repasser par Paris avant de retenter le passage.

Cette errance n'est pas sans conséquence, comme pour ce jeune de 17 ans, accidenté en Grèce ou en Italie et qui était assez perturbé, ne sachant plus quoi faire : rester en France, partir en Norvège, repartir en Afghanistan. Visiblement il souffrait de troubles psychologiques assez sérieux. FTDA l'a pris en charge mais après une nuit il a décidé de quitter l'hôtel et de dormir dans le square Villemin.

Un de leurs inquiétudes reste les empreintes. Ils hésitent à nous croire lorsque nous leur disons que les mineurs ne sont la plupart du temps pas expulsés, même s'ils ont leurs empreintes prises dans un autre pays. Cette peur de la prise d'empreintes les fait même hésiter parfois à aller à FTDA. Un a même refusé de prendre le bus atlas, de peur que ses empreintes soient prises à la Boulangerie… Un autre avait peur qu'après son passage devant le juge pour enfants qui l'avait accepté comme mineur, on lui prenne ses empreintes dans le foyer où il devait aller.

# Avril 2008

**Encore plus de mineurs que l'an dernier, et une prise en charge toujours défaillante**

En janvier et février, ils avaient été moins nombreux à arriver à Paris. Mais depuis mars, après la fin des problèmes rencontrés à Patras en début d'année, leur nombre augmente. Depuis janvier 2008, 201 mineurs sont passés par Paris contre 198 sur la même période de2007.

Depuis 2005, le Collectif n'a cessé d'alerter les autorités sur la nature pérenne de ce problème mais les acteurs du dispositif de primo accueil des mineurs isolés étrangers refusent toujours de mettre en place les moyens financiers et humains nécessaires à l'accueil et au suivi socio éducatif de ces jeunes.

Chaque soir, ils sont encore une petite dizaine à rester dehors.Il est difficile de comprendre pourquoi il n'est pas possible de trouver les moyens d'adapter le dispositif existant pour permettre la protection de l'ensemble des mineurs isolés présents dans le 10e.
France Terre d'Asile limite le nombre de places disponibles dans les hôtels à 40 au maximum et Enfants du Monde Droits de l'Homme n'a pas les moyens d'en accueillir plus de 5 ou 6.
Il est, par ailleurs, difficile de faire prendre en charge un jeune lorsqu'il n'y a pas de maraude de FTDA. Leurs collaborateurs n'ont pas de numéro de téléphone portable de travail où il serait possible de contacter une personne ayant l'autorité pour mettre un jeune à l'abri. Une maraude de la Croix rouge était bien embêtée face à un jeune de 15 ans le long du canal St Martin, n'ayant aucun contact autre que la brigade des mineurs. Si EMDH est facilement joignable, et assez souple dans l'accueil des jeunes le soir, il faut cependant les emmener au Kremlin Bicêtre, ce qui n'est pas toujours possible. Heureusement des Afghans sont parfois prêts à les accompagner comme cela été le cas pour deux jeunes de 13 et 14 ans le 20 avril.

Comme il faut faire un choix, le tri au faciès continue. Effet pervers : une question fréquente des jeunes est maintenant de savoir si leur tête fait assez jeune pour espérer être pris en charge.
Le passage de Dominique Versini le 2 mai dernier n'a malheureusement rien changé, même si elle a réaffirmé son attachement à la présomption de minorité. Mais ce soir là, FTDA a pris deux mineurs supplémentaires et a affirmé pouvoir être en mesure de débloquer des places supplémentaires en cas de besoin. Hélas, ce bel effort n'aura duré que l'espace de la visite de la défenseure des enfants.

Les jeunes se plaignent souvent qu'ils n'ont pas vraiment la possibilité de discuter avec les intervenants, même lorsqu'ils sont pris en charge. D'après eux les entretiens sont trop courts et ont lieu souvent assez tardivement. Le manque de personnel et donc de temps fait aussi qu'ils n'arrivent pas à avoir les réponses aux nombreuses questions qu'ils se posent sur leur devenir en France ou dans d'autres pays.

Et ils continuent à partir vers d'autres horizons qu'ils pensent être plus accueillants.
L'Angleterre pour un jeune qui a des amis qui peuvent l'aider mais sans garantie de permis de séjour après 18 ans ou la Norvège où il aura statistiquement plus de chances d'obtenir l'asile ? Après 11 mois de voyage dont 5 mois à faire des aller-retour entre la Turquie et la Grèce, il a envie de mettre un terme à son errance.
L'Angleterre, sans doute, pour ce jeune qui a déjà fait une première tentative et qui est revenu de Calais après trois mois sans pouvoir réussir à passer. Pour celui là, la France est peu accueillante : Le 20 avril, il a été arrêté, confondu avec un autre Afghan fugueur du CAOMIDA qui avait presque le même nom. Son passage au commissariat, même court, lui a laissé un souvenir amer, lui qui pensait être protégé de la police par sa prise en charge dans le dispositif de primo accueil. Cinq jours après, il est reparti à Calais.

**La question de la reconnaissance de la *taskera* (document d'identité afghan) reste posée**

Il semble que le Parquet des mineurs refuse de plus en plus les *taskera* présentées sans pour autant apporter la preuve de leur falsification éventuelle. Les jeunes sont alors envoyés à l'expertise d'âge osseux[3], ce qui se révèle la plupart du temps catastrophique. La magistrate, conseillère de la défenseure de enfants, avec qui nous parlions place du colonel Fabien, semble prête à constituer un dossier sur ce problème.

Ceci dit, la contestation de la *taskera* commence déjà au niveau des intervenants du dispositif de primo accueil. Un jeune présentant un document où était indiqué un âge de 16 ans et 4 mois n'a ainsi pas été accepté. Même celui qui s'est

[3] Etrange interprétation de l'expertise osseuse par les jeunes : deux mineurs comparaient la largeur de leurs poignets pour comparer leurs âges respectifs

présenté avec un Procès verbal de la police après son interpellation gare de Lyon, document indiquant qu'un juge pour enfants le renvoyait vers FTDA mineur après expertise osseuse, a dû attendre plus d'une semaine avant d'être pris en charge.

Cette attitude des intervenants, l'incertitude de leur prise en charge ultérieure et aussi le peu de contestation des résultats de l'expertise d'âge osseux font que certains jeunes décident alors de partir en province où les conditions d'accueil sont parfois meilleures et où ils ont plus de chances d'être acceptés comme mineurs. Et souvent, ils repartent vers d'autres pays où leur visage aura moins d'importance que le résultat des entretiens avec des travailleurs sociaux. Il est cependant difficile de leur assurer qu'ils auront réellement un avenir ailleurs, et qu'ils auront un permis de séjour après 18 ans. Eternelle quête du pays où ils pourront construire leur vie.

**Les difficultés de prendre en charge des jeunes psychologiquement perturbés**

Un jeune de 17 ans, qui aurait été victime d'un accident de camion en Grèce, a refusé toute prise en charge, malgré l'insistance des autres Afghans. Logé à l'hôtel, il en est reparti le lendemain matin. Il est resté dormir dans le parc Villemin pendant plus de trois semaines, avant de repartir vers l'Angleterre ou ailleurs.
Les cas de ce genre sont rares mais le dispositif de primo accueil n'a pas la possibilité de les prendre en compte.
L'antenne de Médecins Sans Frontière, localisée à proximité, passage Dubail, où travaille une psychologue farsiphone, pourrait être mise à contribution ponctuellement lorsque se présentent de tels cas.

**Un fait nouveau, l'arrivée de femmes seules et d'enfants**

Fin avril, deux familles composées de femmes et d'enfants sont arrivées à Paris. La première, est arrivée le 14 avril avec la grand-mère, la mère et un enfant de un an et demi, après son expulsion d'Iran où elle était réfugiée. L'autre avec la mère, la fille de 11 ans et deux garçons de 8 ans, est arrivée le 22 avril. Ceci est un phénomène nouveau et préoccupant.

La prise en charge par la CAFDA (Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile) n'est pas toujours simple. L'entretien initial est jugé trop inquisiteur, surtout après un voyage difficile quand la famille voudrait pouvoir juste se poser et prendre le temps de récupérer et de réfléchir à son avenir. Et lorsqu'on ne parle ni français ni anglais, comment se rendre dans un hôtel d'Argenteuil sans ticket et avec un papier indiquant juste l'adresse et la station de RER, assez éloignée de l'hôtel d'ailleurs ? Comment vivre ensuite lorsqu'il n'y pas de boutiques autour pour acheter les produits de première nécessité et que l'on n'a pas d'argent ?

## Mai 2008

### Un dispositif incapable de s'adapter à l'afflux des mineurs

Depuis le premier janvier nous avons repérés 239 mineurs lors des maraudes réalisées place du Colonel Fabien. Ce qui correspond à une augmentation de 8% du nombre d'arrivée par rapport à l'an dernier. Ceci n'est pas étonnant compte tenu de la situation des enfants et adolescents en Afghanistan notamment – les jeunes afghans représentent la très grande majorité des jeunes rencontrés - et le Collectif n'a pas cessé de le souligner lors des différentes réunions avec les structures chargées de l'accueil des MIE.
(voir notamment le document sur le site : http://www.exiles10.org/spip.php?article1094)

Quatre très jeunes, entre 8 et 10 ans, sont passés par Paris en mai. L'un était avec son frère de 17 ans, deux autres avec leur père mais le dernier était seul.

La limitation volontaire des places disponibles a encore laissé chaque soir de ce mois de mai une petite dizaine de jeunes à la rue, même ceux en possession d'un document (taskera) prouvant leur minorité. Dans la mesure où les places disponibles sont inférieures au nombre de mineurs présents place du Colonel Fabien, la maraude de FTDA ne vise plus à repérer les mineurs isolés en danger dans le 10ème, mais juste à répondre à la demande de protection des jeunes qui viennent les voir sur place. Et en danger les jeunes le sont : des intervenants de FTDA signalent que des jeunes ont été abordés par un français qui leur proposait de venir chez lui moyennant une somme d'argent, d'ailleurs dérisoire.

Les mineurs n'en finissent pas de se poser, et de nous poser, des questions sur leur avenir, en France pour certains mais aussi en Angleterre ou dans les pays scandinaves. Leur grande inquiétude reste leur devenir après 18 ans, mais aussi leur possible réadmission dans le pays, souvent la Grèce, où leurs empreintes ont été prises la première fois. Le retour d'un jeune de 15 ans, réadmis en Grèce après son passage en Angleterre ne les a pas rassurés.
La Norvège et la Finlande les attirent mais ils se posent beaucoup de questions sur ce passage obligé par l'Allemagne : pourront-ils repartir des familles ou foyers où les autorités les enverront ? S'ils disent qu'ils ne veulent pas rester en Allemagne, les laissera-t-on partir ?

Difficile de rassurer ceux de plus de 16 ans car la situation des jeunes majeurs en France n'est guère brillante et ils n'ont aucune garantie d'obtenir un titre de séjour après leur 18 ans. Certains nous ont demandé le pourcentage de jeunes afghans pris en charge après 16 ans qui avaient eu un contrat jeune majeurs et de ceux qui avaient obtenus une carte de séjour vie privée et familiale. Malheureusement nous ne disposons pas de ces données.
Demander l'asile leur donne une chance supplémentaire mais tous n'ont pas de « bons » cas d'asile et l'entretien à l'OFPRA est un cauchemar pour beaucoup. Ce jeune de 16 ans et demi qui y est allé en février dernier se remet difficilement du refus. Les questions de l'officier de protection l'ont déstabilisé et l'interprète en pachtou a semble-t-il accentué sa confusion.
Ce sera peut-être plus facile pour ce jeune de 17 ans qui dit s'être converti au christianisme.

Ceux qui arrivent à avoir un entretien avec un intervenant de FTDA sont parfois aussi inquiets et troublés que celui qui est allé à l'OFPRA. Ils ne savent pas ce qu'ils doivent dire et les questions leur semblent parfois dépasser le simple bilan « social » destiné normalement à établir leur situation de mineur en danger et non de réfugié. Beaucoup sont aussi lassés d'entendre en réponse à leurs questions « je n'ai pas le temps ». Ce manque de temps est bien réel mais prouve que ce dispositif est inadéquat pour préparer l'avenir de ces mineurs, surtout celui de ceux de 16 ou 17 ans pour qui l'avenir est loin d'être assuré.

Certains décident d'aller dans une autre ville en espérant qu'on s'occupera mieux d'eux et qu'ils ne devront pas attendre trois mois ou plus avant d'être pris en charge et d'aller à l'école. Difficile dans ce cas de leur indiquer les « bonnes » villes.

Et que faire lorsque l'on veut rester en France, que l'on a une taskera indiquant 15 ans et que le procureur décide quand même de vous envoyer subir une expertise qui se révèle bien entendu défavorable ?

## Juin 2008

### De réunion en réunion la question des mineurs en danger reste sans réponse

Les acteurs du dispositif refusent de prendre les responsabilités que leur imposent tant la loi française que les conventions internationales.
Le 16 juin dernier, le Collectif et le MRAP ont saisi la défenseure des enfants, la DDASS et la mairie de Paris de la situation de 19 mineurs laissés à la rue. Cependant aucune amélioration n'a été apportée à ce dispositif de primo-accueil et une dizaine de mineurs dorment chaque soir dans les rues et parcs du 10ème arrondissement de Paris dans l'indifférence quasi générale.

Durant ce mois de juin quatre réunions ont abordé la question de la protection des mineurs isolés étrangers dans le 10ème : le 11 une réunion entre le Collectif de Soutien des Exilés et la mairie du 10ème, le 19 une réunion de la commission précarité 10ème, le 20 un colloque organisé par la défenseure des enfants sur les MIE, le 24 une réunion entre le Collectif et Mme El Khomri chargée de la protection de l'enfance à la mairie de Paris. Et le sort de ces jeunes ne s'est pas amélioré pour autant.

Comment pourraient-ils prendre la décision de rester, avoir confiance dans leur avenir en France lorsqu'ils voient que l'obligation de protection, imposée pourtant par la loi française, n'est pas respectée par les autorités ? Dans ces conditions, leur parler de leurs droits, de leur possibilité d'obtenir un titre de séjour lorsqu'ils auront 18 ans est irréaliste. Ils ne peuvent guère croire à ce que nous leur disons, comme ces deux de 15 ans qui ont décidé de partir en Suède et en Norvège mi-juin.

Ils sont désabusés et fatigués de s'entendre dire par FTDA « reviens demain, il n'y a pas de place » ou « toi tu n'es pas mineur » et de ne pas être pris par le Cœur des Haltes dans les bus Atlas dont le personnel ne comprend pas pourquoi FTDA venant maintenant régulièrement en maraude n'est pas à même de prendre en charge les jeunes.

Ils repartent alors vers d'autres destinations, de plus en plus souvent vers les pays scandinaves où ils espèrent un meilleur accueil qu'en France ou même en Angleterre d'où certains viennent de revenir après deux ans. Deux années de clandestinité, de travail au noir et aucun espoir de régularisation.

Trois familles sont aussi passées par Paris durant ce mois de juin : un père et ses deux garçons de 10 et 11 ans, un couple avec une fille de 2 ans et un fils de 3 ans, une femme enceinte avec sa fille de 3 ans et son fils de 6 ans.

# Juillet 2008

**52 mineurs sont arrivés en juillet, et toujours aussi peu de prise en charge**

Durant les premiers mois de 2008 ils ont été 336 à arriver à Paris, soit 62 de plus que lors de la même période en 2007.

Le nombre de places dans les hôtels lui n'a pas évolué et les acteurs du dispositif refusent toujours d'adapter l'accueil des jeunes à la réalité. Le problème viendrait du délai de prise en charge par l'ASE et du délai nécessaire à la prise de l'OPP par les juges pour enfants. Des jeunes restent donc dehors sans que cela ne gêne personne, ni FTDA ni la Boulangerie ne les acceptant.

Par ailleurs une question se pose : lorsqu'un jeune n'est pas pris en charge à l'hôtel, que fait-on pour lui. ? Plusieurs durant ce mois de juillet ont manifesté l'intention de rester et de demander l'asile. Mais vis-à-vis du dispositif, ils semblent n'avoir aucune existence. Le jeune qui a été arrêté le 29 juillet était dans ce cas. Mais malgré son rendez vous à FTDA le lendemain il n'avait avait avec lui aucun document prouvant qu'il avait été vu par cette structure. Ne serait-il pas nécessaire que FTDA, une fois un jeune mineur repéré, lui fournisse un document avec photo disant qu'il a été identifié et qu'il est présumé mineur. Cela d'une part les protégerait un peu des contrôles de police à Paris, et d'autre part responsabiliserait FTDA. Pourquoi ne donner que des cartes à ceux qui sont hébergés. Le rôle du dispositif de primo accueil ne peut se résumer à un simple hébergement et s'il n'y a pas de place dans les hôtels, le jeune devrait au moins faire l'objet d'un suivi socio éducatif et ceci devrait être officialisé par un document.

Le choix des heureux élus se fait toujours le plus souvent au faciès. « Dans les conditions actuelles comment voulez vous faire autrement » est la réponse du Directeur de FTDA lors de la réunion de la commission précarité.
Il n'est pas normal que nous ayons dû intervenir pour faire prendre en charge deux jeunes qui avaient craqué, s'écroulant en larmes le soir place du Colonel Fabien, le 22, l'un de 15 ans épuisé après plus de 8 nuits dehors et le 29, un autre du même âge malade.
Celui-ci signalé à FTDA par téléphone le matin même était allé sur nos conseils les voir. On lui avait dit qu'il fallait qu'il attende la maraude le soir à Colonel Fabien. Le troisième bus allait partir et FTDA n'était toujours pas là. Nous avions téléphoné plusieurs fois mais ils étaient avec les journalistes de TF1 et donc n'étaient pas disponibles pour les mineurs ! Le jeune a alors essayé de monter par l'avant du bus, s'est fait repoussé et s'est écroulé en larmes. Heureusement Dominique Bordin est arrivé à ce moment là et l'ayant vu dans cet état a pu le prendre en charge. Mais le reste de l'équipe de FTDA ne s'est pas préoccupé de la situation de ce jeune, effondré sur un banc avec nous et deux ou trois autres mineurs.

Comment les mineurs pourraient ils croire à leurs chances en France quand la protection obligatoire de tout mineur isolé sur le territoire dont on leur parle n'est pas effective. Comment peuvent-ils penser qu'un juge va accepter de prendre en compte leur taskera quand les acteurs du dispositif de primo accueil les remettent parfois en cause ? Alors ils repartent vers l'Angleterre mais aussi, toujours plus nombreux, vers les pays scandinaves.
Ils se posent pourtant des questions sur leur devenir dans ces pays et notamment en Angleterre, d'autant plus que certains en reviennent désabusés, comme celui que l'on avait vu en 2006 et qui après deux ans, faute d'espoir de régularisation est revenu et a décidé de tenter sa chance ailleurs. Il a maintenant 18 ans et quelques et n'a guère d'espoir de pouvoir rester en France. Des informations, non vérifiées, venant d'Angleterre les inquiètent, comme l'histoire de ce jeune de 14 ans réadmis en Grèce.
Aller en Norvège n'est pas sans problème. Il faut traverser l'Allemagne et les risques d'être interpellé sont importants. Ces trois jeunes, pris en charge par FTDA en ont fait l'expérience, arrêtés à 40 km seulement de la frontière danoise, après avoir réussi à échapper à la police à Hambourg. Au passage leurs téléphones portables ont été saisis pour les besoins de l'enquête et c'est surtout cela qui les préoccupait. De plus pour y aller il faut de l'argent : plus de 1000 euros disent-ils, ce qui fait qu'un jeune, parti du foyer de l'association « Enfants du Monde Droits de l'Homme », dormait dans le parc depuis plusieurs semaines en attendant de recevoir l'argent nécessaire à son voyage.

Et leur problème reste la reconnaissance de leur minorité. Il est peu probable que l'âge indiqué en Grèce suffise pour que les autorités d'un autre pays les reconnaissent mineurs. Mais heureusement pour d'autres, cela est aussi le cas s'ils ont été déclaré majeurs en Grèce ou par la police française (sans passage devant le juge pour enfants)

Ils se posent aussi beaucoup de questions sur la France : faut-il rester à Paris ou a-t-on plus de chances d'être accepté en province ? Que faut-il dire à FTDA mineur ou à l'ASE lors des entretiens ?
Un jeune qui a dit avoir 15 ans et qui a reçu sa taskera où il est écrit qu'il n'a que 14 ans et demi était inquiet. Il a fallu le rassurer, lui expliquer que c'était mieux pour lui.

Pour ceux qui ont 17 ans et des empreintes en Grèce, la question est de savoir si on va pouvoir examiner leur demande ici, donc si on va les accepter comme mineur. Ce jeune dont les parents ont été tués il y a 10 ans à Day Kundi et qui a

dû partir en Iran où il a travaillé 5 ans avant de venir en Europe espère que FTDA considérera son cas rapidement. Après plus d'un an de voyage il a envie de se poser rapidement et de construire sa vie. Mais souvent FTDA met trop de temps à réagir et ils repartent.

Un « nouvel ancien » acteur du dispositif envisage de revenir. Mme Huège, responsable actuelle des maraudes au sein de l'association « Aux Captifs la Libération » est venue mi juillet voir ce qui se passait lors d'une maraude de FTDA. Apparemment l'association envisagerait de reprendre une place dans le dispositif mais de quelle manière : un simple accueil de jour et des maraudes comme il y a deux ans ou une implication à l'égal de celle de FTDA ?

**Deux juges pour enfants et deux personnes du bureau de la défenseure des enfants ont pu se rendre compte de la situation des mineurs**

Les 4 heures de maraudes de ce jeudi 17 juillet ont permis à Mme Lefèvre, Mme Marand Michon (juges pour enfants) et à Mme Sonia Ivanoff et Mme Carrard Blazy (du bureau de la défenseure des enfants) de voir ce qui se passait et de discuter avec des jeunes.

La présence de nombreux jeunes qui ont parlé assez librement avec les maraudeuses leur a permis de se rendre compte des difficultés que ces jeunes rencontrent : expertise osseuse, temps d'attente très long avant une prise en charge par FTDA (un est resté 4 semaines dehors), temps d'attente très long aussi avant le passage devant le juge pour enfants (un est là depuis 3 mois et demi)...

Elles ont pu aussi entendre les nombreuses questions que les jeunes se posaient sur leur avenir, et notamment sur leur avenir en France (école, travail, devenir à 18 ans, asile...) toutes les questions qu'ils posent chaque soir et qui mettent à mal l'idée de jeunes pré programmés pour l'Angleterre.

En plus l'arrivée de trois mineurs dans la journée, présents au parc le soir (un de 10 ans avec un "frère", et deux autres de 15 ans) a permis des discussions intéressantes sur les dysfonctionnements de ce dispositif.
Discussion aussi sur la détermination de l'âge au faciès, bien introduite par un jeune déclaré majeur à l'expertise osseuse et qui leur a demandé très directement si elles pensaient qu'il était majeur ou mineur...

# Août 2008

**Pour les mineurs, toujours plus nombreux, aucun changement prévisible**

Nous avons rencontré 49 mineurs nouvellement arrivés durant ce mois d'août.

Depuis le début de l'année 385 mineurs au moins sont passés par Paris, soit 84 de plus que l'an dernier pour la même période (+27%).

Devant cet afflux prévisible (le Collectif n'arrête pas d'alerter les autorités sur cette question), rien n'a été fait. Le nombre de place reste limité et même si FTDA ou Enfants du Monde Droits de l'Homme ont accepté d'en prendre en surnombre, fin août ils n'étaient qu'une cinquantaine à avoir été mis à l'abri et suivis.

Ceux qui ont 16 ou 17 ans doivent attendre longtemps avant d'avoir une chambre où dormir, certains repartiront sans avoir été logés. Même ceux qui veulent rester ont du mal à se faire recevoir par FTDA. Lassés d'entendre toujours « reviens demain » certains ont décidé de partir, comme ce jeune de 14 ans dormant depuis deux semaines dehors.

Les moyens humains et matériels ne sont toujours pas disponibles et tout laisse à penser que rien ne sera fait, même si les acteurs du dispositif de primo accueil savent que les arrivées les plus importantes sont à venir durant l'hiver.

Par ailleurs la saturation du dispositif est aussi liée à la lenteur de traitement des dossiers par l'ASE et donc au retard de prise en charge de ces jeunes. Comme FTDA, la CAMIE (Cellule d'accueil des Mineurs isoles étrangers de l'ASE) se plaint du manque de moyens et d'effectifs.

Face à cet accueil déplorable et à la lenteur de la prise en charge beaucoup cherchent à savoir s'il serait possible d'aller ailleurs en province, comme ces deux jeunes de quinze seize ans dont l'un attend sa prise en charge depuis deux mois et l'autre depuis 4 mois.

Pour ceux qui veulent rester, être hébergé n'est pas suffisant : ils veulent réellement être pris en charge, aller à l'école… ils veulent commencer à construire leur vie dans des conditions stables après des mois d'errance. Le suivi dans le cadre du dispositif de primo accueil ne suffit pas à les sortir de cette situation précaire et incertaine.

Certains espèrent qu'en province ils seront acceptés plus facilement et pourront être logés et aller à l'école plus rapidement. Ils voudraient bien qu'on leur indique les départements il y a de « bons » services de l'ASE. L'exemple de celui de 17 ans qui a été soumis à l'expertise d'âge à Montauban malgré sa taskera et déclaré majeur (comme d'habitude) montre que ce n'est pas si évident.

D'autres cherchent des informations sur leur avenir dans d'autres pays, et en particulier sur ce qui se passera lorsqu'ils auront 18 ans. Malheureusement dans la plupart des pays européens, il n'y a aucune certitude d'obtenir un titre de résidence à la majorité. Peut-être que ce jeune de 15 ans dont le frère a le statut de réfugié en Norvège aura-t-il plus de chances de l'obtenir.

En Angleterre ils n'ont malheureusement aucune garantie : Cet afghan de 22 ans a été expulsé il y a un an et demi. Il y était arrivé à l'âge de 13 ans et vivait dans une famille anglaise. Comme il avait dit qu'il était venu pour suivre des études, le juge a estimé que ses études étant terminées il devait repartir « pour reconstruire son pays ». Sa famille a trouvé un avocat pour faire appel de la décision, mais quelles sont ses chances de retourner dans ce pays où il a vécu plus de 5 ans ?

Parmi les questions récurrentes qu'ils posent, le problème des empreintes et celui de la reconnaissance de leur minorité reviennent souvent.

Les empreintes en Grèce pour la majorité, celles en Allemagne pour ceux qui veulent partir vers le Nord ne devraient pas poser de problèmes pour la plupart d'entre eux. Mais en Allemagne certains länder considèrent les jeunes de plus de 16 ans comme des adultes, et devant l'afflux de mineurs il n'est pas certain que ceux que nous avons rencontrés et qui ont dû demander l'asile en Italie, en Grèce ou en Allemagne ne soient pas réadmis dans ces pays.

Question liée à la question des empreintes, celle de l'âge indiqué par la police qui a souvent tendance à rendre adultes les mineurs. Heureusement dans les différents pays leur âge sera évalué indépendamment de ce qui a pu être écrit.

La reconnaissance de leur minorité lorsqu'il possède la Taskera (document d'état civil afghan) est certainement plus facile. Cependant l'expertise médicale d'âge osseux est une véritable épée de Damoclès. Contrairement à ce que des

Juges pour enfants ont dit plusieurs fois lors de réunions, la reconnaissance de ce document ne prime pas toujours sur l'expertise médicale. Ainsi un jeune de 15 ans, déclaré majeur par les médecins, a dû, malgré la taskera reçue entre temps, être soumis à une deuxième expertise. Heureusement, il a alors été déclaré mineur, mais que de temps perdu (plus de 6 mois) pour sa prise en charge.

Autre question à laquelle il est difficile de répondre faute de données sérieuses, est le pourcentage des mineurs pris en charge qui ont effectivement eu un titre de séjour à 18 ans. Ceci préoccupe surtout ceux de 16 ans pour lesquels rien n'est prévu dans la loi française. Il serait temps qu'une étude du type de celle menée par Hors la rue avec les mineurs roumains soit réalisée.

## Septembre 2008

**Combien de temps Ali et Ahmad dormiront ils dehors ?**

Ces deux jeunes de 14 et 15 ans nous ont téléphoné un soir pour un hébergement. Ils avaient passé deux nuits à marcher dans le 10ème arrondissement pour se réchauffer et avaient fini la nuit dans une cabine téléphonique.
FTDA et EMDH, contactés par téléphone n'ont pas pu les prendre en charge et ils ont donc dû se résoudre à passer leurs nuits dehors, avec les duvets que nous avons pu leur fournir.

Ils sont chaque soir plus d'une dizaine de mineurs à faire de même faute de place dans un dispositif toujours incapable de s'adapter à la situation des mineurs isolés étrangers.

Combien seront-ils cet hiver à dormir dans le parc Villemin, lorsque l'on sait que chaque année le nombre d'arrivées de ces jeunes augmente à partir d'octobre ?

**Ne rien voir, ne rien entendre, ne rien dire, et surtout ne pas bouger, telle semble être la philosophie des acteurs du dispositif de primo accueil des mineurs isolés**

Les mineurs isolés, surtout afghans, continuent et continueront d'arriver. Cette année nous en avons déjà rencontré 436 (et le chiffre n'est pas exhaustif), soit 105 de plus que l'an dernier.

Et le dispositif parisien de primo accueil, tout comme l'ASE, ne bouge toujours pas.

Les interventions auprès des autorités (mairie de paris, DDASS, défenseure des enfants), comme le soir du 11 septembre où nous étions entourés de 8 mineurs de moins de 16 ans arrivés depuis l'avant-veille, dont un de 10 ans avec son frère de 16 ans n'ont pas fait bouger les acteurs de ce dispositif. EMDH contacté par téléphone n'avait pas de place disponible. FTDA n'était pas joignable. Malgré la pluie et le froid ils ont donc dû dormir dehors.

Mais une des trois difficultés rencontrées par FTDA, si l'on en croit une note de juillet 2007 « réside dans l'attitude de certains acteurs non inscrits dans le dispositif et présents sur les lieux des maraudes. Leurs positions critiques, souvent en décalage avec les réalités du terrain, aboutissent à des résultats pour le moins contestables du point de vue de l'efficacité et de l'intérêt des mineurs. » [4]
Pour FTDA, en ce qui concerne le dispositif parisien, « **parfois**, les moyens humains et financiers de France Terre d'Asile ne permettent pas de répondre à certaines situations… » « Le dispositif peut **parfois** s'avérer insuffisant en cas d'arrivée massive, comme en novembre ou décembre 2007 ».
La dizaine de mineurs (souvent près d'une quinzaine comme le 15 septembre), d'ailleurs toujours considérés par FTDA comme en transit,[5] dormant chaque nuit dans la rue n'est sans aucun doute que le fruit de l'imagination d'acteurs en décalage avec les réalités de terrain ! Mais ce sont là des« polémiques stériles » d'après l'auteur de la note !

Le manque de places et de moyens humains disponibles fait qu'un jeune peut attendre plusieurs semaines avant d'être pris en charge, et certains rencontrés fin septembre étaient là depuis 45 jours ! Alors ils repartent comme ce jeune de 14 ans rencontré le 3 septembre, qui après plus d'une semaine dehors, nous demandait s'il serait mieux accueilli en Angleterre. Un jeune de 14 ans et demi a attendu trois semaines dehors avant d'être enfin pris en charge à l'hôtel fin septembre.
Beaucoup sont lassés de s'entendre dire tous les jours lorsqu'ils vont à FTDA, « reviens demain » « on n'a pas de places à l'hôtel » ou « on n'a pas le temps aujourd'hui », comme nous le disaient ceux rencontrés le 23 septembre.

A cela s'ajoute le temps d'attente très long pour la prise en charge par l'ASE de ceux qui veulent rester.
Les difficultés rencontrées par la CAMIE ont fait que certains jeunes ont attendu plus de trois mois avant d'être reçus. Certains lassés et inquiets devant un avenir qui leur semblait incertain en France ont décidé de repartir sur les routes de l'exil, comme celui parti de EMDH début septembre après 4 mois d'attente. Cette trop longue attente, cette incertitude fait que d'autres se posaient la question de partir dans un autre pays ou une autre ville.
Ce qu'ils veulent ce n'est pas seulement une place à l'hôtel, mais aller à l'école et pouvoir commencer à faire des projets d'avenir. Rester dans cette situation incertaine est décourageante.

[4] http://www.france-terre-asile.org/component/content/article/15-lactualite-france-terre-dasile/618-note-sur-le-dispositifs-mineurs-parisien-2072008
[5] http://www.france-terre-asile.org/images/stories/actualites/journal_du_droit_des_jeunes_mie_dispositif_parisien_septembre2008.pdf

Cette attente pose d'ailleurs des problèmes à FTDA : ils voient les jeunes déprimés, parfois révoltés et en ont récupéré de justesse avant qu'ils ne partent ailleurs, comme ce jeune de 14 ans qui n'en pouvait plus de rester dans l'incertitude depuis deux mois.

Ce délai porte aussi une atteinte aux droits de ces jeunes : comment imaginer que celui qui est arrivé le 18 septembre, à l'âge de 15 ans et 11 mois puisse être pris en charge avant ses seize ans et donc pouvoir disposer de droit d'une carte vie privée et familiale lorsqu'il atteindra ses 18 ans ? Même problème pour celui qui se demandait le 24 septembre s'il pourrait être pris en charge à temps et demander la nationalité française comme il le souhaite ? Il a 14 ans et 10 mois

Repartir est pour certains une épreuve supplémentaire comme pour ces deux frères de 16 et 9 ans partis de Jaghuri 8 mois plus tôt et qui auraient bien voulu mettre un terme à leur voyage. Ils ont souffert de leur passage en Grèce et ont été très marqués par la mort d'un jeune à Patras.
Tous n'ont pas pour objectif de retrouver de la famille, comme ce jeune qui voulait rejoindre son oncle en Norvège, ou de gagner leur vie, comme celui qui voulait savoir si en Finlande on pouvait travailler à 16 ans

Beaucoup se posent et nous posent des questions très précises sur leur avenir à 18 ans, les permis de séjour, les aides pour trouver du travail et une maison…, s'ils restent en France ou s'ils décident de partir dans un autre pays. Tout dépend de leur âge et pour ce jeune de 17 ans sans cas d'asile, l'avenir est incertain où qu'il aille. Une préoccupation importante, une fois rassurés sur la question des empreintes dans d'autres pays, est donc la reconnaissance de leur âge et l'acceptation ou non de leur taskera.

Certains décident de tenter leur chance ailleurs mais en cas d'échec, nous disent qu'ils resteront en France, comme ce jeune de presque 15 ans qui voulait savoir s'il serait repris en charge à son retour, s'il était arrêté en Allemagne et renvoyé en France.

# Octobre 2008

**15 mineurs dehors et 200 vont arriver dans les prochains mois… silence assourdissant des acteurs du dispositif de primo accueil**

Durant ce mois d'octobre, nous avons vu 68 mineurs nouvellement arrivés. L'an dernier ils n'étaient que 39. Il est probable que dans les trois mois à venir ils seront près de 200 à venir à Paris. Si le dispositif de primo accueil n'évolue pas, nous nous retrouverons dans la situation de l'hiver 2005-2006 où plus de 60 mineurs étaient laissés à la rue.

Le 19 octobre nous avons une nouvelle fois saisi la défenseure des enfants, la DASS et la Mairie de Paris en envoyant une liste de 19 noms de mineurs âgés de 13 à 16 ans présents à la distribution des Restos du Cœur: Au total ce soir là 26 mineurs étaient dehors.

Fin Octobre nous n'avons reçu aucune réponse, aucune réaction de la part des autorités concernées ! Une demande de rencontre urgente a été adressée aux mêmes responsables le 30 octobre

De nombreux jeunes laissés dehors repartent vers d'autres pays. Et cela est compréhensible. Comment ces deux jeunes arrivés depuis plus d'une semaine après un voyage de plus de 4 mois et ayant passé leur nuit du 2 octobre à marcher dans les rues du 10ème pour se réchauffer pourraient imaginer leur avenir en France. L'un avait réussi à être accepté dans les bus Atlas mais avait été renvoyé du centre d'hébergement de « La Boulangerie » et avait dû revenir à pied en pleine nuit et sous la pluie au jardin Villemin.

Compréhensible également la colère de certains qui fin octobre demandaient à quoi servait FTDA mineur qui ne venait en maraude que pour leur dire qu'il n'y avait pas de place et qu'ils devraient rester dehors, qui les recevait rapidement au bureau pour leur dire de revenir le lendemain, et encore le lendemain.. Certains ne jugent même plus utile d'aller voir FTDA mineur et ont pris leur parti de dormir dans le parc. Ils ne comprennent pas non plus pourquoi les maraudeurs de FTDA mineur passent souvent plus de temps à discuter avec les majeurs, les jeunes logés dans les hôtels, voire même à discuter entre eux qu'à s'occuper des problèmes de ceux qui sont dehors dans le froid.

Et entendre dire par FTDA mineur qu'il faut envoyer ces jeunes directement à la Cellule d'Accueil des Mineurs Isoles étrangers (CAMIE/ASE), lorsque l'on sait qu'ils ne sont pas reçus comme ces 3 qui y sont allés début octobre, est inacceptable.

Et même certains pris en charge dans le cadre du dispositif parisien, toujours en attente d'un placement parfois après 4 mois, commencent à envisager d'aller ailleurs, comme ces deux de 14 ans qui craquaient début octobre.

Pour ceux qui n'auront guère d'autre choix que de demander l'asile car âgés de 16 ou 17 ans, attendre si longtemps mets en danger leur avenir. Ils risquent d'arriver au seuil fatidique des 18 ans, et considérés comme majeurs d'être renvoyés vers la Grèce ou l'Italie où leurs empreintes ont été prises. Mais la nécessité de traiter leur dossier d'urgence ne semble guère être prise en compte et nombreux sont ceux qui disent qu'on ne s'occupe pas d'eux.

La DASS refuse de mettre à disposition les moyens nécessaires, faisant même pression pour que le nombre de mineurs hébergés soit réduit à 50 dans les hôtels de FTDA ; à l'ASE le traitement des dossiers traîne en longueur et certains agents parfois n'honorent même pas les rendez vous fixés avec les jeunes.
Le dispositif de « protection » fabrique des mineurs en transit, ce qui semble parfois bien arranger les différents acteurs.

Et pourtant nombre de ces jeunes, plus nombreux que les autorités veulent le faire croire, resteraient bien en France. Après un voyage de plusieurs mois où ils ont été battus, mis dans des camps, voire en prison comme ce jeune de 15 ans qui y a passé 20 jours en Iran, où ils se sont mis en danger accrochés des heures sous des camions, un voyage durant lequel ils ont vu certains de leur compagnons de route disparaître, certains voudraient enfin se poser, construire leur avenir ici. Certains n'ont échappé que de justesse aux expulsions d'Iran où ils vivaient dans des conditions difficiles, sans accès à l'école ou au travail et sont venus chercher en Europe un endroit où vivre normalement, comme les jeunes de leur âge.

## Novembre 2008

**Espoirs déçus pour la vingtaine de mineurs laissés dans la rue**

En novembre nous avons rencontré 71 nouveaux mineurs (575 arrivés depuis janvier). Mi novembre ils étaient plus de 15 à devoir dormir dans le parc Villemin chaque soir, certains depuis plusieurs semaines. A noter aussi l'arrivée de 6 familles avec 13 enfants ce qui est assez inhabituel à cette période.

Le 14 novembre : une bonne nouvelle pour eux : la Mairie de Paris finançait 20 places d'hébergement supplémentaires.
Le 30 novembre ils étaient encore 15 dehors et seulement 4 de ces 20 places avaient été utilisées !

Comment peut-on bloquer la mise à disposition de ces places alors que des mineurs dorment dehors chaque soir ? Problème de personnel à FTDA ? Procédure administrative trop complexe ? Difficile d'avoir le fin mot de l'histoire et encore plus difficile d'expliquer aux jeunes qu'ils devront passer encore des nuits dans le froid, parfois à marcher dans le parc ou dans les rues car ayant trop froid pour dormir, car les acteurs de ce dispositif sont incapables de les protéger.
« Mais pourquoi viennent ils le soir près du bus juste pour nous dire qu'il n'y a pas de places » se demandait avec raison un groupe de jeunes de 15/16 ans. « Pourquoi nous disent ils d'aller au bureau alors que là-bas ils nous répondent à chaque fois attendez ce soir ou revenez demain et encore demain sans prendre le temps de parler avec nous et de répondre à nos questions ! »
Les jeunes ne comprennent pas non plus les critères du choix des heureux élus qui iront à l'hôtel. Les plus jeunes, sur l'apparence physique ? Les plus anciens à la rue ? Pour eux, mais pas seulement pour eux, ce n'est pas clair.

Devant la pression, et l'exaspération des jeunes, la réponse donnée aux quinze jeunes dont FTDA avait pris les noms le 17 novembre était : « on va vous envoyer directement à la CAMIE (Cellule d'accueil des mineurs isolés étrangers de l'Aide Sociale à l'Enfance ». Les intervenants oublient tout simplement de dire que s'ils n'ont pas de « taskera » ils seront envoyés à l'expertise médicale. Cela les prive aussi du temps nécessaire de mise en confiance, d'information et de réflexion. Parfois on a l'impression qu'on ne cherche plus à donner à ces jeunes l'opportunité de rester mais plutôt de vouloir s'en débarrasser le plus rapidement possible… et après on nous parlera de mineurs en transit !

Un jeune de 14 ans envoyé ainsi à la CAMIE avec une lettre de FTDA s'est fait renvoyer car il n'aurait pas dit suffisamment fermement qu'il voulait rester en France. Lui, arrivé depuis quelques jours seulement, voulait déjà qu'on réponde à ses questions sur son avenir à 18 ans, avoir la certitude qu'il pourrait rester en France et devenir français. 3 jours après il était toujours dehors et a décidé de partir.

Ceux qui ont pris la décision de rester sont inquiets de la lenteur de leur prise en charge par l'ASE. L'un d'eux trouvant qu'attendre deux ou trois mois à l'hôtel sans aller à l'école était trop long, a décidé d'aller directement à l'ASE d'où bien entendu on l'a renvoyé.
Un autre se demandait si ce serait plus rapide en allant directement au commissariat. Même avec une taskera cela peut être dangereux car le risque d'être déclaré majeur par l'expertise osseuse est grand. C'est ce qui est arrivé à ce jeune de 16 ans qui a tenté sa chance à la préfecture de Troyes le 14 novembre, espérant une prise en charge plus rapide qu'à Paris, et qui s'est retrouvé majeur après une expertise osseuse durant laquelle il n'y avait aucun interprète (fait jugé normal par le juge du Tribunal Administratif de Chalons) avec un Arrêté de Reconduite à la Frontière !
D'autres enfin, dont un de 14 ans et un autre avec une OPP du 13 octobre, depuis juillet en France commençaient à préparer leur départ. Heureusement ils ont fini par être pris en charge par l'ASE fin novembre.

Les jeunes sont désappointés : ils espéraient mieux de l'Europe et de la France. Ils pensaient qu'ils seraient bien accueillis après les problèmes rencontrés tant en Afghanistan que lors du voyage, comme ce jeune de 16 ans dont le père a été tué à Kandahar et qui a fui avec son jeune frère de 8 ans, perdu en Turquie car lui avait été arrêté et mis en prison pour trois mois. Ou encore comme ce jeune d'à peine 16 ans qui a passé deux ans en Iran à travailler dans le bâtiment et qui a fini par partir devant les expulsions forcées : quatre mois de voyage, trois mois à Patras, 22h accroché sous un camion. Il raconte comme beaucoup d'autres les exactions de l'armée et de la police dans les différents pays, la mort de certains de ses copains lors du passage en Grèce. Un de 16 ans et demi qui n'arrive pas à joindre sa famille à Ghazni pour avoir sa taskera est désespéré : il commence à imaginer sa vie comme celle d'un perpétuel SDF.
Alors ils partent vers l'Angleterre, mais aussi nombreux vers la Norvège, pays sur lequel ils nous posent beaucoup de questions, avec l'espoir de voir leur minorité reconnue, d'être enfin protégés et de réaliser leur rêve comme celui qui veut devenir pilote. Après 4 jours dans le froid à Paris, il disait le 29 novembre d'un ton triste « j'espère que ma vie va être maintenant meilleure que ce que je suis en train de vivre ici »

# Décembre 2008

**Des mineurs de plus en plus nombreux**

En décembre 93 nouveaux mineurs sont arrivés à Paris, et depuis janvier nous en avons rencontrés 668 (contre 483 en 2007).

**Et ils sont toujours aussi nombreux à ne pas être pris en charge**

La DASS n'a pas jugé utile de fournir les financements nécessaires à la prise en charge effective de ces mineurs. Le dispositif de primo accueil ne dispose toujours pas de moyens nécessaires à l'hébergement et au suivi de plus de 50 de ces jeunes. Le 2 décembre, 14 ont dû dormir dehors, le 7 ils étaient 16, et avant la mise en place du bricolage d'urgence grand froid le 29 décembre, ils étaient 25.

Le 4 décembre Hervé Diaité, conseiller de Myriam El Khomri à la Mairie de Paris a pu voir ces jeunes, dont certains attendaient une prise en charge depuis un mois. Le 10 Myriam El Khomri elle aussi a pu se rendre compte de la situation. Hélas nous n'étions pas là (faute d'avoir été informés) pour lui faire part de nos remarques et lui permettre d'avoir les réactions des jeunes laissés dehors comme ceux rencontrés un peu plus tard ce même soir près du parc.
Le 17 c'était au tour de la nouvelle secrétaire générale de la Mairie de Paris entourée d'autres personnes (de la mairie du 10ème et bien entendu de FTDA) de venir voir ce qui se passait.

Malgré ces visites, le dispositif supplémentaire de la Mairie de Paris (20 places) a été mis en place sans se presser. Fin décembre, il restait apparemment encore 4 places non utilisées : lenteur et complexité administratives comme le dit FTDA ? Manque de personnel à FTDA comme l'indique la Mairie de Paris ? Difficile de s'y retrouver mais comme d'habitude le fautif est toujours l'autre.

Et comme il y a peu de places, le tri au faciès continue. « Qu'en penses-tu ? Est-ce que M ne l'a pas trouvé trop vieux ? Je ne sais pas, on va attendre D ! ». La décision ne revient plus aux intervenants sociaux mais aux « chefs ». Quelle défiance ! Et quelle efficacité : 4 personnes à chaque maraude pour souvent ne prendre aucun jeune ! Et toujours l'incompréhension des jeunes déclarés trop vieux au faciès par FTDA et déclaré trop jeunes, toujours au faciès, par l'équipe du cœur des haltes. Ils n'ont alors d'autre choix que de dormir dehors dans le froid.

Une variante cependant : avec la complaisance de deux des responsables de FTDA mineurs, une française qui depuis qu'elle a découvert les afghans lorsqu'elle était elle-même sous les tentes des « Enfants de Don Quichotte » passe beaucoup de temps avec eux, fait son propre tri et présente ceux qu'elle considère comme mineurs à FTDA. Ces jeunes sont ainsi soumis à deux tris successifs sur des critères pour le moins discutables, et certains n'ont aucune chance ! « C'est la loterie et c'est comme ça » a-t-on pu entendre de la part de FTDA. Par ailleurs cela entretient une confusion dans l'esprit de ces jeunes qui ne comprennent plus très bien qui fait quoi, surtout quand cette personne les accompagne, toujours avec l'approbation de ces mêmes responsables de FTDA mineurs, au lieu de l'hébergement ouvert à cause du froid rue Bourret. Ceci ne semble ni très professionnel ni très conforme à la déontologie de la protection des mineurs.

Confusion également due à l'intervention d'un groupe, certainement bien intentionné, mais ignorant tout de la situation des exilés et des actions des différentes associations et structures (qu'il jugeait d'ailleurs inutiles et inefficaces). Les mineurs étaient un peu perdus face à ses initiatives qu'ils pensaient être des promesses fiables d'hébergement et qui se révélaient souvent des espoirs déçus.

Et que dire de ce jeune français plein de bonne volonté qui avait écrit pour eux une traduction en farsi, pensant ainsi les aider. Hélas sa phrase n'était pas très adaptée : « J'ai moins de 18 ans. Je veux aller à la police et avoir un avocat et un interprète »… un bon moyen pour qu'ils se retrouvent majeurs après une expertise d'âge osseux.

**Fin décembre de nouveau une prise en charge au rabais**

La DASS a décidé comme l'an dernier d'ouvrir un « hébergement » pour la période de froid.
Ceci a été mis en place le 29 décembre seulement alors que dès le 23 le service météo extranet pour les DASS prévoyait des températures ressenties de l'ordre de -8°C le matin à partir du 26. La veille nous avions dû distribuer des duvets à des jeunes de 12 et 13 ans pour qu'ils puissent dormir. La température ressentie était de -9° C à Paris et certainement moins près du canal.
25 mineurs ont pu être mis à l'abri la nuit et ainsi ne pas dormir sous les ponts ou dans les parcs du 10ème. 25 mineurs que quelques jours auparavant ni la DASS, ni FTDA ne voyaient, le Collectif étant d'ailleurs soupçonné de voir des mineurs qui n'existaient que dans l'imagination des maraudeurs !

Reste maintenant que ce dispositif, pas plus que celui de l'an dernier mis en place avec l'association « Aux Captifs La Libération », ne répond pas à ce que la loi et les conventions internationales prévoient en matière de protection des mineurs en danger.
Ils mangent le soir, sont au chaud la nuit, mais quel suivi socio éducatif existe réellement ?
Solution au rabais, moins chère certainement que l'hébergement en hôtel (où au moins ils peuvent rester dans la journée – à noter que l'ESI St Martin refuse maintenant systématiquement ceux qu'ils estiment mineurs) mais qui ne permet ni de donner les informations nécessaires, ni de préparer les dossiers de prise en charge pour l'ASE.
L'an dernier les responsables de FTDA mineurs étaient très critiques vis-à-vis de cette mise à l'abri, estimant même qu'elle remettait en cause le bien fondé du dispositif Versini et du travail des intervenants sociaux. Bizarrement cette année ce bricolage semble ne pas être critiqué, au point même que le Directeur de FTDA lui-même était présent tous les soirs la première semaine.
Une question se pose, que fera-t-on de ceux qui vont quand même rester après la période de froid, malgré cette non prise en charge ? Auront-ils accès au dispositif Versini et à l'espoir d'une prise en charge ASE ou les remettra-t-on à la rue ?

**La prise en charge « normale » ne s'améliore guère**

Le parcours du combattant d'un jeune qui veut rester est compliqué.

La première étape est d'être « reconnu » par FTDA mineurs. Les jeunes ne comprennent toujours pas pourquoi lorsqu'ils se rendent dans les bureaux de FTDA, on leur dit le plus souvent « allez ce soir à Colonel Fabien » ou « revenez demain ». Certains, fatigués de ces réponses n'y vont même plus, ne voyant pas l'utilité de se déplacer pour avoir ni entretien ni rendez vous, ni même un début d'intérêt, un début de prise en charge. « A quoi sert de prendre notre nom s'ils ne s'occupent pas de nous » disait un jeune le 2 décembre. Certains ne jugent même plus utile d'attendre la maraude de FTDA à Colonel Fabien. Le 12 décembre il a fallu convaincre un jeune de 15 ans de rester car il repartait dormir dans la « jungle » (le jardin Villemin). Il a bien fait de rester car après deux semaines dehors il a enfin été pris en charge.
Et pour ceux de 17 ans qui veulent demander l'asile encore moins de chance que leur cas soit pris en considération. Un se serait même entendu dire « mais pourquoi viens tu au bureau ? »

Du côté de « Enfants du Monde Droits de l'Homme », le manque de place limite les prises en charge possibles. Un jeune qui avait décidé d'y aller lui-même avec un copain s'est vu renvoyer vers la CAMIE, qui elle-même l'a fait prendre en charge par la brigade de mineurs. Expérience traumatisante pour ce jeune envoyé dans un foyer dont il a fui le lendemain matin. Dans ce qu'il nous racontait revenait en permanence le mot police. Ce qu'il avait retenu c'est qu'on l'avait mis dans les mains de la police, envoyé au docteur de la police puis au « camp » de la police ! Il est depuis parti, ce qui n'a rien d'étonnant. Une fois de plus il semble nécessaire que les intervenants sociaux prennent en compte la spécificité du parcours de ces jeunes et les aventures traumatisantes qu'ils ont vécues lors de leur voyage, en particulier avec les forces de l'ordre surtout en Turquie et en Grèce.
EMDH semble toujours aussi loin pour les jeunes afghans, même si on entend moins de critiques sur les règlements trop stricts du foyer (il y a deux ans certains nous demandaient pourquoi on les avait envoyés en « prison »). Il aura fallu que S, 12 ans, reste plus de dix jours dehors avant qu'il ne décide enfin le 9 décembre à aller au Kremlin Bicêtre.

Une fois cette première étape passée, il faudra attendre longtemps un rendez vous à l'ASE et une prise en charge. La situation qui semblait s'améliorer est redevenue apparemment bloquée comme cet été. Attente que les jeunes vivent mal. Ils se plaignent de n'être pas scolarisés, de ne pas avoir d'argent de poche, ni de vêtements.

Face à ces obstacles les jeunes se découragent et repartent. Après plus de 8 semaines passées dans la rue, difficile de ne pas comprendre la décision d'Ali, 15 ans mais jugé majeur par les « chefs », de partir en Finlande ! Coucher dehors ne donne pas un visage détendu et juvénile. Mais est ce que les intervenants de FTDA auront noté la différence lorsqu'enfin il a pu avoir une chambre à l'hôtel ? Même chose pour ce jeune de 14 ans, depuis 10 jours dehors qui après une tentative ratée pour aller en Irlande envisageait de repartir pour la Norvège. Il n'était plus du tout convaincu qu'après 18 ans il pourrait rester en France. Il disait que s'il était renvoyé en France par les autorités allemandes il se résignerait à rester.

La présomption de minorité fonctionne mal, même parfois avec unes taskera à l'appui ! Un, ayant sa taskera de 15 ans et huit mois a passé quand même plus d'une semaine dehors, sans d'ailleurs pouvoir avoir un entretien « ils ne s'occupent que de ceux qui sont à l'hôtel » disait-il désespéré, voyant ses projet de continuer sa formation à la lutte s'éloigner.
Et certains, dont les familles sont dans des villages loin des grandes villes, ont aussi du mal à les recevoir, comme ce jeune de 16 ans et demi qui a mis un mois pour réussir à joindre sa famille dans la province de Ghazni, faute de réseau là bas.

Pour certains, pris en charge par l'ASE et envoyés en province tout n'est pas forcément simple. Deux jeunes de Toulouse en vacances à Paris, n'arrivaient pas à comprendre ce que faisaient leurs éducateurs pour leur régularisation. Un avait été pris en charge à 13 ans il y a trois ans, l'autre à 16 ans en 2007. Nous leur avons redonné les informations nécessaires. Et lorsqu'il y a conflit avec les éducateurs cela devient compliqué, comme pour celui qui a été pris en charge par l'ASE de Paris puis envoyé en Ariège et qui n'espère plus aucun soutien des éducateurs pour sa régularisation.

# Janvier 2009

**Du côté des mineurs**

En janvier 89 nouveaux mineurs sont arrivés à Paris.

FTDA continue à affirmer que nous voyons des mineurs partout, même si les chiffres annoncés pour 2008 lors de la réunion du comité de suivi du Kiosque sont à peu de chose près ceux que nous avions indiqués.

Du côté de la préfecture il semble qu'il y ait une volonté de réduire le nombre des arrivées de mineurs à Paris, dans la prolongation des discours d'Eric Besson qui veut rendre les frontières étanches, à Calais ou à la frontière italienne.

La plupart de ces nouveaux arrivants continuent à être emmenés à l'ESI de la rue Bourret, bricolage n'assurant en aucun cas un suivi correct et adapté mais qui a eu le mérite de les mettre à l'abri du froid[6]… la nuit seulement !

Ce dispositif est peut-être bien suffisant dans l'esprit de certains responsables pour des mineurs qu'ils continuent de voir comme des jeunes en transit, mais il reste une solution a minima inacceptable et non-conforme aux obligations de protection des mineurs en danger.
Comment ces deux jeunes de 14 ans qui nous posaient le premier janvier des questions sur leurs possibilités de rester en France, pourraient ils effectivement envisager leur avenir ici en ayant l'impression que personne ne s'intéressait à eux ?
Comment ces jeunes laissés à eux-mêmes pourraient ils croire qu'ils pourront rester ici dans de bonnes conditions ?
Est-ce que les personnes (DASS, DASES, Mairie de Paris) qui sont venues visiter cet hébergement s'en sont rendu compte ? Et ont-ils prévu la suite, lorsque ce dispositif hivernal s'arrêtera ?

La prolongation de ce dispositif, peut-être jusqu'à fin février, est inquiétant car on peut craindre qu'il ne préfigure une nouvelle politique de l'Etat et du Département en matière d'accueil des mineurs isolés étrangers. L'absence apparente de réaction des acteurs du dispositif Versini, des « vrais » professionnels, face à cet accueil au rabais pose question.

Chaque soir 5 ou 6 mineurs, refusés au faciès ont dû rester dehors, certains ne pouvant d'ailleurs pas monter dans le bus atlas. Certains, pris en charge un soir rue Bourret et refusés le lendemain, selon l'intervenant présent et son estimation de l'âge au faciès, sont désorientés.
Nul doute qu'ils auront du mal à croire au sérieux de la prise en charge qu'ils pourraient avoir par la suite.

Le dispositif actuel, même avec les 20 places supplémentaires accordées par la Mairie de Paris (qui n'ont d'ailleurs été totalement utilisées que fin janvier… plus de deux mois après la décision) reste insuffisant et est engorgé. Une des causes de cet engorgement reste la lenteur de l'ASE à prendre en charge ces jeunes :

Certains attendent depuis plus de trois mois, le supportent mal et cela cause des problèmes. La démarche de ces deux jeunes pris en charge par EMDH, dehors trois soirs suite à des incidents au foyer, d'aller eux mêmes à l'ASE se comprend aisément.
Mais sans taskera originale, peu d'espoir. L'un a alors été envoyé à l'expertise médicale et bien entendu déclaré majeur.
Malgré le fait que sa taskera ait été envoyée, document prouvant sa minorité, EMDH n'a pas jugé utile de faire jouer la présomption de minorité et a décidé de le remettre dans la rue sans lui trouver de solution alternative.
Le départ de ces deux autres, vers la Norvège et l'Angleterre, après plus de deux mois et demi à l'hôtel, sans rendez vous fixé à l'ASE, est également compréhensible.

Beaucoup des jeunes voulant rester ici ignorent où en est leur dossier. Lorsque face à leurs inquiétudes, nous leur posons des questions, ils ne savent parfois même pas si leur dossier a été transmis à l'ASE. Certains nous ont également dit qu'après un mois à l'hôtel ils n'avaient toujours pas eu d'entretien sérieux avec les intervenants de FTDA.

[6] Pour mémoire les températures ressenties la nuit indiquées par la météo DASS étaient les suivantes :

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 0 | -6 | -5 | -7 | -6 | -10 | -14 | -8 | -11 | -12 | -11 | -8 | -3 | 0 | -2 |

# Février 2009

**Toujours plus de mineurs**

Durant ce mois de février nous avons rencontré 66 mineurs, soit 30 de plus qu'en février dernier[7] et 16 de plus qu'en février 2007.

Cette augmentation du nombre de mineurs n'est pas propre à la France : En Angleterre le nombre des demandes d'asile de mineurs isolés afghans serait passé d'après le Home Office de 490 en 2005 à 875 en 2006, 975 en 2007 et 1670 en 2008. En Finlande ce nombre est passé d'après UVI de 23 en 2006 à 63 en 2008.

**Et toujours un dispositif inadapté qui en laisse encore à la rue**

Face à cette arrivée de plus en plus importante de mineurs, leur prise en charge prévue par la loi repose toujours sur un bricolage étonnant. Les moyens financiers et humains nécessaires ne sont toujours pas disponibles. Et ce n'est pas l'arrivée d'une nouvelle bénévole à FTDA, qui forte de sa fréquentation des afghans depuis le campement des enfants de Don Quichotte estime qu'elle sait mieux que les afghans ce dont ils ont besoin et ce qu'ils veulent, qui pourra pallier ce déficit.

D'année en année, au lieu de mettre en place un dispositif cohérent, les autorités multiplient les solutions de fortune : L'ASE ne pouvant faire face à ce problème, s'était mis en place début 2006 un dispositif spécial « afghan » qui n'a été pérennisé qu'en juin 2007. En novembre 2008, le Conseil de Paris créait un sas entre ce dispositif et le droit commun en accordant 20 places supplémentaires. En janvier 2009, un nouvel accueil à minima était mis en place : le stockage des jeunes pour la nuit dans un accueil de jour rue Bourret.

Si l'ensemble de ces mesures a permis durant cet hiver de mettre les jeunes à l'abri du froid, ce qui était sans aucun doute appréciable, il n'en reste pas moins qu'elles ne correspondent pas aux exigences de la loi et de la convention internationale des droits de l'enfant.

Le stockage rue Bourret ne semble guère à même d'assurer un suivi socio éducatif correct, ni de donner une bonne image à ces jeunes de leur avenir en France. Mais le responsable de FTDA mineurs semble lui convaincu que ceci correspond à un projet éducatif. En tous cas c'est l'argument qu'il a avancé pour refuser de prendre un jeune de 15 ans et demi avec sa taskera, sous prétexte qu'il avait osé, après trois mois d'attente d'un rendez vous à l'ASE, tenter sa chance ailleurs, avant de revenir sur Paris après quelques jours à Calais. Il faut avoir une cohérence dans le projet éducatif parait-il.

Le fait de passer une nuit au chaud, d'être remis à la rue le lendemain à 7h30 dans le froid, de passer la journée dans les rues du 10$^{ème}$, constitue apparemment une activité socio éducative digne de ce nom. L'an dernier, les responsables de FTDA mineurs étaient très critiques vis-à-vis d'une opération de stockage du même genre qu'ils estimaient précisément remettre en cause leur fonction d'éducateur. Mais cette année comme ils en sont opérateurs …

Tous les soirs, après le tri au faciès qui permet de décider si un jeune est mineur ou non et ceci parfois en contestant la taskera présentée comme cela a été le cas pour jeune de 16 ans qui est resté dix jours dehors avant d'être finalement accepté, restent dehors une petite dizaine de mineurs.

Malheur à ceux qui paraissent un peu trop vieux ou qui disent avoir 17 ans. Ils devront essayer d'aller à la Boulangerie en prenant les bus Atlas, si le personnel du Cœur des Haltes ne les refuse pas... car mineurs. Pour beaucoup la seule possibilité sera d'aller dormir dans le parc Villemin.

Comme toujours ces conditions d'accueil déplorables en renvoient sur les routes, tout comme le délai trop long mis par l'ASE pour les prendre en charge. Ce jeune de 15 ans après 10 jours dehors a décidé de partir le 7 janvier. Il n'avait même pas été jugé assez jeune par FTDA pour être stocké rue Bourret. Il n'est pas sûr cependant qu'il puisse atteindre la Norvège comme il le souhaite : fin janvier un jeune a été arrêté à Hambourg. Déclaré majeur il a été renvoyé en Hollande d'où il venait. Après trois semaines dans une cellule, il a enfin été reconnu mineur par les autorités hollandaises après un examen médical et a été relâché. Après ce séjour en prison il n'avait pas du tout envie de rester en Hollande et est revenu à Paris.

Certains, lassés d'attendre à l'hôtel parfois plus de deux mois sans rien faire, parlent d'aller eux-mêmes directement à l'ASE. Les expériences passées sont cependant catastrophiques : sans accompagnement et sans taskera originale, ils

[7] En février 2008 les problèmes de Patras avaient réduit les arrivées des exilés à Paris

risquent d'être renvoyés pour une analyse médicale d'âge et le plus souvent déclarés majeurs. C'est ce qui est arrivé mi février à ces deux de 16/17 ans, non pris en charge par FTDA mais qui veulent demander l'asile en France. Le cas de ces jeunes de cet âge, qui n'ont souvent d'autre espoir de régularisation que l'asile, est difficile. Jugés trop vieux pour réussir le test d'entrée dans le dispositif de primo accueil, ils ne bénéficient souvent d'aucun appui et suivi de la part de FTDA.

**Mais heureusement Besson est arrivé**

Le jeudi 26 février, le ministre de l'Immigration, est venu « participer à la maraude de FTDA » et voir les mineurs afghans place du Colonel Fabien et a annoncé la mise en place d'un groupe de travail animé par son ministère sur la question des mineurs isolés étrangers (que lui appelle mineurs étrangers isolés).

Que les médias[8] ne s'étonnent pas du fait que la protection des mineurs isolés étrangers relève du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, soit.
Pourtant c'est bien le ministère du travail, des relations sociales de la famille de la solidarité et de la ville qui est chargé de la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance (Ceci dit le ministre actuel est Brice Hortefeux !).

Que FTDA ne relève pas cette interprétation bizarre de la protection de l'enfance dans son communiqué[9] est cependant étonnant. Mais peut-être pour cette structure qui agit de plus en plus comme une structure « para publique », il est normal que ces jeunes soient considérés comme étrangers avant d'être des mineurs en danger.
Myriam El Khomri, qui a saisi Eric Besson de cette question, ne semble pas relever non plus cette anomalie[10].

---

8 AFP : 27/02/09 13h09 Mineurs étrangers isolés/ Besson lance un groupe de travail
http://www.lexpress.fr/actualite/societe/quand-eric-besson-part-a-la-rencontre-des-jeunes-afghans-et-irakiens_743697.html
http://lemonde.fr/societe/article/2009/02/28/depuis-la-fermeture-de-sangatte-de-plus-en-plus-de-mineurs-etrangers-isoles-errent-dans-les-rues-de-paris_1161641_3224.html
http://www.liberation.fr/societe/0101435554-square-villemin-petit-kaboul-parisien

9 communiqué de FTDA : www.france-terre-asile.org/index.php/component/content/article/909

10 communiqué de presse du 27 février 2009

# Mars 2009

**Que vont devenir les mineurs ?**

Chaque soir depuis décembre, environ 25 mineurs sont stockés dans un Espace Solidarité Insertion, accueil de jour pour SDF transformé en dortoir pour mineurs de 20h à 7h30, heure à laquelle ils se retrouveront dehors, à errer dans les rues et parcs du 10ème, faute d'accueil de jour adapté .

Ce dispositif d'extrême précarité, qui ne répond en rien aux exigences de la protection de mineurs isolés ne désemplit pas car les mineurs isolés arrivent de plus en plus nombreux dans le 10ème : Nous en avons rencontré 71 en mars, et 223 depuis le début de l'année, soit 73 de plus que l'an dernier et 43 de plus qu'en 2007 durant la même période. Il est d'ailleurs insuffisant car après un tri au faciès selon des critères variant en fonction des intervenants présents (parfois il n'y a d'ailleurs aucun travailleur social de FTDA mineur), chaque soir une petite dizaine reste dehors (sauf pendant quelques jours mi mars du fait d'une baisse des arrivées)

Plutôt que de se battre et de dénoncer le manque de structures d'accueil, de mise à l'abri et de moyens humains pour assurer un véritable suivi socio-éducatif, les acteurs de ce dispositif ont décidé de collaborer pleinement à cette précarisation et de médiatiser largement leur admirable système, n'hésitant pas à « mettre en scène » leur action, comme ce fut le cas avec FR3 le 10 mars. Le discours tenu par les acteurs du dispositif est si peu critique, qu'une journaliste consciente des problèmes réels rencontrés par ces jeunes, hésitait à diffuser un reportage aussi décalé de la réalité. Certains jeunes rencontrés dans le parc une nuit nous ont dit que des intervenants de FTDA leur aurait dit de ne pas parler aux journalistes.

Ces jeunes, souvent de moins de 16 ans, (nous en avons vu 4 de 10 à 13 ans) ne bénéficient actuellement d'aucune prise en charge et se retrouveront dehors le jour où ce stockage se finira. Et alors, que se passera-t-il ?

Déjà des jeunes mis à l'abri dans les hôtels, voulant rester en France, lassés d'attendre des mois une réponse de l'ASE, déçus de ne pouvoir aller à l'école, décident de se rendre eux-mêmes dans ses bureaux. Certains des jeunes stockés dans l'ESI la nuit font la même démarche, car ils voient là le seul espoir de prise en charge véritable. Le résultat est catastrophique pour eux. Qu'ils aient ou non leur taskera (document afghan prouvant leur âge) ils seront envoyés systématiquement à l'expertise médicale de détermination de l'âge, d'où comme d'habitude ils ressortiront majeurs pour la plupart.

D'autres décident de repartir, en Norvège comme ce jeune de 14 ans le 3 mars, en Angleterre comme ceux que nous avons rencontrés dans un état physique et psychologique déplorable, à Calais le 21 mars.
Parfois ils reviennent après une interpellation, souvent en Allemagne, par des voies parfois détournées : un jeune arrêté à Cologne a d'abord été renvoyé en Belgique alors qu'il arrivait de Paris.

Comment pourraient-ils décider de rester en France ? Aucune prise en charge n'existe. Même les soins ne semblent pas assurés dans cet accueil précaire. Nous avons dû envoyer aux urgences un jeune ayant une appendicite et après son opération c'est grâce à l'association Pierre Claver que nous avons trouvé un endroit pour qu'il passe sa convalescence, car l'hôpital l'avait mis dehors trois jours après l'opération alors qu'il ne tenait pas debout.

D'autres aussi reviennent, comme ce jeune que nous avions rencontré en 2006. Il avait alors 12 ans. Pris en charge par l'ASE il avait fui suite à un problème avec le foyer où il était. Pensant que son avenir était compromis en France, il était reparti en Italie. Il revient maintenant avec l'espoir d'aller en Angleterre.

## Avril 2009

**Comment se débarrasser des mineurs afghans ?**

Ils sont de plus en plus nombreux à arriver à Paris. Nous en avons vus 279 durant ces quatre premiers mois, contre 198 en 2007 et 201 en 2008 pour la même période.

Devant cet afflux de mineurs fuyant leur pays en guerre la réponse des autorités chargées de leur protection est inacceptable.

La DASS qui finance le dispositif de primo accueil à Paris a refusé de renforcer ce dispositif et sa seule réponse a été le stockage d'une trentaine de mineurs chaque soir dans un accueil de jour pour SDF. Cette précarisation croissante qui ne répond en aucun cas aux obligations de protection se pérennise, tout en en laissant toujours une dizaine dehors comme début avril et en les remettant à la rue des 7h30, même sous la pluie battante comme le 11 avril. Et ce stockage ne prévoit ni les moyens de manger à midi, ni les vêtements et souvent ceux qui sont malades doivent s'adresser à nous pour savoir où se faire soigner. Certains n'auront aucune chance d'être pris en charge comme ce jeune pachtoun de 16 ans et demi, jugé trop vieux au faciès. Pourtant ce jeune qui a dû fuir Paktia à l'âge de 12 ans et travailler deux ans en Iran pour payer son passage aurait bien aimé rester en France.

Visiblement ce stockage ne satisfait pas trop les intervenants de FTDA et ainsi sur RFI on a pu entendre un responsable dire qu'il s'agissait « d'une urgence humanitaire telle qu'on peut la pratiquer dans des situations extrêmes dans les pays du tiers monde »[11]. Même s'il ajoute qu'il exagère un peu cela rappelle ce que disait Claire Brisset la défenseure des enfants le 20 avril 2006 : « Cela me ramène des années en arrière quand je travaillais pour l'UNICEF dans le tiers monde ».

L'ASE règle le problème en envoyant de plus en plus de jeunes à l'expertise médicale d'âge. Comme près de 80% seront déclarés majeurs à la suite de cette expertise peu fiable, cela fait moins de travail, moins d'entretiens à mener. Il y aurait eu plus d'expertises demandées par l'ASE en 4 mois que durant toute l'année 2008, contrairement à ce que dit Myriam El Khomri dans Pro Asil[12] et même les syndicats s'en inquiètent, comme la CGT qui a publié le texte suivant dans un tract :

***Les mineurs isolés étrangers : des mineurs à moins protéger ?***

*Depuis plusieurs mois, le Bureau de l'ASE multiplie les notes de services et les réorganisations temporaires. Au lieu de prendre en compte les difficultés de la Cellule d'Accueil des Mineurs Isolés Etrangers (manque de personnel, turn-over massif, difficultés de recrutement, technicité particulière), d'entendre les propositions des personnels, les ordres et contre-ordres se succèdent, laissant les travailleurs sociaux dans un flou total, engendrant inégalités de traitement et arbitraire. Et c'est bien la responsabilité de l'administration parisienne qui est engagée. Rien que sur la question des documents d'état civil et des expertises d'âge, il est nécessaire de rappeler les déclarations suivantes :*

- *le Comité National Consultatif d'Ethique « le CNCE confirme l'inadaptation des techniques médicales utilisées actuellement (avis du 23 juin 2005) aux fins de fixation d'un âge chronologique »*
- *L'Académie Nationale de Médecine : « cette méthode ne permet pas de distinction nette entre 16 et 18 ans »*
- *l'Inspection Générales des Affaires sociales dans un rapport de janvier 2005 insiste sur la nécessité « d'une utilisation circonstanciée de l'expertise d'âge, techniquement irréprochable et prudente … en cas de doute persistant, celui-ci doit profiter au jeune qui doit être considéré comme mineur »*
- *La Défenseur des Enfants (Colloque Mineurs Etrangers Isolés Juin 2008) propose que « tout acte d'état civil atteste de la minorité de l'intéressé ; il ne peut être écarté qu'à la suite d'investigations pour attester de son irrégularité et de façon motivée »*

[11] http://www.rfi.fr/radiofr/editions/072/edition_3_20090414.asp: accents d'Europe le 14 avril

[12] "Je tiens d'ailleurs à vous indiquer que l'automaticité des expertises d'âge, qui semblerait prévaloir à l'ASE de Paris, souvent décriée par certains, n'existe pas ! Ces méthodes ne sont mises en œuvre qu'en cas de doute sérieux sur la minorité" Pro Asyl n°18 – avril 2009

*Il y a urgence à ce que l'Administration Parisienne*

- *donnent des consignes claires, écrites, conformes à la Loi quant à la prise en charge du public particulièrement vulnérable que sont les mineurs isolés étrangers.*
- *renforce durablement les moyens à la CAMIE et entendent les propositions des agents*

Nous avons rencontré durant ce mois d'avril de nombreux mineurs qui ont ainsi été exclus de toute protection suite à ces expertises d'âge, dont certains pris en charge par FTDA.
D'autres stockés et désespérés d'attendre si longtemps que l'on s'occupe d'eux avaient décidé d'aller eux-mêmes à l'ASE, parfois d'ailleurs sur les indications de personnes de FTDA mineurs qui se débarrassent ainsi de ceux qui insistent trop pour être pris en charge rapidement.
Certains avaient leur taskera originale, d'autre une copie (fax). Mais qu'ils aient les preuves de leur minorité ou non, le traitement a été le même : peu ou pas d'entretien et un recours systématique à l'expertise d'âge.
Une inquiétude de certains : « si l'expertise nous déclare majeur est ce qu'on va être renvoyés en Afghanistan ? ».

Certains ont l'espoir de sortir du stockage précaire et d'intégrer les hôtels. Mais FTDA ne prend pas les moins de 15 ans et on en arrive à la situation absurde que les plus jeunes, ceux qui ont le plus besoin d'être protégés et suivis, n'auront accès qu'au stockage de nuit et devront passer leurs journées dehors

Mais s'ils sont admis dans les hôtels, pour autant leur avenir n'est pas assuré. Ils devront attendre plusieurs mois, parfois plus de 5 mois – un attend depuis 8 mois, avant d'être reçus par l'ASE. Pendant ce temps certains ne sont même pas scolarisés, même si la scolarisation des moins de 16 ans est obligatoire. Ils devront se contenter des cours de français dispensés à FTDA, qui souvent ne les satisfont pas, et s'ils n'y sont pas assidus, il sera difficile pour eux d'aller rapidement à l'école.

Que va devenir H qui a réussi après deux semaines de « stockage » à être pris à l'hôtel ? Combien de temps devra attendre ce jeune de 15 ans que ses parents invalides suite à une attaque armée ont confié à un oncle qui a fini par s'en débarrasser en l'envoyant en Iran ? Harcelé par la police il n'avait le droit ni d'étudier, ni de travailler et vivait en clandestin. Il a décidé de partir après avoir failli être expulsé de force en Afghanistan et aimerait bien se poser et construire son avenir ici. Et que deviendra A cet autre de 14 ans et 3 mois qui a toujours vécu en Iran mais ne dispose pas de taskera ? Sa mère est morte, son père s'est remarié et l'a confié à une connaissance lorsqu'il était très jeune. Il ne voit pas comment obtenir un quelconque document officiel prouvant son âge.

Certains craquent, se révoltent. Ils envisagent de repartir dans d'autres pays où ils pensent être mieux accueillis et suivis, où leur minorité sera reconnue, et parfois en province. Difficile de leur dire où ils peuvent aller. Les pays scandinaves n'arrêtent pas de souligner l'afflux de mineurs afghans et pourraient changer leurs pratiques vis à vis de mineurs.
Par exemple en Finlande, il semble qu'en cas de doute sur l'âge et d'empreintes dans Eurodac les autorités s'appuient sur l'âge indiqué lors de la prise d'empreintes dans un autre pays.[13] Cela marche rarement dans l'autre sens et des mineurs ne comprenaient pas que les pays européens ne prennent pas en compte l'âge indiqué (14 et 16 ans), suite à une expertise osseuse en Grèce ou en Italie.
L'Angleterre n'offre que peu de garanties d'avoir un titre de séjour à 18 ans, quelque soit l'âge de prise en charge par les services sociaux. Et comment savoir quelle ASE en France a une approche plus favorable, dans quel département ils seront pris en charge le plus rapidement ?

Comment s'étonner dans ces conditions que M, 14 ans, ne puisse pas croire en ce que nous lui disons de son avenir en France,

Devant cette situation inadmissible le Collectif a une nouvelle fois interpellé les pouvoirs publics par une lettre ouverte à la défenseure des enfants[14]. Fin avril seule Myriam El Khomri, responsable de la protection de l'enfance à la mairie de Paris nous a répondu.

[13] "*You should also be aware of that there is a dispute about age-factors in connection to the returns. Some of those that have been returned have in Finland claimed to be minors. In Greece they have been registered (finger-printed) as adults, and the Finnish authorities have chosen to "trust" the Greek assessment of their age. Thus, I have understood that some persons have been returned despite claiming to be minors, as the Finnish (and Greek) authorities consider them to be adults" (message reçu d'une organisation d'appui aux réfugiés)*
[14] http://www.exiles10.org/spip.php?article1195

# Mai 2009

**Toujours plus de mineurs et toujours plus de difficultés à les faire prendre en charge**

En mai, 59 nouveaux mineurs afghans sont arrivés à Paris. Depuis le début de l'année ils ont été 338 soit environ 100 de plus que sur la même période de 2008.

En plus des MIE 4 familles sont arrivées à Paris avec 10 enfants parfois très jeunes.

Face à cette arrivée importante de jeunes, pas question pour la DASS d'augmenter le nombre de mises à l'abri. Pour faire des économies et pour s'en débarrasser plus vite, FTDA et la DASS ont préféré pérenniser ce stockage inacceptable dans un accueil de jour pour SDF. Et comme en avril les plus jeunes, donc les plus fragiles, sont les moins protégés et les moins suivis, n'ayant droit qu'à l'ESI de l'Armée du Salut. Ce jeune de 14 ans et demi après y avoir passé deux mois a décidé de partir.
Avec le beau temps certains préfèrent dormir dans le parc, trouvant que les conditions à l'ESI sont déplorables. Certains disent que c'est sale, qu'ils y attrapent des maladies, qu'il y a des insectes.
Mais du côté de FTDA on continue à vanter ce merveilleux accueil devant les journalistes.

Et attention à vous si vous émettez des doutes. Vous êtes un « emmerdeur » qui mériterait entre autres politesses qu'on « lui en foute une », selon les termes du Directeur de FTDA le 23 mai lorsqu'on avait fait remarquer à l'équipe de maraude qu'un jeune de 14 ans venait de sortir de l'hôpital après 15 jours là-bas et qu'il faudrait que FTDA prenne le temps d'aller au parc le récupérer. Ce qui à notre avis correspondait à ce que devrait être une « maraude ». Mais il est vrai que FTDA « n'est pas là pour récupérer toute la misère des mineurs ».

Du côté de l'ASE peu d'amélioration. Le temps d'attente avant une prise en charge s'allonge, les demandes d'expertises osseuses se multiplient.

Beaucoup de ceux qui sont hébergés à l'hôtel estiment qu'ils perdent leur temps en France. Ils ne sont même pas tous scolarisés, suivant seulement des cours de français dans les bureaux de FTDA, cours qu'ils trouvent insuffisants et décevants. Et pourtant cette intégration par la langue, l'inscription dans une école est importante pour eux. Il suffit pour s'en convaincre de voir le changement de comportement de ceux qui arrivent enfin à suivre des cours. Ils retrouvent le sourire et un peu d'espoir dans leur avenir en France.

S'ils décident d'aller seuls à l'ASE, l'expertise médicale sera le passage obligé et ils seront souvent déclarés majeurs, même avec leur taskera originale. En mai deux jeunes ont été dans ce cas, malgré l'avis des référents de l'ASE qui les estimaient mineurs. Heureusement les juges pour enfants saisis ont pris une Ordonnance de Placement Provisoire, les considérant comme mineurs malgré les résultats de l'expertise médicale. Ceci n'a pas empêché l'ASE de faire appel d'une des OPP, ce qui semble être une stratégie de la direction de l'ASE pour renvoyer ces jeunes sur les routes de l'exil.

Pour certains obtenir leur taskera originale est un casse tête : ils ont vécu en Iran ou au Pakistan et n'ont souvent pas de documents avec leur photo et leur âge, leur famille n'a pas la centaine d'euros nécessaires pour envoyer l'original en courrier express, les conditions de sécurité de permettent pas à leur famille de rejoindre la ville… Et alors il sera plus difficile en cas d'expertise osseuse défavorable, de convaincre le juge de leur minorité. Souvent ils préfèrent tenter leur chance dans un pays où l'avis du travailleur social sera déterminant pour décider de leur minorité.

Résultat de cet accueil misérable : de plus en plus décident de partir, ne voyant pas comment bâtir leur futur en France dans ces conditions. Ils espèrent qu'en Scandinavie ou en Angleterre cela se passera mieux pour eux. Hélas tous ces pays, devant l'afflux de mineurs afghans, durcissent leurs pratiques. Et encore faut-il qu'ils arrivent dans le pays de leur choix. Nombreux sont ceux qui sont arrêtés en cours de route, notamment en Allemagne.

La discussion que le Collectif a eue avec Myriam El Khomri le 18 mai laisse peu d'espoir sur une amélioration rapide de la prise en charge des mineurs isolés afghans. Les idées avancées par l'adjointe chargée de la protection de l'enfance sont certes intéressantes mais dans les faits on voit difficilement comment pourrait se mettre en place rapidement un système d'hébergement et de suivi socio éducatif conforme à la protection de l'enfance. Même interrogation par rapport au poids qu'elle peut avoir sur l'ASE pour obtenir une modification des pratiques actuelles visant à se débarrasser des jeunes.
La mairie du 10$^{ème}$ parle elle parfois de préemption d'un hôtel pour le transformer en foyer pour MIE, mais aucune décision n'est encore prise et cela ne se fera certainement pas avant plusieurs années.

Les jeunes sont donc laissés à eux-mêmes et dans la rue la plupart du temps, soumis à des dangers divers et variés. Le 4 mai un groupe nous disait par exemple qu'ils étaient souvent soumis à des sollicitations de « vieux » dans le parc.

Pour ceux enfin pris en charge par l'ASE le parcours du combattant n'est pas terminé. Demander le l'argent à l'ASE est incongru semble-t-il. Plus, le jeune demandant trop vite de l'argent pour manger et acheter des vêtements est parfois soupçonné de vouloir repartir en utilisant cet argent pour le passeur ! Et s'il y a des problèmes dans les structures d'accueil, l'ASE prend rarement le temps d'écouter ce que disent les jeunes. De toutes façons ils n'y a souvent pas d'autres places disponibles. Donc un jeune qui se sent mal dans sa famille d'accueil devra y rester ou se retrouver dehors. C'est vrai que ces jeunes afghans, au parcours compliqué, ne sont pas toujours faciles. Mais ils ne sont certainement pas plus difficiles ou caractériels que les jeunes français du même âge qu'on ne se permettrait pas de remettre à la rue en cas de problème. Cette transformation de leur travail, d'un suivi socio éducatif à une gestion des flux, est par ailleurs mal perçue par nombre de travailleurs de l'ASE.

Le refus d'écouter les jeunes n'est pas le propre de l'ASE. Un juge pour enfants de Paris a le 4 mai pris une décision de non protection pour deux frères (14 ans et demi et 16 ans), sans les avoir entendus une seule fois. FTDA ayant tardé pour faire appel de cette décision, nous l'avons fait.

# Juin 2009

**Les mineurs**

Nous avons rencontré 46 nouveaux mineurs en juin.

Toujours aussi mal accueillis, certains tentent leur chance ailleurs, parfois pour revenir à Paris après quelques jours s'ils ont été arrêtés en Allemagne ou plusieurs semaines lorsqu'ils sont fatigués de leur séjour infructueux à Calais ou remis dans le train pour Paris par la police comme ce jeune rencontré le 15 juin.
Lorsqu'ils reviennent, ils ne retrouvent pas toujours la place qu'ils avaient. Ce jeune de 13 ans qui était à Enfants du Monde Droits de l'Homme était furieux qu'EMDH le raccompagne place du colonel Fabien le 2 juin pour être stocké ensuite à l'ESI de l'armée du salut. Le lendemain il a refusé d'y aller et a été agressé le 4 juin par deux individus ivres. Exemple de la mise en danger des mineurs qu'entraine cet accueil déplorable bafouant la protection de l'enfance.
D'autant plus que les plus jeunes sont les moins protégés, comme celui de 13 ans qui est resté plusieurs semaines stocké avant de décider de partir. Il était toujours à l'écart des autres mais personne ne semblait vraiment s'interroger sur cette attitude. Une psychologue de MSF en maraude, troublée par cette situation, voulait interpeller Myriam El Khomri.

Et à 7h ils sont mis dehors quelque soit le temps. Il faisait 12° et il pleuvait ce 5 juin lorsqu'ils ont dû aller dans le parc, beaucoup vêtus d'un simple T shirt ! Dans ces conditions et à cette heure matinale aucun des journalistes qui viennent avec FTDA le soir, pour les voir passer !

Les contestations d'expertise d'âge se multiplient…d'autant plus que les jeunes fatigués de devoir attendre des mois une prise en charge décident, malgré les risques que nous leur indiquons, d'aller eux-mêmes à l'ASE…mais l'ASE est décidée à tout faire pour se débarrasser de ces jeunes. Pour certains ce délai dans la prise en charge remet en cause leur avenir, comme ce jeune de 15 ans et quelques, depuis 6 mois à l'hôtel et qui risque de ne pas être pris en charge avant 16 ans et donc d'avoir des problèmes de régularisation à 18 ans.
Consignes de la hiérarchie parait-il, que vivent mal certains intervenants. Pas de présomption de minorité, mépris de l'article 47 du Code Civil sur la reconnaissance des documents d'état civil…

Le 18 juin nous avons donc interpellé avec le GISTI et le MRAP Myriam El Khomri, chargée de la protection de l'enfance au sujet de l'appel fait par l'ASE contre une OPP prise pour un jeune afghan. Ce jeune a très mal vécu cet appel et était complètement désespéré.

> *Sa situation est en effet emblématique d'une distorsion qu'on observe de façon récurrente entre la pratique de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) de Paris et les principes affichés par les autorités politiques du Conseil de Paris, dont vous êtes actuellement la représentante mandatée. C'est pourquoi nous vous demandons d'y porter une particulière attention et d'en tirer des conclusions d'ordre général.*
>
> *Ce jeune Afghan a été déclaré majeur par une expertise médicale. Mais le tribunal pour enfants de Paris l'a jugé mineur (17 ans) le 26 mai 2009 à la suite d'une saisine du GISTI.*
>
> *L'ASE a décidé de former appel contre cette décision du juge des enfants.*
>
> *Il ne s'agit malheureusement pas d'un cas unique de contestation par l'ASE d'une décision judiciaire de minorité, mais nous en sommes particulièrement surpris parce qu'elle contredit les assurances en sens opposé que vous nous avez récemment données.*
>
> *Nous jugeons cette contestation inacceptable parce que le jeune homme a produit un document afghan d'état civil (sa taskera) qui atteste de sa minorité, et qu'il n'y a dès lors aucune légitimité à ne pas se contenter d'en prendre acte en application d'une jurisprudence constante en la matière. Dans ces conditions, le recours de l'ASE à des techniques médicales notoirement approximatives nous semble le signe évident d'une volonté particulièrement inadmissible d'éviter de remplir sa mission de protection.*
>
> *Vous conviendrez avec nous que l'ASE manifeste ainsi une désinvolture certaine à l'égard notamment de l'article 3 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant selon lequel :*
> *- Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.*
>
> *Nous vous demandons d'une part, d'intervenir pour que l'ASE se désiste de cet appel.*

*Nous vous demandons d'autre part, sur la base de ce cas particulièrement instructif, d'adresser à l'ASE des instructions claires et fermes pour que les décisions favorables des juges des enfants ne fassent jamais l'objet d'appels ou de contestations de sa part. Il va de soi que plus ces instructions seront publiques, moins elles seront inappliquées. Nous vous invitons donc à édicter une règle dont tout un chacun puisse avoir connaissance.*

*Il va de soi que si l'ASE ne se désistait pas de son appel, nous donnerions au jeune les moyens d'assurer sa défense, comme à tous ceux qui éprouveraient les mêmes difficultés. Et nous ne manquerons pas d'intervenir à leur côté.*

*Mais nous espérons n'avoir pas à en venir à ces moyens parce que vous saurez imposer à l'ASE la politique dont vous nous avez expliqué l'orientation contraire.*

L'ASE a toujours autant de mal à prendre en compte les problèmes de ces jeunes, les référents étant souvent réduits à une gestion des flux. Comment ne pas se poser des questions lorsque l'un jeune revient de province après avoir refusé d'entrer dans la maison de la famille d'accueil et avoir préféré dormir dehors sous une tente ? Un suivi socio éducatif réel est une nécessité.

Et toujours cette idée que les jeunes qui demandent de l'argent, le font pour continuer leur voyage. Comme si ces mineurs n'avaient pas besoin de se déplacer, de manger, de se vêtir.
Le mineur acceptable pour l'ASE est celui qui a un visage très jeune, qui est gentil, qui ne demande rien et surtout ni argent ni hébergement et qui ne s'énerve pas lorsqu'on lui dit qu'il va continuer à dormir dans la rue !

## Juillet 2009

**Les mineurs toujours plus nombreux**

52 nouveaux mineurs ont été vus durant ce mois de juillet. Ce nombre est certainement inférieur à la réalité. Durant l'été, en effet, les exilés sont moins concentrés sur les lieux des repas, se dispersent le long du canal et les contacts avec eux sont plus diffus.

Deux familles ont aussi été vues (5 enfants).

Le dispositif actuel était souvent à saturation et chaque soir plus d'une dizaine de mineurs (plus de 15 le 18 juillet) restaient dehors faute de place mais aussi par choix pour certains qui n'aiment pas ces conditions de stockage à l'Espace Solidarité Insertion (ESI), accueil de jour pour SDF. Lorsque l'on sait que les mois d'été sont habituellement ceux durant lesquels les mineurs arrivent moins nombreux on peut se demander, avec inquiétude, quelle solution encore plus précaire vont trouver les acteurs du dispositif cet hiver.

**Et qui réagissent de plus en plus face à l'arbitraire de leur « protection »**

Les jeunes réagissent parfois devant l'arbitraire de ce tri, comme le 22 juillet où 6 d'entre eux ont décidé de ne pas aller à l'ESI en solidarité avec leur copain, mineur mais rejeté par la maraude de FTDA. Même type de problème le 28 où un jeune s'est énervé parce que son copain, n'était pas accepté alors que certains plus âgés l'étaient.

Ils réagissent aussi devant le comportement d'un nouvel intervenant de FTDA mineur. A peine une semaine après son arrivée, le 25 juillet les jeunes se plaignaient de son attitude peu conforme à celle qu'on attend d'un éducateur. Ceci a conduit certains à faire pendant un week-end la « grève » des hôtels, préférant dormir dans le parc après un conflit lié à l'attribution des chambres.

**Ce jeune serait-il reparti vers la mort si les conditions d'accueil avait été meilleures ?**

Dans la nuit du deux au trois juillet un jeune afghan est mort sur l'autoroute Paris Lille, près de Feuillères[15]. Si les conditions d'accueil à Paris avaient été correctes et conformes à la loi sur la protection de l'enfance, s'il avait été correctement protégé et suivi ce groupe de quatre mineurs afghan, rencontré par FTDA mineur, serait-il reparti sur les routes de l'exil ? Peut-être, mais on ne peut s'empêcher de penser que ces conditions déplorables, de plus en plus précaires, qui conduisent à décourager les jeunes de rester ne peuvent que conduire à de tels drames. Tant que les autorités considèreront ces jeunes comme « en transit », tant qu'elles auront peur de « l'appel d'air », mauvais arguments pour leur refuser une protection adaptée, les mineurs seront remis en danger.

Les jeunes, lassés d'être laissés à eux-mêmes, juste stockés la nuit dans cet accueil de jour pour SDF sans suivi, d'attendre des mois une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), repartent.

Malades, ils ne bénéficieront cependant pas d'une place à l'hôtel et devront rester dehors de 7h à 20h comme ce jeune de 14 ans malade depuis trois jours et toujours dehors le 31 juillet.

Et que dire du cas de ce jeune du même âge, agressé dans le parc et pour qui on a enfin trouvé une place après qu'il y ait eu des rumeurs d'attouchement sexuel. Il a fallu qu'il attende quand même 5 jours dehors !

A noter enfin que ces jeunes stockés à l'ESI ne disposent toujours d'aucun papier de FTDA mineur attestant qu'ils ont été en contact avec cette « association » et attestant de leur minorité. Cela ne présenterait pourtant aucune difficulté de leur remettre une carte comme celles dont disposent ceux qui sont à l'hôtel, document qui pourrait leur permettre d'éviter des problèmes avec la police, ou même d'aller à l'hôpital sans risquer de voir débarquer la brigade des mineurs. Document qui pourrait aussi leur donner l'impression d'exister aux yeux de ce dispositif.

---

15 http://www.courrier-picard.fr/courrier/Actualites/Info-regionale/Un-Afghan-meurt-sur-l-A1

http://www.courrier-picard.fr/courrier/Picardie-Express/Dix-mois-ferme-pour-le-passeur-afghan

**Tout est fait pour ne pas reconnaître leur minorité**

Malgré les taskera originales (document d'identité afghan officiel), l'ASE continue à envoyer les jeunes à l'expertise osseuse. Un jeune de 14 ans s'étant directement rendu à l'ASE sans passer par FTDA a quand même réussi à être accepté sans expertise médicale. Par contre, trois autres étaient désespérés après avoir été déclarés majeurs par les médecins. Reste à espérer que suite à la saisine faite par FTDA, le juge pour enfant les reconnaîtra mineurs. Mais leur parcours n'est pas forcément terminé.
En effet, lorsqu'un juge pour enfant après deux heures d'entretien reconnait la minorité d'un jeune et prend une Ordonnance de Protection Provisoire (OPP), l'ASE n'hésite pas à faire appel.
Notre intervention auprès de Myriam El Khomri, chargée de la protection de l'enfance à la mairie de Paris (voir le compte rendu des maraudes de juin) n'a entraîné aucune réaction de sa part. Heureusement, la Cour d'Appel a confirmé l'OPP du juge pour enfants, l'avocat général ayant d'ailleurs réfuté tous les arguments présentés par l'avocat de l'ASE.
Il faut dire qu'ils étaient plutôt discutables :
*« La photo n'est pas récente et donc la taskera est un faux »* : cette taskera avait été établie quatre ans auparavant et la photo était bien celle du jeune à cet âge.
*« Pourquoi comme les autres jeunes afghans ne produit-il pas une carte d'identité ? »* Jusqu'à présent la taskera est la seule pièce d'identité, à part le passeport, que peuvent avoir les afghans.
*« La signature est illisible*. » Elle ne l'est pas plus que celle apposée sur le résultat de l'expertise d'âge et de plus le nom du signataire apparaît clairement.
Et argument suprême *« il a dit à l'école, à un de ses copains qu'il voulait partir en Norvège »*. On peut se demander à ce sujet quel rôle jouent les enseignants qui ont retransmis à l'ASE cette phrase, détachée de son contexte, ne visant qu'à nuire au jeune concerné.

# Août 2009

**Du côté des mineurs un accueil au rabais toujours insuffisant**

Ce mois-ci nous avons rencontré 50 nouveaux mineurs. Depuis le début de l'année 485 sont arrivés à Paris soit 100 de plus que pour la même période 2008 et 184 de plus qu'en 2007.

Leurs conditions d'accueil et de protection sont toujours inacceptables. Même le dispositif de "stockage" précaire dans l'ESI rue Bourret en laisse à la rue, parfois plus d'une quinzaine comme les soirs du 1er, 14 ou du 18 août.

Début août un jeune désabusé par l'Europe disait en regardant les Afghans dans le parc que lorsqu'il était en Iran après avoir fui la province d'Uruzgan avec sa famille il croyait que l'Europe était une terre d'accueil où il serait bien reçu. Maintenant il dort dehors même quand il pleut. Que dire à sa famille qu'il a quittée il y a deux ans ? Il pensait pouvoir être pris en charge comme mineur mais n'a jamais eu droit qu'à l'ESI où il ne veut plus aller. Dès que sa taskera (pièce d'identité afghane) originale arrivera il partira en province en espérant y être mieux pris en charge

Le comportement d'un intervenant de FTDA a rendu encore plus compliqué l'accueil de ces jeunes mineurs. Une semaine après la « grève » des hôtels dont nous parlions dans le compte rendu des maraudes de juillet, les jeunes étaient encore très remontés contre lui. Il faut dire que son attitude envers les mineurs afghans n'est pas de nature ni à les calmer, ni à les mettre en confiance. Lorsqu'il y a un problème, des récriminations de la part des jeunes place du Colonel Fabien, il prend un air menaçant. Il a d'ailleurs la même attitude envers nous lorsque nous faisons des remarques qui lui déplaisent.
Son attitude a aussi eu pour effet d'exacerber des tensions ethniques entre les Pashtouns et les autres, comme le 10 août. Le 13 des jeunes se sont révoltés et se seraient retournés contre lui, allant même jusqu'à se rassembler devant l'ESI taper sur les grilles et les portes. Cela aurait entraîné l'intervention de la police.
En moins d'un mois il y a eu 4 incidents dus à son comportement.

Entre une bénévole que les jeunes entre eux traitent de "folle" et qui a un comportement peu compatible avec l'accompagnement de jeunes mineurs et ce nouvel intervenant sans compétence d'éducateur, ayant des difficultés pour communiquer avec les mineurs, l'accueil des jeunes pose question. Et ceci d'autant plus que le temps d'attente avant une prise en charge par l'ASE est stressant pour ces mineurs. L'un d'entre eux déprimé d'attendre depuis 7 mois s'est brûlé les mains avec des cigarettes.

Mais cet accueil déplorable n'empêche pas les shows médiatiques comme celui organisé pour France 24 le 11 août place du Colonel Fabien. Encore une fois les mineurs ont été « mis en scène » pour les besoins des journalistes et de FTDA, allant jusqu'à les faire traverser les rues en diagonale et hors des clous pour avoir un meilleur plan télévisuel. La journaliste aura-t-elle vu ce mineur de 15 ans blessé à la jambe avec une attelle pour lequel on n'a pas pu trouver une place à l'hôtel pour qu'il récupère, ou celui frappé à la tête avec une bouteille au parc et souffrant d'après les médecins d'une commotion cérébrale qui passera plusieurs jours dehors avant d'être logé à l'hôtel.

# Septembre 2009

**Pas d'espoir d'amélioration du côté des mineurs**

Durant le mois de septembre 57 mineurs sont arrivés à Paris. Ceci porte le nombre d'arrivées en 2009 à 542 contre 436 l'an dernier, soit 25% de plus.

Le dispositif précaire mis en place est saturé et souvent des jeunes sont refusés même à l'ESI de la rue Bouret, lieu de stockage nocturne. Le 30 septembre plus d'une dizaine ont dû ainsi dormir près du canal. A noter une nouvelle méthode de tri : lors d'un doute sur le tri au faciès le nouveau sous directeur de la plateforme FTDA mineur de Paris, leur passe la main sur la figure pour voir s'ils ont de la barbe. Pour quelqu'un qui a vécu en Afghanistan c'est étonnant. D'une part parce que selon les ethnies la barbe des jeunes est plus ou moins précoce, d'autre part parce que, d'après les afghans qui nous en parlaient, ceci est un acte considéré comme humiliant. Jusqu'où ira-t-on dans les méthodes de tri ?

Le refus obstiné de prendre en compte la situation de ces mineurs, situation qui ne serait pas acceptée pour des mineurs français en errance, et de financer un accueil digne de ce nom vont dans les mois à venir laisser à la rue la nuit un nombre croissant de jeunes. En effet chaque année, comme le montre le graphique ci-dessous, les arrivées augmentent fortement entre octobre et janvier.

Beaucoup, dégoûtés de cet accueil, préfèrent partir dans d'autres villes où ils espèrent être pris en charge plus rapidement ou dans d'autres pays. Il n'est alors pas étonnant d'en trouver plus de 130 lors de la destruction de la Jungle à Calais. D'autant plus que même logés à l'hôtel ils peuvent rester longtemps sans prise en charge effective comme ce jeune de 16 ans qui n'étant pas allé à la première expertise osseuse attend depuis 5 mois une autre convocation. Cela fait maintenant 8 mois qu'il est arrivé. Il montre les brûlures de cigarettes qu'il 's'est faites sur les mains, image de son désespoir croissant. Certains, comme ce jeune de 17 ans le 26 septembre ou celui de 16 ans le 29 septembre, découragés de ce temps d'attente si long, surtout lorsqu'ils ne peuvent espérer qu'une mise à l'abri à l'ESI, décident d'aller à l'ASE, ce qui conduit comme toujours à un refus de prise en charge dans l'attente de l'avis des médecins. Sans compter que lorsque l'on a 17 ans on peut facilement se retrouver « dans un placard », logé à l'hôtel mais sans scolarisation, sans formation comme ce jeune de 18 ans arrivé il y a 9 mois en France et qui risque maintenant d'avoir des problèmes pour obtenir un titre de séjour.

Un jeune de 16 ans voulait rester en France mais surtout pas à Paris. Le 1er septembre il nous montrait ses cicatrices pour expliquer qu'il avait un bon cas d'asile. Il lui faudra cependant d'abord être reconnu comme mineur. Il envisageait de partir à Rennes, ce qui n'est pas forcément une bonne idée compte tenu de l'utilisation systématique des expertises osseuses là bas.

Même recherche d'une ville accueillante de la part de ce jeune de 17 ans, déclaré majeur en Finlande et renvoyé en Grèce où il a été obligé de demander l'asile. La taskera qui atteste de son âge ne lui évitera pas forcément l'expertise osseuse.

Et que dire à ce jeune de Qarabagh qui ayant perdu ses parents ne peut obtenir sa taskera. Il ne lui reste plus qu'à espérer que son faciès, très jeune, lui évitera cette expertise.

Ce ne sont certainement pas les restructurations en cours à FTDA mineurs qui vont améliorer la situation. Etre juriste, parler le farsi ou le pachtou ne donne pas forcément des compétences pour faire un travail de mise en confiance et un suivi socio éducatif adapté.

# Octobre 2009

**Et les mineurs ?**

Comme chaque année le nombre des arrivants augmente à l'approche de l'hiver. Nous en avons vus 106 de plus au cours du mois, soit 648 nouveaux arrivants durant les dix premiers mois 2009. Une augmentation de 30% par rapport à l'année précédente.
France Terre d'Asile, en se basant sur les listes faites à l'ESI où ils sont stockés la nuit parle de près de 900 mineurs en 9 mois. La différence s'explique par le fait que comme les années précédentes nous nous basons sur ceux que nous avons vus, mais aussi que FTDA ayant toujours refusé de fournir à ces jeunes en situation volontairement précarisée des cartes comme aux autres, il est possible qu'il y ait eu des changements de nom d'un soir sur l'autre et que le chiffre de FTDA soit un peu excessif.

Quoi qu'il en soit, ils étaient souvent très nombreux à ne pas être « mis à l'abri » (c'est le terme officiel) et à devoir dormir dehors, en comptant ceux qui sont refusés par FTDA et ceux qui, découragés, ne viennent même plus : une quinzaine le 3 novembre, mais une vingtaine le 10 et une trentaine le 12 sous les yeux de l'ancien responsable de FTDA mineur, et presque autant du 16 au 24.

Et le tri au faciès continue inexorablement dans la pénombre de la place. Parfois même les intervenant de FTDA font intervenir pour leur choix des jeunes logés dans les hôtels, ce qui les met dans une situation inconfortable et contribue à accroitre la tension. C'est encore pire quand le nouveau sous directeur de la plate forme mineur fait appel à des adultes pashtouns pour l'aider à faire le tri. Le 16 octobre cette manière d'agir a provoqué des bagarres entre jeunes (pashtouns contre d'autres) qui ont failli dégénérer avec l'arrivée des exilés de retour de la distribution du Père Lachaise. Il a fallu intervenir plusieurs fois pour éviter une bagarre collective, mais pendant ce temps le sous directeur regardait, estimant qu'il fallait les laisser se calmer tous seuls. Cela montre qu'il n'a jamais vu comment peuvent dégénérer des bagarres entre Afghans si l'on n'intervient pas au tout début.

Ce tri est un spectacle choquant pour nombre de gens : « Un jeune de 17 ans est arrivé hier et ne connait personne. Inquiétée par sa vulnérabilité je suis allé avec lui place du Colonel Fabien. Il m'a dit il y être venu la veille mais n'avoir pas été pris. Il a refusé de se mélanger à la foule. Hier il avait été choqué par le système de tri, et ce soir ne voulait pas lutter pour un lit.
Ce soir c'est mon tour d'être choquée. Je n'étais allé que deux fois place du Colonel Fabien depuis le déplacement du départ des bus Atlas et ce qui déroule là-bas c'est un vrai scandale. Si ce n'était pas tragique, ça pourrait être une farce…Finalement, le jeune a disparu ayant décidé apparemment de passer encore une nuit, ce soir comme hier, marchant dans les rues de Paris, gelé et vulnérable. ».

Les jeunes ayant fugué des foyers où ils avaient été placés après la destruction de la jungle de Calais n'ont guère plus de chances d'être pris, même en montrant les Ordonnances de Protection Provisoire qu'ils ont reçues.

Rien d'étonnant dans ces conditions qu'ils décident de partir. Cette année FTDA indique que les jeunes stockés à l'ESI n'y ont passé que 4 jours en moyenne ! La précarisation accrue de l'accueil a renforcé l'efficacité de ce dispositif à les renvoyer ailleurs.

Rien d'étonnant non plus à ce que certains craquent. Le 18 octobre cinq mineurs étaient présents (deux de 17 un de 14 et un de 15) près des bus atlas après avoir été refusés par FTDA mineur. Trois d'entre eux ont commencé à enjamber le parapet du pont Louis Blanc après avoir enlevé leur veste et leurs chaussures en disant qu'ils allaient sauter. Un peu comédiens, mais aussi une grande exaspération d'être rejetés tant par FTDA que par les bus atlas. Ils ont fait cela quand la police est arrivée pour le troisième bus, afin probablement de provoquer une réaction des 5 policiers présents qui effectivement sont venus les récupérer. Outre l'aspect "jeu" cela faisait quand même froid dans le dos d'autant plus que si l'un d'entre eux avait glissé cela se serait mal terminé.

Beaucoup de jeunes en ont assez d'être traités comme cela et de se voir dire le soir d'aller au bureau de FTDA mineur et le lendemain s'entendre dire dans ce bureau qu'il n'y a pas de places et qu'ils doivent aller place du Colonel Fabien. Ce jeune de 14 ans s'est entendu dire « je n'ai pas le temps de m'occuper de toi » Ecœuré il ira à Calais par la suite. Revenu après trois jours trop difficiles là-bas il ne veut plus subir le tri de la place du Colonel Fabien et préfère dormir dans la rue en attendant l'arrivée de sa taskera qui lui permettra – peut-être – d'être pris en charge par l'ASE.

Certains plutôt que de rester dehors la journée dès 7h30 avec l'espoir de peut-être avoir la possibilité d'une nouvelle nuit au chaud se rendent directement à l'ASE. Ce jeune de 15 ans et demi après avoir hésité à rester en France faute d'un logement stable a fini par se rendre à l'ASE avec la copie de sa taskera, après un mois passé à Paris. Il a été mis dans un foyer (peut-être grâce à la lettre que nous avions faite pour la CAMIE) mais devra quand même passer une expertise osseuse.

C’est peut-être ce qu’aurait du faire cet autre, présent depuis 9 mois. Logé à l’hôtel par FTDA il attend toujours une décision sur sa prise en charge, décision qui dépend de l’expertise osseuse. Comme il ne s’était pas rendu au premier rendez vous en mai dernier, il n’a pas obtenu d’autre rendez vous jusqu’ici.

Enfants du Monde Droits de l’Homme a commencé à s’impliquer dans des maraudes dans le 10ème arrondissement. Le Président a également rencontré le maire pour évoquer différents projets d’accueil des mineurs isolés étrangers. Reste à savoir si cela sera suivi d’effet. Cela fait plus d’un an et demi que l’on entend parler d’un projet de la mairie concernant un foyer pour MIE dans l’arrondissement.

# Novembre 2009

**Après 4 ans, un espoir pour les mineurs ?**

Le 19 novembre lors du colloque sur les mineurs isolés étrangers à l'Hôtel de Ville de Paris, Myriam El Khomri a annoncé que dès décembre un nouveau foyer serait ouvert dans le 15ème, permettant d'accueillir jour et nuit 25 ou 30 mineurs. Ce foyer fermera ses portes le 31 mars 2010, mais un autre devrait prendre le relai, boulevard de Strasbourg dans le 10ème. Ceci porterait les places d'hébergement à 120, sans compter les places disponibles à Enfants du Monde Droits de l'Homme : 50 en hôtel sur financement DDASS, 20 en hôtel sur financement du Conseil Général 25 à l'ESI rue Bourret et 25 dans ce nouveau foyer. Restent à connaître les modalités pratiques de mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Les mineurs afghans continuent d'arriver à Paris. 97 nouveaux ont été vus lors des maraudes en novembre, soit 745 pour l'année 2009, 30% de plus qu'en 2008, 75% de plus qu'en 2007, et ces chiffres sont certainement en dessous de la réalité. Parmi ces nouveaux arrivants en novembre beaucoup avaient entre 10 et 15 ans.

Place du Colonel Fabien nombreux sont ceux n'ont même pas pu bénéficier du stockage de nuit à l'ESI rue Bouret. Ils étaient souvent plus de 10, et fin novembre plusieurs fois de 15 à 20. Et ceci sans compter ceux qui ne viennent plus, dégoutés de ce tri au faciès. Il faut dire que ce tri est souvent un moment difficile pour ces jeunes, quelque soit la méthode employée. Et quand certains intervenants de FTDA les font asseoir sur les marches de la petite place près de Colonel Fabien, c'est parfois insupportable. Etre dévisagé et trié parfois sans échanges de paroles parait à certains trop déshumanisant. Mais il est sûr que pour les intervenants des FTDA c'est plus confortable. Voient-ils seulement les regards implorants, parfois insoutenable, des jeunes qui essaient de ne pas passer une autre nuit dehors ?

Le 12 novembre un témoin écrivait :
« *J'ai poursuivi ma route à Colonel Fabien, au lieu ramassage des jeunes, qui espèrent ne pas dormir dehors. Les mineurs sont encore là, sagement assis en demi-cercle. Trois membres de FTDA, une directrice, une bénévole et, un traducteur, les dévisagent . Comme chaque soir, ils doivent en éliminer. Alors ils les regardent bien, dans la pénombre du soir, un par un. Silencieux, les jeunes sont immobiles. C'est long, très long. Ce soir-là, ces 3 adultes sont plutôt soucieux des jeunes, je les connais. Après 20 minutes de tri, il en reste 5 (4 sont partis d'eux-mêmes). Ils ne sont pas bien vieux. Ils sont amers, sans une parole. Un est au bord des larmes. La responsable, mal à l'aise, essaie d'être gentille : « Vous n'êtes pas rejetés, ce n'est pas parce qu'on ne vous prend pas ce soir, qu'on vous considèrera comme majeurs ». Et moi, qui reste à l'arrière, inutile, je n'en mène pas large non plus. Ouf ! la température n'est pas trop basse…mais bientôt… »*

Certains tentent leur chance directement à l'ASE. Sans taskera originale, ce qui est souvent le cas de ceux ayant vécu en Iran comme celui qui nous disait que tous ses documents avaient été perdus dans le tremblement de terre de 2003, ou même avec ce document, ils seront envoyés à l'expertise d'âge. Ceci devient de plus en plus systématique malgré les affirmations de la Mairie de Paris et les observations du Comité de Suivi des Droits de l'Enfant.
L'un d'eux cependant, mais peut-être que notre intervention a été positive, a réussit à se faire héberger dans un foyer en attendant cette expertise.
Mais que va faire ce jeune de 16 ans qui avait une taskera originale, le petit livret du temps des talibans, et qui l'a perdu au parc Villemin. Même si l'ASE a eu ce document entre les mains et en a fait une copie pour le traduire, que se passera-t-il devant le juge pour enfant.
Et celui-ci, avec le même type de taskera, établi lorsqu'il avait 8 ans, réussira-t-il à convaincre l'ASE et le juge que sa photo, pris il y a 8 ans, est bien la sienne ?

D'autres tentent leur chance vers l'Angleterre, et parfois reviennent épuisés après quelques jours ou quelques semaines à Calais, ou en province en espérant pouvoir être pris en charge plus rapidement. Ceux là voudraient bien avoir des informations plus précises sur la situation dans les différentes villes, ce que nous n'avons malheureusement pas. Alors selon les rumeurs, les informations données par leurs copains ils tentent leur chance à Lyon, à Toulouse, à Caen…
Cela se passera peut-être mieux qu'avec l'ASE de Paris qui semble plutôt décidée à se débarrasser des jeunes. Dès qu'il y a des problèmes la menace de la main levée (arrêt de la protection décide par le juge) est brandie. Un jeune pris en charge à 14 ans et demi, et âgé de 16 ans actuellement, en fait l'expérience, l'ASE demandant l'arrêt de la protection en lui disant que de toutes façons ce serait décidé sans qu'il soit entendu par le juge. De plus retiré de son foyer à la veille de sa rentrée en CAP, il a été mis dans un hôtel à Paris, à plus d'une heure et demie de son collège. Le rôle socio éducatif de l'ASE est bien mis à mal par l'attitude de certains intervenant qui relève de la maltraitance.

Pour beaucoup rester en France dans ces conditions n'est pas envisageable et dès que l'argent leur permettant de poursuivre leur voyage arrive, ils partent.

Mais pour un responsable de FTDA mineur le 13 novembre « Tous arrivent avec un projet migratoire pour d'autres pays, encouragés par les passeurs qui ont tout à y gagner et pour ces jeunes la France n'a rien à leur offrir ». Ceci est une justification de la précarisation de l'accueil, le stockage rue Bouret, qui pour lui « permet de rencontrer les jeunes, des discuter avec eux et de faire les premiers pas pour leur intégration en France ». On ne doit pas rencontrer les mêmes jeunes car ce que beaucoup nous disent c'est leur sentiment que l'on ne s'occupe pas vraiment d'eux et que passer leur journée dehors dans la rue est loin d'être satisfaisant. Ne voir des intervenants que deux heures par jour, en groupe dans un local ne permettant pas d'échanges individuels, dormir sur des tapis de sols, être souvent renvoyé, « pas le temps », quand ils vont au bureau ne semble guère être de nature à les convaincre de rester. Et on comprend l'énervement certains soirs de ces deux jeunes présents depuis un mois et demi et qui vont plusieurs fois par semaine au bureau de FTDA pour s'entendre dire : « pas de places, allez à Colonel Fabien)

Dans ces conditions, dans le froid et la pluie, de plus en plus sont tombés malades. Généralement ils sont pris en priorité mais nous avons quand même entendu un soir, le 18 novembre, en présentant un malade de 16 ans et demi à l'équipe de FTDA « qu'il ne fallait pas emmener place du Colonel Fabien des gens en leur donnant l'espoir qu'ils seraient pris ». A noter que ce jeune était brulant de fièvre et que son apparence était celle d'un adolescent. Heureusement il a été pris.
Le 25 un jeune de 16 ans qui avait mal à la gorge n'avait pas été jugé suffisamment malade pour être pris. Après une nuit sous les ponts, il avait 39°5 et le voyant prostré et tremblant il a fallu l'emmener à MSF.

Et dans ces conditions comment s'étonner que certains acceptent les offres douteuses de certains adultes qui tournent autour d'eux dans le parc Villemin. Le 30 au matin devant le CAMRES un majeur nous signalait la présence d'un de ces prédateurs qui nous disaient il emmenait les jeunes, parfois mineurs, avec sa voiture chez lui pour deux ou trois jours. Et il ajoutait que c'était un « grand pédophile et aussi un agent de la police ».

# Décembre 2009

**Paroles de mineurs**

Voici ce que disaient les mineurs le 7 décembre en présence de la journaliste de l'émission « les pieds sur terre » de France Culture :

*« Cela fait 5 jours que je suis en France et j'en ai déjà marre de la France…En Angleterre ils nous emmènent dans des centres, ici ils ne nous emmènent nulle part… »*
*« La France ?... vous voyez bien comment sont les afghans ici… on est tous obligés de passer par la France mais ici on ne s'occupe pas bien de nous…On nous emmène un peu dans des centres mais ici il n'y a pas les moyens pour nous »*
*« Moi, je veux aller en Norvège ou en Suède parce que ceux qui sont allés là bas disent qu'ils s'occupent bien des immigrés »*

Alors ils partent, sur les routes de l'exil avec ses dangers, comme ceux laissés par un passeur, la nuit dans une forêt en Suède et qui y sont restés trois jours :

> ***Suède: des réfugiés afghans découverts errant en forêt***
> *AFP 27.12.09 | 12h51*
>
> *De jeunes réfugiés afghans ont été découverts errant dans une forêt près de la petite ville de Sävsjö, dans le sud de la Suède, et ont été recueillis par la paroisse locale, a indiqué à l'AFP le pasteur local, Jonas Nyström. Selon la radio suédoise, ce sont cinq adolescents âgés de 14 à 18 ans qui avaient été abandonnés dans cette forêt à la veille de Noël par des passeurs. Ils avaient auparavant traversé l'Europe cachés dans un compartiment secret d'un conteneur, ajoute la radio suédoise en citant le pasteur Nyström. La paroisse s'occupe de les nourrir et de les habiller avant de contacter les autorités lundi, selon la radio.*

C'est un peu triste de voir ce jeune de 15 ans, présent depuis deux mois redevenir gai, plaisanter, car il avait enfin reçu l'argent pour continuer son voyage vers la Suède. A son arrivée, il s'était directement rendu à FTDA sur les conseils d'un de ses copains qui lui avait garanti qu'il serait pris en charge pour rester en France. Renvoyé (« pas le temps ») il avait préféré dormir dehors plutôt que d'être mis à l'abri dans des conditions précaires par FTDA à l'ESI rue Bouret. Chaque soir, il passait regarder ce qui se passait place du colonel Fabien, l'air sombre et le visage fermé. Il disait qu'en Italie il avait été immédiatement mis dans un foyer pour mineurs, et à Paris personne n'avait le temps de s'occuper de lui. On comprend qu'il ne puisse pas croire à un avenir en France.

Ils partent aussi de Paris espérant être mieux accueillis en province, Toulouse pour l'un le 1er décembre, Orléans ou Lyon pour d'autres.

Ou bien ils se « débrouillent » comme ce jeune de 16 ans réapparaissant après plusieurs jours et disant qu'il avait dormi chez un « ami ».
Au passage, ce témoignage un dimanche soir aux restos du cœur : « *apparition de l'homme aux lunettes* – celui évoqué dans le compte rendu de maraudes de novembre - *Il a fait quelques tours vers 20h00 et il est parti pour ensuite revenir vers 21h quand les jeunes ont presque fini de manger et qu'ils s'attardent pour discuter avec les bénévoles. Il a un comportement trop familier avec les jeunes qui m'ont dit ne pas le connaître* »

**Espoir déçu, la logique de gestion des flux prévaut sur la protection des mineurs**

Le dispositif annoncé ne conduira en fait au 31 mars 2010 qu'à une augmentation de 5 places par rapport à mars 2009.

En effet le centre ouvert rue Bertillon dans le 15ème devrait fermer ses portes le 31 mars et les 25 places dans le foyer qui ouvrira la 6 janvier au 20 boulevard de Strasbourg sont destinées à se substituer aux 20 places d'hôtel financées depuis novembre 2008 par la Mairie de Paris.

5 places de plus alors que cette année nous avons rencontrés 30% de mineurs en plus que l'an dernier et que les conditions en Afghanistan, au Pakistan et en Iran laissent présager des arrivées encore plus nombreuses dans les mois à venir.

Nous avons en effet vu 857 nouveaux mineurs en 2009, contre 668 en 2008 et 483 en 2007… et ces chiffres ne sont certainement pas exhaustifs.

La réponse des autorités en charge de la protection des mineurs est insuffisante et ne consiste en fait qu'en des mises à l'abri en fonction des arrivées et des conditions météos. On est alors très loin de la notion de protection de mineurs en danger.

Le centre de la rue Bertillon fonctionne avec des éducateurs recrutés pour la circonstance mais n'ayant ni l'expérience du droit des étrangers, ni l'expérience de ces jeunes afghans. On aurait pu envisager de confier ce centre à une association travaillant depuis des années avec ces jeunes. L'association Aurore n'a pas à notre connaissance de compétences particulières en la matière et l'expérience que pourront acquérir les éducateurs pendant ces 4 mois sera certainement perdue si ce centre ouvre de nouveau l'hiver prochain après une interruption de 8 mois.
En attendant certains mineurs se plaignent. Avoir une chambre individuelle avec douche ne suffit pas à ceux qui veulent rester comme celui de 14 ans et demi qui a décidé d'aller directement à l'ASE trouvant qu'il perdait son temps dans ce foyer où il n'y avait aucune activité… autre que le ménage.
Un autre qui avec trois de ses copains avait été arrêté le 16 décembre lors d'un contrôle de ticket dans le métro était furieux car ceux qui avaient été transférés des hôtels de FTDA vers la rue Bertillon avaient au moins une carte de FTDA ce qui leur avait permis d'être laissés tranquilles, alors que lui n'avait rien prouvant qu'il était mineur et qu'il était suivi.
Cet accueil rue Bertillon fait l'objet de discussions entre jeunes, ce qui conduit à des refus d'y aller comme ce soir du 18 décembre où il a fallu discuter longtemps avec eux en leur disant qu'il serait stupide de rester dehors quand il fait très froid pour que deux finalement acceptent d'y aller.

Le seul progrès notable est la transformation d'un accueil hôtelier en accueil dans un foyer boulevard de Strasbourg. Mais cela ne concernera que 25 jeunes sur les 120 du dispositif de primo accueil…

**Et durant ce mois beaucoup ont dû coucher dehors**

Début décembre, et ce jusqu'au 9 décembre, ils étaient entre 15 et 20 à rester dehors la nuit, dormant sous les ponts du canal St martin. Par trois fois nous avons interpellé les autorités (Mairie de Paris, DASS, Défenseure des Enfants, Maire du 10$^{ème}$) sur cette situation inacceptable.
Par la suite la situation s'est améliorée et pendant 14 nuits aucun mineur n'est resté dehors. Le reste du temps ils étaient quand même souvent entre 5 et 16.
Ceci est sans doute dû à l'ouverture du foyer rue Bertillon, tardive et lente (il y avait encore 4 places libres le 31 décembre alors que 8 mineurs étaient dehors), mais surtout aux départs nombreux durant la période des fêtes de fin d'année. Les jeunes pensent en effet qu'il y a moins de risques de contrôle durant ces quelques jours.

Rien d'étonnant à ce que de nombreux jeunes aient été malades durant ce mois, comme celui de 15 ans découvert au fond d'une salle lors d'une réunion allongé par terre et brûlant de fièvre.
Le 7 décembre un jeune de 16 ans et demi s'étant rendu aux urgences le matin même et ayant avec lui la fiche médicale indiquant qu'il avait une fièvre de 40° n'a pas pu être mis à l'abri.
Et que dire quand un jeune fortement enrhumé est remis dehors par l'armée du salut (qui gère l'ESI rue Bouret) de peur d'une contagion ? Emmené aux urgences par FTDA il s'est retrouvé ensuite sous le pont Louis Blanc.

**Pourtant la situation des mineurs semble intéresser beaucoup de personnes**

Durant ce mois beaucoup de gens sont passés voir les mineurs. Des journalistes ou cinéaste bien sûr sont venus, pas toujours bien perçus par les intervenant de FTDA et aussi par les jeunes qui parfois en ont assez d'être filmés. La réticence des gens de FTDA n'est bien entendu pas la même lorsqu'il s'agit de reportages pilotés par la structure, et elle était aussi peut-être plus forte après le reportage de France Culture diffusé le jour même, 17 décembre. (Au passage on peut noter que ce reportage n'est pas signalé sur le site de FTDA)

Nous avons aussi vu une représentante du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, Médecins sans frontière et Médecins du Monde.

Le 22 décembre c'était au tour de la Mairie de Paris de venir voir les mineurs. Anne Hidalgo, première adjointe, Myriam El Khomri adjointe chargée de la protection de l'enfance, Rémi Féraud maire du 10$^{ème}$ et une bonne dizaine d'autres « huiles », plus nombreuses que les mineurs présents place du Colonel Fabien ce soir là. D'où un communiqué[16] où l'on lit que *« notre ville a par ailleurs décidé d'augmenter à nouveau les capacités de mises à l'abri en urgence pour les mineurs isolés étrangers »* alors que le lendemain lors d'une réunion avec la Mairie du 10$^{ème}$ nous apprenions qu'il n'y aurait en fin de compte qu'une augmentation de 5 places, les 25 places du nouveau foyer remplaçant 20 places en hôtel.

[16] http://anne-hidalgo.net/Appel-a-une-aide-nationale-et.html

**Du côté de l'Aide Sociale à l'Enfance… expertises osseuses comme d'habitude**

Plusieurs jeunes, en possession de leur document d'état civil afghan (Taskera) original se sont rendus à l'ASE pour être pris en charge plus rapidement et ne pas attendre des mois cette décision qui engage leur avenir. Ils supportent tous en effet très mal cette période d'incertitude qui se prolonge parfois plus de 6 mois voire 11 mois comme pour ce jeune pour lequel FTDA a enfin fait une saisine directe du Juge pour enfants.

Mais l'ASE comme d'habitude les a renvoyés vers l'expertise médicale pour déterminer leur âge ce qui conduit certains à partir ce qui est le but recherché, et les autres à saisir le juge pour enfant.

# Janvier 2010

**Des mineurs toujours dehors**

Il y a toujours autant de mineurs qui arrivent à Paris, nous en avons rencontrés 96 durant ce mois de janvier. Le dispositif se révèle toujours insuffisant pour assurer ne serait-ce qu'une simple mise à l'abri. Ils étaient le plus souvent entre 5 et 10, parfois 15, à être laissés dans le froid le soir à Colonel Fabien.

Le tri au faciès est toujours aussi insupportable, surtout lorsque l'on entend le directeur de la plateforme mineur de FTDA s'exclamer « il n'y a ici que des majeurs », après avoir jeté un simple coup d'œil aux visages, dans la pénombre de la place Albert Camus.

Devant cette situation certains préfèrent ne plus venir comme ce jeune de 16 ans, amer de ne pas être pris. Aucun intervenant n'a pris le temps de discuter avec lui et pourtant il semblait extrêmement fragile. Son séjour dans les prisons turques et les camps grecs l'ont marqué mais c'est surtout son histoire à Mazar et Ghazni qui l'a traumatisé. Chaque fois qu'il en parlait il s'effondrait. Nous n'avons pas vu beaucoup de jeunes se mettre à pleurer devant les autres en racontant ce qu'ils ont vécu. Et un jour, devant l'indifférence de ceux chargés de le protéger, et ne croyant plus en son avenir en France, il a décidé de partir.
Peut-être a-t-il bien fait car deux jeunes, l'un à Malmö en Suède, l'autre à Oslo en Norvège, ont été, d'après ce qu'ils disaient au téléphone pris en charge dès leur arrivée, logés dans des chambres individuelles et scolarisés.

Parfois les jeunes se rebellent. On a pu assister plusieurs fois à un refus d'un groupe d'une petite dizaine d'aller à l'ESI rue Bouret car l'un d'entre eux n'avait pas été pris. Ils protestaient ainsi contre ce tri au faciès qui laisse des mineurs dehors tout en prenant en charge de jeunes majeurs. Les intervenants de FTDA toujours pressés d'aller stocker les mineurs rue Bouret n'ont pas pris le temps de parler avec eux, de comprendre leur désarroi et d'essayer de rechercher des solutions. Résultat : les jeunes ont dormi dehors… où est la mission de protection des mineurs ?

**Pour ceux qui sont logés, des conditions parfois très précaires.**

Le foyer du Boulevard de Strasbourg n'est toujours qu'un hébergement de nuit. Le cabinet de Myriam El Khomri confirme que ce foyer n'est pas en mesure d'accueillir les jeunes le jour et de leur proposer des activités. Ce foyer, qui aurait dû être un lieu de vie pour les jeunes mineurs accueillis, n'est qu'un lieu pour dormir comme le sont les lieux d'hébergements d'urgence pour sdf. Les mineurs ne peuvent pas avoir accès à leur chambre et à leurs affaires dans la journée, durant laquelle ils n'ont que la rue pour refuge. Ce foyer ne constitue donc pas un lieu de vie, ce qui serait indispensable pour que les jeunes puissent se poser et commencer à construire leur futur. Cela remet en cause leur confiance dans leur prise en charge et leur avenir en France. Cela est aussi contraire à la réglementation de la prise en charge des mineurs en France.
On nous parle de l'ouverture d'un accueil de jour de 45 places à Jaurès mais pour quand ?

**Un avenir toujours remis en cause par l'attitude indigne de l'ASE**

Les expertises osseuses, utilisées par l'ASE pour se débarrasser des jeunes même s'ils ont un document d'état civil original, se multiplient, et le collectif multiplie l'aide apportée aux jeunes pour faire des saisines directes du juge pour enfants.

Un jeune était allé à l'ASE tout seul avec sa taskera originale. Il avait été renvoyé sans hébergement et avait eu un RDV (pour expertise osseuse) le 6 janvier. Suite à la lettre que nous avons écrite, avec la traduction de sa taskera il a été logé immédiatement rue Bertillon sans pour autant que l'expertise osseuse ne soit annulée. Quelques temps après il a été déclaré majeur et chassé du foyer.

Un autre a dû subir une expertise osseuse qui l'a bien entendu déclaré majeur alors qu'il était depuis une semaine dans une famille d'accueil. Il avait auparavant passé plus de 4 mois dans les hôtels gérés par FTDA puis un autre mois dans un hôtel de l'ASE. Il avait pourtant une taskera de 15 ans. Ce jeune qui croyait avoir été accepté en France se retrouve à la rue et voit ses espoirs remis en cause. Encore un bel exemple de maltraitance institutionnelle.

Dans ces conditions beaucoup se posent des questions. Comment ce jeune de Mazar, âgé de 15 ans pourrait-il penser rester ? Pourtant il a dit dès son arrivée que s'il pouvait avoir sa taskera il resterait en France même s'il a des oncles dans différents pays dont la Suède.

Quel avenir en France pour ce jeune de 16 ans qui n'a pas la possibilité d'avoir une taskera ? Ses parents ont été tués dans une explosion à Helmand lorsqu'il était petit, lui-même a dû être amputé de l'avant bras gauche, et il a vécu dans un orphelinat

# Février 2010

**Des conditions d'accueil toujours difficiles pour les mineurs**

Nous avons rencontré 80 mineurs en février. Depuis le début de l'année nous en avons vus 176 soit 24 de plus que l'an dernier sur la même période.

De plus il y a eu de nombreux retours de Calais, plus d'une dizaine de mineurs. Un jeune de 12 ans en est revenu après 5 jours, les yeux encore rouges. Il avait été arrêté plusieurs fois par la police et avant de revenir avait été aspergé de gaz lacrymogènes.

Trois jeunes pachtouns sont revenus après s'être trompés de camion et s'être retrouvés en Belgique. Ils avaient avec eux des documents de la PAF de Dunkerque indiquant leur minorité (15 et 16 ans). Initialement ils n'étaient restés qu'une nuit à Paris puis 4 mois à Calais et Dunkerque. Ils sont repartis le jour même à Calais

Le dispositif en place, malgré l'ouverture du foyer (de nuit seulement) du 20 boulevard de Strasbourg et les déclarations de FTDA et de la mairie de Paris, a laissé chaque soir une dizaine de mineurs dehors. Le 23 février ils étaient 20 à devoir dormir sous les ponts. Difficile de les faire accepter dans les bus Atlas, même pour ces deux jeunes de 16 et 17 ans nouvellement arrivés qui, peu vêtus, étaient complètement frigorifiés ce soir du 8 février. Parfois, mais cela n'est arrivé que très rarement FTDA a accepté d'en prendre un ou deux de plus. Il faisait alors -7°C ressenti à Paris et donc nettement moins près du canal.

Ceci a souvent provoqué des tensions et parfois des altercations avec les intervenants de FTDA présents place du Colonel Fabien.

Le 19 cela a déclenché un mouvement de protestation de la part des jeunes qui ne voulaient pas que leurs copains restent la nuit dehors. 14 ont ainsi décidé de refuser d'aller à l'ESI de la rue Bouret. Sans place dans les tentes sous le pont Louis Blanc et sans duvet le feu n'a pas suffi à les réchauffer. Certains ont dû marcher une partie de la nuit et attendre le lendemain pour pouvoir dormir dans la journée dans les tentes.
La présence de personnes de la Mairie de Paris ce soir là n'a visiblement pas permis d'apporter une solution aux conditions inacceptables dans lesquelles sont accueillis les mineurs.

Parfois des places étaient disponibles au foyer Aurore rue Bertillon, mais malgré un logement dans une chambre individuelle, les informations que les jeunes semblent avoir de ceux qui y sont, ne leur donnent pas trop envie d'y aller. De plus ce foyer est loin de la Gare de l'Est où sont leurs amis. Souvent le soir il a fallu une bonne demi-heure avant d'en convaincre deux ou trois d'y aller.

Plus étonnante a été la réticence de certains à vouloir aller dans les hôtels quand de rares place étaient disponibles. Il semble que la mise en place de systèmes précaires sans suivi (comme l'ESI rue Bouret), n'encourage pas les jeunes à rester et ne fait que contribuer à les faire partir. Ceux qui ont passé déjà 15 jours ou plus dans des conditions précaires, si jamais ils hésitaient sur leur futur, ont fini par prendre la décision ferme de partir vu les conditions d'accueil. Et la manière de poser la question "est ce qu'il y en a qui veulent rester en France ?" comme préalable à la mise à l'hôtel n'est pas très adaptée.

A contrario ceux qui se rendent plusieurs fois dans les bureaux de FTDA mineurs, certains ayant pris la décision de rester, se voient renvoyés place du Colonel Fabien ! Le 23 un qui était allé trois jours de suite rue Vauvenargues ne comprenait pas comment FTDA choisissait ceux qui seront logés, d'autant plus que certains juste arrivés étaient déjà à l'hôtel.

Et ceux qui sont mis à l'hôtel le soir perdent parfois leur place le lendemain car ils ne se sont pas rendus au bureau A noter que FTDA demande aux jeunes de se rendre au bureau mais ne leur donne pas de tickets. Même s'ils sont très doués pour sauter les tourniquets ceci n'est pas acceptable.

**Et les expertises d'âges se multiplient**

Durant ce mois de février nous avons dû faire avec des jeunes trois saisines du juge pour enfant après des expertises osseuses défavorables. Ces jeunes déclarés majeurs malgré la présence de documents civils prouvant leur minorité, sont mis dehors des foyers immédiatement. La multiplication des expertises médicales de détermination de l'âge est confirmée par FTDA. La nouvelle directrice de la CAMIE serait elle décidée à se débarrasser ainsi des jeunes mineurs isolés ?

Le jeune qui avait dû subir cet examen après avoir été envoyé une semaine en famille d'accueil ne croyant plus en son avenir en France a essayé d'aller en Scandinavie. Arrêté en Allemagne il est revenu en France. Ne pouvant obtenir l'appui de FTDA pour sa saisine, le directeur de FTDA mineur ayant refusé de la faire, il a même envisagé de repartir en Afghanistan. Très perturbé par ce qu'il a vécu, il lui était difficile de croire que l'on pouvait l'aider à faire accepter sa minorité. Fin février il semble que FTDA soit revenu sur sa position initiale. S'il est repris en charge, logé, peut-être reprendra-t-il confiance.

**Et bien entendu ils repartent**

Des départs de plus en plus nombreux vers les pays scandinaves avec la peur des contrôles en Allemagne. L'un mineur, nous demandait où il y aurait des contrôles dans le train pour Amsterdam qu'il allait prendre le lendemain matin. Devant notre ignorance il s'est contenté de demander le temps de trajet jusqu'à la frontière franco belge puis belgo hollandaise pour pouvoir se cacher à ces moments là... mais pas sûr que les contrôles n'aient pas lieu à un autre moment

Pour ces deux jeunes de 14 et 16 ans ayant leurs parents et leurs frères réfugiés statutaires en Angleterre, il n'y avait pas d'hésitation sur la destination. Ils devraient pouvoir y rester sans problème mais encore faut-il y aller. Un jeune de 12 ans lui était confiant. Avec son frère ils avaient payé 4000 euros pour passer en Angleterre et il semblait sûr du résultat.

D'autres fin février ont décidé de tenter leur chance en Suisse.

**Et parfois ils restent après de longs mois d'attente**

Les délais d'attente de la prise en charge par l'ASE sont éprouvants pour ces jeunes qui ne peuvent, dans cette période d'incertitude, rien construire, qui ne peuvent même pas rêver de leur futur en France.

Heureusement tous ne doivent pas attendre 14 mois comme ce jeune qui, pris en charge par FTDA le 6 janvier 2009, n'a été déclaré mineur par le juge pour enfant que le 26 février 2010, après une saisine directe, faite avec FTDA, que nous avions appuyée et pour laquelle nous avions interpellé la Mairie de Paris et la Défenseure des enfants. A noter que l'audience n'a eu lieu que deux mois et demi après la saisine !

# Mars 2010

**Mineurs : toujours nombreux, toujours mal accueillis, ils repartent**

Nous avons rencontré 62 nouveaux mineurs durant ce mois de mars 2010. Comme chaque année le nombre des nouveaux arrivants commence à diminuer après le pic d'octobre à décembre.

Place du Colonel Fabien ils étaient souvent plus de 10 à ne pas être mis à l'abri. Le 6 mars ils étaient 15, faute de place à l'ESI de la rue Bouret, à devoir dormir sous les ponts du canal St Martin. D'autres, souvent une petite dizaine, ne viennent même plus place du colonel Fabien et préfèrent dormir sous les tentes près du canal.

Parfois d'ailleurs les nouveaux responsables de la plate forme mineurs isolés parisienne de FTDA décident de laisser des places libres la nuit à l'ESI. Des jeunes, dans le tri indigne fait au faciès, sont étiquetés « majeurs ». Et pourtant dans un article de la revue Pro Asyl Claude Roméo, le directeur du département mineur de FTDA écrivait que la présomption de minorité était un des principes de l'accueil d'urgence.
Mais qu'attendre d'autre d'une structure qui n'hésite pas à se substituer au juge des enfants en osant écrire fin février dans une lettre d'accompagnement pour un mineur voulant aller à l'ASE que ce jeune ne leur semblait pas mineur et que sa taskera était falsifiée ?

Mais cela n'empêche pas cette structure de faire un bel effet d'annonce : l'ouverture de ce qu'ils nomment la « maison du jeune réfugié ». Ce ne sont en fait que les nouveaux bureaux de la plate forme mineurs de FTDA à Paris, qui effectivement plus grands permettront d'avoir plus de place pour accueillir les jeunes. Mais est ce que cela changera vraiment quelque chose pour ces jeunes et pour leur avenir en France ?

Du côté de l'ASE, quelques intervenants acceptent mal les décisions du juge des enfants déclarant mineur des jeunes pour lesquels l'expertise d'âge avait conclu le contraire.

Le discours d'un de ces intervenants au sujet d'un jeune déclaré mineur début février est extrêmement agressif. Pour lui le jeune est majeur et le juge n'a pas fait son travail. L'envoyer dans une famille d'agriculteur en ne lui permettant de ne suivre des cours de français que trois jours par semaine peut alors facilement passer pour une mesure de rétorsion. Et quand le jeune, désespéré par la situation dans laquelle il se trouve, voyant son avenir en France remis en cause, décide de revenir à Paris discuter avec cet intervenant, il lui faudra attendre 6 jours avant de pouvoir être reçu. Et s'il a des problèmes de comportement à l'école ou dans la famille, on ne prend pas la peine d'essayer de comprendre. Le jugement est sans appel : les problèmes de comportement sont la preuve qu'il est majeur ! Avec ce raisonnement on pourrait alors considérer que les collèges et lycées en France sont remplis de jeunes français majeurs !

Heureusement dans d'autres cas l'attitude des intervenants est plus correcte. Ceci a été notamment le cas pour trois jeunes que nous avions aidés à saisir le juge des enfants et dont l'audience a eu lieu durant le mois de mars.

Des intervenants de l'ASE, malgré les difficultés, continuent à se considérer comme des éducateurs travaillant pour la protection des mineurs et non comme des gestionnaires de flux. Cela a été le cas pour ce jeune de 15 ans et demi, mis à l'abri par l'ASE. Comme il n'avait pas de taskera il a été envoyé à l'expertise osseuse qui bien entendu l'a déclaré majeur. Cependant l'ASE a prolongé sa prise en charge d'une semaine et le lendemain de son départ de l'hôtel a décidé de le reprendre en charge sans attendre la décision de la saisine qu'il avait faite avec nous.

En attendant, les expertises d'âge osseux se multiplient, de même que les saisines du juge des enfants pour les contester. Un juge disait d'ailleurs que le fait que des associations comme le MRAP et le GISTI se voient dans l'obligation d'intervenir en faveur de jeunes mineurs isolés étrangers montre que le dispositif actuel n'est pas adapté et ne fonctionne pas correctement.

Beaucoup de ces jeunes mineurs ne savent plus quoi faire. Passer par le quasi monopole de FTDA où ils n'ont plus la certitude d'être défendus en cas de problèmes, comme ce jeune déclaré majeur à l'expertise osseuse et qui a dû attendre longtemps que le directeur accepte que sa saisine soit appuyée par FTDA, et par contre la certitude de rester longtemps, trop longtemps, dans les hôtels, voire même dans le dispositif précaire et inacceptable de l'ESI rue Bouret.. L'attente à EMDH est aussi longue même si les conditions d'accueil, en foyer, y sont meilleures. C'est cette attente de 4 mois qui a conduit un jeune à partir de ce foyer un soir. Heureusement il a pu y retourner après quelques jours dehors et a finalement bénéficié d'une Ordonnance de Placement provisoire. Il lui faudra encore certainement attendre quelque temps la prise en charge effective par l'ASE.

Parfois la présence de bénévoles de bonne volonté mais connaissant peu les problèmes de ces jeunes ne contribuent pas à les aider à être pris en charge. Cela ne facilite pas leur passage dans le droit commun.

C’est aussi le cas des 6 mineurs identifiés à l’hôpital St Lazare qui durant les deux mois et demi d’existence de cet hébergement hivernal géré par Emmaüs ont été logés et nourris sans qu’apparemment aucun accompagnement n’ait été mis en place. A la fermeture ils se sont retrouvés dispersés dans d’autres lieux d’hébergement mais la question se pose de leur avenir en France. Que va devenir celui qui a été hospitalisé pour une hépatite et qui d’après la fiche d’hospitalisation avait 15 ans ? Et cet autre qui dit avoir 16 ans, amputé d’un avant bras, qui s’était rendu à l’ASE mais n’avait pas reçu la convocation à l’expertise osseuse du fait d’une erreur de l’ASE ? Ou ce dernier arrivé en France en 2006 à l’âge de 13 ans, en perpétuelle rupture avec les foyers et l’ASE depuis ?

Certains décident donc de ne pas attendre et de se rendre directement à l’ASE, ce qui est loin d’être gagné. En témoigne le cas de ce jeune de 13 ans, dont l’apparence physique ne démentait pas l’âge annoncé, renvoyé deux fois de suite de la CAMIE et qui a finalement accepté après deux semaines, faute de pouvoir obtenir sa taskera car il n’a plus de famille en Afghanistan, et fatigué de rester la journée dehors pour pouvoir dormir quelques heures la nuit à l’ESI sur un tapis de sol, d’être pris en charge par Enfants du Monde Droits de l’Homme.

Certains décident de tenter leur chance en province. Ce mois-ci beaucoup parlaient d’aller à Bordeaux, sans savoir précisément où cela se trouvait et s’ils y seraient mieux accueillis.

Et les autres partent. Un jeune de 12 ans a réussi à atteindre la Norvège et a envoyé des photos à ses amis restés à Paris. Mais cela n’est pas toujours facile. Un groupe a tenté d'aller en Suède par la Belgique mais ils se sont fait prendre par la police allemande à la frontière qu'ils voulaient passer en taxi et ont été renvoyés en Hollande... Retour à Paris en attendant un nouveau départ

# Avril 2010

**Les mineurs**

Nous avons vu 46 nouveaux mineurs afghans durant ce mois d'avril, soit 284 nouveaux arrivants depuis le début de l'année. Ce chiffre est certainement sous estimé car certains mineurs pashtoun préfèrent rester sous les ponts et nous ne les rencontrons pas forcément le soir.
A noter aussi que de plus en plus de jeunes africains sont présents le soir place du Colonel Fabien. L'ASE, lorsqu'ils s'y rendent, refuse de les mettre à l'abri et les renvoie sur ce dispositif de mise à l'abri précaire.

Beaucoup de jeunes afghans dorment sous les ponts, plus d'une dizaine chaque soir et parfois une vingtaine comme le 29 avril.
Certains soirs il n'y a pas assez de places à l'ESI de l'Armée du Salut. Cela a été le cas dix jours durant ce mois où ils étaient en effet entre 28 et 34 à se rendre place du Colonel Fabien.
Parfois, mais heureusement cela reste marginal, les responsables de la plate forme mineurs estiment au faciès qu'ils sont majeurs comme le 9 avril où seulement 20 personnes ont été mises à l'abri alors que 25 places sont disponibles. Ces intervenants semblent ignorer ce qu'a écrit le directeur du département MIE de FTDA « Un double principe de présomption de minorité et de danger doit prévaloir, dans l'attente d'investigations ultérieures » ou même ce que le directeur de FTDA a répété plusieurs fois « ce n'est pas le rôle de FTDA de décider de la minorité ou non d'un jeune »
Et d'autres mineurs, dont beaucoup ont été chassés des hôtels par l'ASE après une expertise osseuse défavorable, préfèrent rester dans les tentes près du canal au lieu d'aller dormir sur des tapis de sol pour être réveillés à 6h30 et être remis dehors à 8h du matin.

La fermeture du centre d'hébergement Emmaüs à l'hôpital Saint Lazare le 31 mars n'a pas remis à la rue les quelques mineurs qui y étaient. Ils ont été répartis dans différents hôtels ou centres d'hébergement mais il semble qu'aucune action n'ait été mise en œuvre pour ces jeunes, tant durant leur séjour à l'hôpital Saint Lazare qu'après.

Du côté de l'ASE, les expertises d'âge osseux se multiplient et certains intervenants acceptent mal les décisions des juges pour enfants favorables aux jeunes. Pour l'un d'entre eux, envoyé dans une famille d'agriculteur dans le Sud Ouest et qui ne comprenait pas pourquoi il n'était scolarisé que trois jours par semaine, il a fallu saisir une nouvelle fois le juge pour enfants devant l'attitude très hostile du référent de l'ASE. Ce jeune de 16 ans et demi a finalement pu revenir à Paris, être scolarisé, mais peu d'efforts semblent faits pour lui trouver un autre lieu d'accueil. Il reste donc à l'hôtel comme d'autres d'ailleurs pour qui des Ordonnances de Placement Provisoire ont été obtenues après une saisine du juge suite à une expertise osseuse les déclarant majeurs. 3 attendent ainsi depuis plus de deux mois dans les hôtels.

Beaucoup se rendent à l'ASE directement en espérant être pris en charge rapidement. Pour certains, ayant avec eux leur taskera originale et faisant « jeunes », cela a marché mais pour la plupart, qui n'ont pas de taskera ou seulement une copie par fax, cela s'est traduit par des demandes d'expertises osseuses, parfois avec quand même une mise à l'abri.
D'autres préfèrent tenter leur chance en province, pensant qu'il leur sera plus facile d'être pris en charge ce qui d'ailleurs n'est pas faux. Reste cependant à trouver le bon endroit.
Et d'autres partent, surtout vers les pays nordiques où ils espèrent être mieux traités. Pourtant un jeune de 16 ans parti en Norvège en Décembre n'a pas eu plus de chances qu'à Paris. Il a finalement été déclaré majeur par expertise osseuse et lors de son dernier coup de fil, plutôt désespéré, sa conclusion était qu'il fallait dire aux mineurs de ne pas venir en Norvège.

Ces jeunes ont pourtant besoin d'être pris en charge, protégés. Leur voyage a été traumatisant même s'ils en parlent peu. En pleine conversation sur des sujets quotidiens, un jeune s'interrompt et dit, sans rapport avec la discussion en cours « tu sais j'ai vu mon meilleur ami mourir en Turquie. Moi je n'ai échappé aux passeurs kurdes qu'en m'enfuyant avec une dizaine d'autres ». Trente secondes après il reprenait la discussion sur un autre sujet.

Et cependant ils restent des ados « *Beaucoup de questions, d'explications, d'informations, de problèmes insolubles. Mais aussi beaucoup de rires, de plaisanteries. Des ados qui jouent : à frimer avec leurs lunettes de soleil, à raconter des cracs, à montrer leur portable cassé qu'on laisse tomber amusé dans une poubelle… Une vie de jeunes « normale », quoi.* »

# Mai 2010

**Les mineurs**

53 nouveaux mineurs afghans ont été rencontrés dans le 10ème durant ce mois de mai, soit 337 depuis le début de l'année, chiffres qui correspondent à ceux de l'an dernier.

Aucune place supplémentaire n'étant disponible, ils étaient en moyenne 5 à ne pas être pris par FTDA lors de la collecte place du Colonel Fabien en vue du stockage de nuit à l'ESI rue Bouret. Mais parfois comme le 8, le 23, le 25, le 28 ou le 29 où ils étaient plus d'une dizaine à ne pas être acceptés. Et ceci sans compter la petite dizaine qui considère qu'il est mieux de dormir sous les tentes avec des duvets qu'à l'ESI sur les tapis de sol. Et ils ne sont pas réveillés à 6h30 pour être remis dehors une heure après. C'est vrai que beaucoup des jeunes stockés retournent dormir le long du canal le matin, ou s'installent pour dormir dans les accueils de jour.

Cela donne parfois lieu à des tensions et des négociations comme le 23 où des jeunes « heureux élus » ont protesté car d'autres très jeunes eux aussi restaient dehors. Comme ce soir là le tri n'était pas fait pas le responsable de l'antenne mineur, tout s'est bien passé et le choix de ceux qui iraient à l'ESI s'est fait en concertation avec les jeunes.
C'est loin d'être la règle générale et la plaisanterie de deux jeunes ados de la cité, le 12 mai, résume bien la situation : elles se sont mises à côté des jeunes en ligne sur la place et face à monsieur le directeur de la plateforme mineur elles ont crié « garde à vous » en claquant des talons et saluant militairement.

Devant ces mauvaises conditions d'accueil, fatigués d'attendre une place à l'hôtel et de s'entendre dire « reviens demain » beaucoup repartent, parfois en province. D'autres, de plus en plus nombreux, en possession ou non d'une taskera originale, se rendent directement à l'ASE. Pour beaucoup cela leur permet, s'ils ont la chance de tomber sur un intervenant correct, d'être logés à l'hôtel plus rapidement, mais aussi de ne pas attendre des mois une prise en charge dans le droit commun.
Ceci dit cela les conduit souvent aussi vers l'expertise d'âge osseux et en mai nous avons dû faire 5 saisines directes avec des jeunes déclarés majeurs. Pour trois une ordonnance de placement provisoire a été prise rapidement, deux autres devront attendre juillet pour voir le Juge des Enfants. Et en attendant ils resteront sous les ponts… s'ils ne partent pas avant.

Ils ont l'art aussi d'apitoyer passants et bénévoles qui ne les connaissent pas, comme le 23 mai où un riverain est venu me voir car il venait de discuter avec un jeune sur un banc de la place Colonel Fabien. Le jeune, présent depuis presque deux mois, connu de FTDA mineur, lui avait dit qu'il était tout seul qu'il ne connaissait personne… En fait il était dans l'attente de sa taskera pour pouvoir se rendre à l'ASE.

Un jeune a obtenu une OPP le 12 mai… il était arrivé en France en juillet 2009 ! L'ASE l'avait pris en charge et l'avait envoyé dans une famille d'accueil d'où il avait été retiré début janvier après une expertise osseuse le déclarant majeur. Avec beaucoup de réticence FTDA avait décidé de l'aider à faire une saisine… trois mois après, suite à nos pressions répétées. Fin mai, et malgré l'OPP, il n'avait toujours pas été repris par l'ASE et n'avait pas encore pu avoir un rendez vous avec sa référente !

Autre cas compliqué, celui de ce jeune ayant perdu son bras dans une explosion à Helmand qui avait coûté la vie à ses parents. Il était allé à l'ASE et devait passer une expertise osseuse, mais suite à un problème de communication interne à l'ASE n'avait pas eu l'information. Il nous avait demandé de saisir le juge des enfants. Le 12 mai le juge prenait une ordonnance de placement en demandant des mesures d'instruction pour déterminer son âge. Nous avons essayé en vain de retrouver la trace de l'orphelinat de Kaboul qui l'avait pris en charge avant 2001. MSF et MDM présents en Afghanistan n'ont pas pu localiser cet orphelinat. Il sera envoyé à l'expertise osseuse et si le résultat est défavorable, l'ASE va certainement demander une main levée de la protection. Reste à savoir si le juge prendra alors une mesure de protection pour un jeune majeur.

# Juin 2010

**Prise en charge des mineurs : tout va très bien !**

C'est en tous cas ce que semble croire un conseiller du Maire de Paris venu un soir avec deux de ses collègues sur le canal St Martin. Pour lui il n'y a pas de mineurs dehors et les chiffres que nous indiquons sont exagérés. Monsieur le Conseiller a pris la peine parait-il de vérifier avec l'ASE et FTDA. Mieux vaut nier l'existence du problème plutôt que d'essayer de le résoudre.

On se demande comment l'ASE pourrait avoir des informations sur la situation des mineurs dans le 10ème, car ils ne viennent jamais les voir.
Et si FTDA ne transmettait pas les données concernant ceux qu'ils laissent chaque soir dehors ce serait grave. Mais il est vrai que pour certains responsables, la plupart des jeunes venant place du Colonel Fabien sont des majeurs ! La présomption de minorité est bien souvent mise à mal.

En dernière page de ce compte rendu dans un souci de ne pas laisser les conseillers du maire de Paris dans leur aveuglement, nous mettons les données et un graphique représentant le nombre de jeunes présents place du Colonel Fabien chaque soir depuis début mars. Mais il faudrait y ajouter la dizaine de jeunes qui ne viennent même plus se faire « trier au faciès » et qui préfèrent dormir sous les tentes près du canal.

La lecture du rapport d'activité 2009 de FTDA (partie mineur : http://www.france-terre-asile.org/qui-sommes-nous-/rapports-d'activités) laisserait aussi penser que tout va bien pour ces jeunes. Si dans les rapports des années précédentes l'examen d'âge osseux était critiqué et jugé « comme avoir un rôle essentiellement dissuasif vis-à-vis de la demande de protection de l'enfance et faire parfois passer la nécessité de la protection de l'enfance au second plan » (rapport 2007), si les chiffres du nombre de jeunes envoyés à cette expertise et le pourcentage de ceux déclarés majeurs étaient indiqués, difficile de trouver dans ce rapport 2009 une critique de ce système. Et pourtant en 2009 tant des intervenants de l'ASE que des juges pour enfants s'étaient plaints de la multiplication de telles expertises.

De même si le temps d'attente était jugé, dans les rapports précédents, comme décourageant pour les jeunes qui voulaient rester en France, le rapport 2009 se contente de donner des chiffres : dans le dispositif de primo accueil ce temps d'attente en hôtel est passé de 33 j à 87 j (il était de 22 j en 2007) et dans le dispositif financé par l'ASE il a atteint 289 j en moyenne.
Nous avons ainsi rencontré des jeunes qui sont arrivés en France depuis plus de 8 mois et qui ne sont toujours pas pris en charge dans le droit commun. L'un d'eux arrivé il y a un an est depuis 5 mois dans le foyer (ouvert seulement la nuit faute d'éducateurs dans la journée) du 20 boulevard de Strasbourg depuis plus de 5 mois. Même si les chambres de ce lieu sont superbes, cela ne permet pas à ces jeunes d'avoir un véritable suivi socio éducatif.

Des chiffres donc mais peu d'analyse ou de critique des dysfonctionnements de l'accueil des MIE à Paris : ce rapport reflète bien l'évolution de la plate forme parisienne de FTDA mineur vers une approche de plus en plus centrée sur la gestion de flux où les difficultés rencontrées par ces jeunes passent au second plan.

A noter des chiffres inquiétants : 1884 mises à l'abri (stockage à l'ESI), 318 suivis de situation et 24 prises en charge ASE (page 56). Mais cependant cela ne fait pas l'objet d'un commentaire.

**Mais revenons à la triste réalité**

Durant ce mois de juin, nous avons rencontré 59 mineurs nouvellement arrivés.
La plupart tentent leur chance place du colonel Fabien où en moyenne (voir en annexe) 29 mineurs étaient présents chaque soir, avec 12 soirs où ils étaient plus de 31.
Et il suffit d'aller du côté des tentes pour en rencontrer une dizaine de plus, n'essayant même pas de tenter leur chance à l'ESI de l'armée du salut ou dégoûtés de cette loterie au faciès.

Les jeunes stockés le soir à l'ESI bénéficient parait-il d'un suivi. Comment alors expliquer qu'un jeune ayant été envoyé aux urgences de l'hôpital Lariboisière le 1er juin, l'assistante sociale s'est entendu dire que ce jeune était inconnu de FTDA alors qu'il était allé plusieurs fois place du Colonel Fabien ? Il a fallu qu'elle nous appelle pour obtenir les renseignements sur la situation de ce jeune afghan.

Si FTDA ne commente pas dans son dernier rapport le temps d'attente très long de ces jeunes à l'ESI ou dans les hôtels, les jeunes eux ne s'en privent pas. Et ceci explique le nombre croissant de ceux qui vont tenter leur chance directement à l'ASE.

Ils y vont parfois sans taskera, ce que nous leur déconseillons, mais la plupart y vont avec des documents d'état civil originaux et traduits par nos soins. Beaucoup seront mis à l'abri mais seulement dans l'attente de l'expertise médicale qui conduira la plupart, déclarés majeurs, à se retrouver dehors. Il faudra alors faire des saisines directes des juges pour enfants qui jusqu'à présent ont appliqué l'article 47 du code civil[17] et donc ont reconnu la minorité de ces jeunes. Nous avons ainsi aidé 15 jeunes à obtenir une ordonnance de placement provisoire depuis un an.
Obtenir une OPP n'est pas forcément la fin du calvaire de ces jeunes : Un a dû attendre un mois et demi avant de voir sa nouvelle référente à l'ASE suite au départ de la précédente. Et pourtant le jour de l'audience l'inspectrice du secteur ASE était là et très favorable à la prise en charge de ce jeune. Un exemple parmi d'autres des problèmes rencontrés à l'ASE, problèmes dénoncés par les syndicats dans une lettre à Myriam El Khomri. (http://www.exiles10.org/spip.php?article1275)

Certains intervenants de l'ASE ont trouvé un autre moyen de décourager ces jeunes en leur disant d'aller à l'Ambassade d'Afghanistan obtenir qui une certification du document, qui un passeport, qui une carte consulaire. Nous avons alors interpellé (sans réponse à ce jour) Myriam El Khomri Chargée de la protection de l'Enfance à la Mairie de Paris et Dominique Versini Défenseure des enfants, en leur signalant d'une part qu'il y a un article du code civil imposant la reconnaissance de documents dont la falsification n'est pas prouvée, et d'autre part le fait que potentiellement demandeurs d'asile ces jeunes afghans ne peuvent en aucun cas être en contact avec les autorités de leur pays. Nombre de ces jeunes retournant à l'ASE avec une lettre reprenant ces arguments ont alors été logés (mais avec une promesse d'expertise osseuse).

[17] Tout acte de l'état civil des Français et des étrangers fait en pays étranger et rédigé dans les formes usitées dans ce pays fait foi, sauf si d'autres actes ou pièces détenus, des données extérieures ou des éléments tirés de l'acte lui-même établissent, le cas échéant après toutes vérifications utiles, que cet acte est irrégulier, falsifié ou que les faits qui y sont déclarés ne correspondent pas à la réalité.

# Juillet 2010

**Nettoyage du Canal Saint Martin**

Le 20 juillet une opération conjointe de la préfecture de police et de la mairie de Paris, à laquelle a participé FTDA a eu lieu sur le canal. Toutes les tentes et les duvets ont été enlevés, avec au passage un certain nombre de sacs contenant des affaires personnelles.

…

Etrange oubli : aucun des trois communiqués des acteurs de cette opération ne mentionne la présence des mineurs. Il y avait pourtant ce matin là sous les ponts 42 mineurs dont 32 ont été envoyés dans un foyer ADOMA de Vitry sur Orne.
Le Conseiller du maire de Paris qui nous accusait d'exagérer et de transmettre des données mensongères le 22 juin dernier a ainsi découvert la triste réalité. Ceci dit cela na pas empêché la Mairie de Paris dans une lettre au MRAP de considérer « dérisoires et d'insultantes » nos interventions sur la situation des mineurs laissés à la rue.

**Et après ?**

Une semaine après il y avait encore plus d'une soixantaine d'exilés n'ayant pas de place au centre d'hébergement d'urgence de la Boulangerie. Ils étaient 80 le 23 et le 25, et 90 le 24 attendant pour donner leur nom pour les bus du lendemain avec comme conséquence des tensions et des incidents.
Plus d'une centaine devait dormir dehors dans les rues du 10ème et des arrondissements voisins. Il y avait entre 30 et 45 mineurs présents place du colonel fabien pour 25 places disponibles, soit une moyenne de 11 dormant dehors chaque soir durant les dix derniers jours de juillet.

A noter aussi qu'une semaine après il ne restait que 8 mineurs dans le foyer de Vitry sur Orne. Les 24 autres ayant préféré partir dans une autre ville ou dans un autre pays après cette opération policière. Ceci s'était passé de la même manière lors de l'évacuation de la jungle de Calais. Là encore on ne peut se que se poser des questions sur le rôle de FTDA (département mineur appelé maintenant la maison du jeune réfugié). Alors que depuis des années tous les intervenants, dont ceux de FTDA mineurs, insistent sur l'importance de la mise en confiance comment imaginer que réveillés par la police et embarqués au petit matin ils pouvaient encore croire en leur avenir en France.

**Peu de changement pour les mineurs**

Durant ce mois de juillet nous avons rencontré 83 mineurs afghans nouvellement arrivés. Depuis le début de l'année nous en avons rencontrés 479, soit 44 de plus que l'an dernier pour la même période (+10%).

Et ils sont toujours aussi nombreux à devoir rester dehors ! 8 en moyenne chaque soir de ce mois de juillet contre 5 en moyenne au mois de juin durant lequel 59 étaient arrivés à Paris. Observations « dérisoires » aux yeux de la mairie de Paris chargée de leur protection.

Dans un reportage diffusé sur France 3 le 5 juillet le directeur de FTDA mineur dit sans complexe « il en reste 5 qu'on devra orienter ailleurs » mais il oublie de dire que la seule orientation proposée est les bus atlas qui les emmèneront au centre d'hébergement d'urgence de la boulangerie s'ils ne font pas trop jeunes aux yeux des intervenants du Cœur des Haltes. Sinon l'orientation sera les bords du canal.

Plusieurs ayant décidé de rester en France se sont rendus rapidement à l'ASE. La plupart ont été mis à l'hôtel mais certains se sont vus encore renvoyés vers l'Ambassade d'Afghanistan, même lorsqu'ils étaient en possession de leur taskera originale.

Pour nombre d'entre eux une expertise d'âge osseux a été demandée par l'ASE mais le parquet et la brigade des mineurs mettent du temps à les convoquer. Ils restent ainsi des semaines voire des mois dans l'incertitude de leur avenir en France, sans scolarisation, sans suivi socio éducatif, laissés à eux-mêmes dans les hôtels. Le plus souvent les résultats de l'expertise osseuse leur sont défavorables et ils doivent saisir le juge des enfants pour faire reconnaître leur minorité. Nous sommes ainsi intervenus pour trois d'entre eux en juillet.

Parfois et même quand ils sont très jeune, l'ASE refuse de les prendre en charge. Ce jeune de 13 ans, qui a connu les prisons turques avant d'être renvoyé en Afghanistan et de revenir, n'a pu être pris en charge que sous la pression du GISTI menaçant de porter plainte contre l'ASE.

Déception d'un jeune qui montrait une décision du Juge de la liberté et de la détention ordonnant sa libération du centre de rétention. Il pensait que je juge l'avait libéré car il était mineur, mais en fait le juge se contentait de souligner le manque de diligence de la police pour faire vérifier la minorité annoncée. Impossible d'utiliser ce document pour une prise en charge par l'ASE.

# Août 2010

**Mineurs dans l'attente**

Les vacances ont des conséquences sur l'accueil des mineurs. Il y a moins de personnel à l'ASE et donc plus de difficultés à faire accepter les jeunes qui y vont directement. Les traducteurs et les médecins sont en congés et donc il faut attendre plus longtemps le rendez vous pour l'expertise d'âge qui est demandé de plus en plus systématiquement même lorsque le jeune a sa taskera originale. Enfin les juges des enfants sont eux aussi en vacances et il y a moins d'audiences. Tout ceci a fait que nombre des jeunes mis à l'hôtel par l'ASE depuis fin juin sont toujours dans l'attente d'une prise en charge dans le droit commun.

Cela n'est pas de nature à encourager à rester en France les 87 nouveaux, parfois très jeunes, vus durant le mois d'août, d'autant que beaucoup ont dû rester dehors, plus de 5 un jour sur quatre, faute de place dans le dispositif de stockage de nuit à l'ESI rue Bouret ; Au passage les inondations au Pakistan ont entraîné le départ de nombreux réfugiés afghans et il est probable que cela aura des conséquence dans le nombre de mineurs qui vont arriver dans les mois à venir, période d'hiver qui déjà habituellement est la plus chargée. Reste à savoir si le dispositif de primo accueil sera capable de s'adapter.

Le manque de personnel à l'ASE a souvent retardé la mise à l'abri des jeunes comme cela a été le cas de ce jeune de 15 ans arrivé début août et qui a dû attendre trois jours avant de pouvoir être mis à l'hôtel. Difficile parcours pour ce jeune qui a perdu ses parents dans un naufrage entre la Turquie et la Grèce et qui lui-même est resté plusieurs heures dans l'eau avant d'être secouru. Il lui a fallu plus d'un an pour s'en remettre, hébergé à la villa Azadi , ce centre pour mineurs de Lesbos.

Difficile aussi de rencontrer un référent et donc d'avoir un réel suivi socio éducatif. Cela en a découragé certains comme ce jeune de 14/15 ans qui après deux mois à l'hôtel sans scolarisation, sans suivi est parti au Danemark. Passer ses journées à ne rien faire dans les rues de Paris lui a fait douter de son avenir en France. Ce jeune, un peu craintif et instable, aurait nécessité un suivi réel mais son état a semble-t-il échappé à son référent de l'ASE.

Expérience intéressante de cet habitant du quartier, n'appartenant pas au Collectif ni aux autres organisations aidant les exilés, qui est allé avec un jeune à l'ASE après que l'on ait obtenu une Ordonnance de Placement Provisoire. Présents à 9h ils se sont adressés au référent du jeune qui était incapable de dire si l'ASE avait bien reçu l'OPP et qui leur a dit d'attendre… deux heures. Cet habitant était furieux de cette désinvolture, alors que d'après lui ce référent n'était pas surchargé de travail.

Les renvois vers l'ambassade d'Afghanistan de jeunes se sont faits plus rares mais n'ont toutefois pas disparu malgré les interpellations de la Mairie de Paris et de la Défenseure des enfants, qui a également interrogé le Maire de Paris à ce sujet.

## Septembre 2010

**Mineurs dans la rue**

Durant ce mois de septembre nous avons rencontré 80 nouveaux mineurs afghans.

Parfois les nouveaux arrivants, certains sont un peu perdus comme ce jeune tadjik de kunduz âgé de 16 ans et rencontré par une maraude : *« En chemin nous avons croisé un jeune les larmes aux yeux, triste et les yeux dans le vague adossé aux balcons de la résidence Raoul Follereau. Il était arrivé le jour même. Il veut rester en France. Il semblait vraiment perdu, timide, effrayé d'être seul, et nous a dit être fatigué. Il était allé au Tchai Khané et avait visiblement mangé à Jaurès, mais aucun exilé ne semblait l'avoir pris sous son aile.... Nous l'avons alors emmené aux terrains de foot de Jaurès avec nous, là où dorment des mineurs que nous connaissons. Trop timide et fatigué pour s'introduire de lui même dans un groupe? Il semblait content de ne pas "passer la nuit" tout seul »*

Lors des maraudes faites le soir Place du Colonel Fabien on peut voir le triste spectacle habituel des mineurs se faisant trier au faciès. Ils étaient souvent très nombreux, en moyenne 33 chaque soir mais parfois de 35 à 40. Ce sont donc en moyenne 8 jeunes qui ont du dormir dehors chaque soir, et le 15 septembre, le 19 et le 20, ils étaient plus de 15.

A noter que les maraudes de FTDA place du colonel Fabien ne sont plus assurées par les intervenants sociaux mais par des personnes « spécialisées ». Les intervenants sociaux chargés de suivre les jeunes n'auront donc de contact qu'avec ceux se rendant dans les bureaux de FTDA mineurs. Un pas de plus dans la transformation de ce service en une structure de gestion administrative ? Plus facile de renvoyer les jeunes place du colonel Fabien (comme cela se fait fréquemment) quand on ne les voit pas ensuite laissés dans la rue le soir. C'est ce dont se plaignaient un groupe de 7 jeunes laissés dehors le 30 octobre. L'un d'eux qui s'était rendu plusieurs fois à FTDA n'avait pu obtenir de l'intervenant qu'il avait rencontré qu'un mot demandant aux maraudeurs de le prendre à l'ESI rue Bouret, le lieu de stockage nocturne des MIE du 10ème. Quel poids sera donné aux remarques des « spécialistes des maraudes » dans les réunions de FTDA où la plupart des gens n'auront eu aucun contact avec la réalité quotidienne de la plupart de ces jeunes ?

Un film a été réalisé par le conseil de la jeunesse sur la situation des mineurs afghans. S'il a le mérite d'exister il rend très peu compte des véritables problèmes rencontrés par ces jeunes et prend parfois l'allure d'une pub pour l'action de la ville de Paris. Mais pourquoi n'est-il plus disponible un mois après ?

Dans ces conditions, les jeunes préfèrent s'adresser directement à l'ASE : mieux vaut s'adresser au bon dieu qu'à ses saints ! Ceci dit ce n'est pas forcément plus simple et la mise à l'abri va dépendre de la personne qui sera à l'accueil de la CAMIE. Malchanceux ce jeune de 16 ans qui ayant obtenu sa taskera après trois mois dans la rue s'était rendu à l'ASE fin juillet et avait eu un rendez vous le 10 septembre seulement. Il y est allé et a attendu toute la journée sans voir quelqu'un faute de traducteur. Il est toujours à la rue. Chanceux par contre celui de 15 ans qui sans taskera mais avec une lettre de notre part a pu être mis à l'abri le 17 septembre.

La suite n'est pas sans problèmes : les délais d'attente des rendez vous pour l'expertise osseuse sont toujours aussi longs, environ 4 mois. Cela maintient les jeunes dans une période d'incertitude traumatisante et dans certains cas met en péril leur régularisation ultérieure. Nous avons saisi la Défenseure des enfants à ce sujet le 27 septembre. Et bien entendu une majorité de ces expertises concluent à la majorité du jeune, ce qui a nous a conduits ainsi cette année à aider une trentaine de jeunes à saisir le juge des enfants pour se faire reconnaître mineurs, ce qui jusqu'ici n'a pas posé de problème. Mais l'ASE commence à contester les taskera, leur traduction par les associations (sans d'ailleurs prouver qu'elles seraient incorrectes) en mettant en avant l'estimation faite de l'âge par les intervenants de l'ASE. On peut se demander sur quelle base, sinon le faciès, nombre de ces évaluations sont faites lorsque les jeunes ne voient leur référent que très rarement et que souvent un seul entretien avec un traducteur au téléphone a été fait.

# Octobre 2010

## Les mineurs

Durant ce mois d'octobre, nous avons rencontré 94 nouveaux mineurs afghans mais compte tenu de la grande dispersion des exilés depuis l'évacuation du canal il est probable qu'ils soient plus nombreux.

740 sont arrivés durant ces dix mois 2010, soit 92 de plus que durant la même période 2009 (14 % de plus, une progression plus faible qu'entre 2008 et 2009)

Comme rien n'a été fait, malgré nos interpellations des autorités, nombre de mineurs continuent à dormir dehors. En moyenne il y avait 32 mineurs chaque soir place du colonel Fabien pour 25 places disponibles. 7 devaient donc dormir dehors chaque soir et du 16 au 25, 5 soirs ils étaient entre 13 et 17 à ne bénéficier d'aucune mise à l'abri. D'où des tensions comme le 18 octobre où le groupe des 15 laissés dehors étaient particulièrement remontés et dégoûtés de l'accueil offert en France. Leur conclusion était bien évidemment qu'il fallait partir ailleurs. C'est ce qu'a sans doute fait ce jeune de 14 ans qui malgré sa taskera n'a pas été pris en charge par l'ASE et que l'on n'a pas revu après sa troisième tentative à « montgallet ».

Les responsables de l'ASE de Paris de leur côté continuent à chercher les moyens de refuser de prendre en charge les jeunes, même après une décision d'un juge. Pendant une semaine, le responsable de l'ASE de Paris s'est opposé à la prise en charge d'un jeune malgré l'ordonnance de placement provisoire d'un juge des enfants. Il a fallu saisir le juge pour non exécution de l'OPP, la Défenseure des enfants et accompagner le jeune deux fois de suite pour qu'enfin il soit mis à l'abri et pris en charge.

Les autres manœuvres perdurent et en particulier un renvoi quasi systématique des jeunes afghans vers l'expertise osseuse et ce parfois en dépit de la présence de taskera originale. Nous devons donc continuer à aider ces jeunes à faire reconnaître leur minorité en rédigeant avec eux des saisines des juges des enfants. En octobre 6 autres saisines ont été transmises, soit pour les dix premiers mois de 2010, 30 saisines.
A noter que le délai d'attente pour cette expertise osseuse est toujours aussi long : plusieurs arrivés en juin ou début juillet attendent toujours.

Le devenir de ces jeunes une fois pris en charge n'est pas pour autant assuré ; un jeune envoyé dans un centre d'enseignement professionnel ne bénéficiait que de deux jours de cours de français par semaine. Sans maîtriser la langue, il devait essayer de suivre les autres cours sans rien n'y comprendre. Il n'est pas étonnant dans ce cas que démoralisé il ne supporte plus cette vie et demande à changer de structure. Faute de place ailleurs il devra y rester mais dans quelles conditions pourra-t-il construire son avenir en France ?

Situation difficile mais différente pour ces deux jeunes en rupture. L'un arrivé à l'âge de 13 ans en 2006, pris en charge par l'ASE a été depuis 2007 en rupture permanente avec l'ASE : fugues, départ à l'étranger… Il a fini par rester à la rue et à 17 ans et 10 mois il est difficile de trouver une solution pour lui. Un autre a fait l'objet d'une main levée du tribunal pour enfants de Bobigny. L'attendu du juge est inattendu *« le jeune a mis en échec son placement en fuguant à nouveau de son lieu de placement, son objectif étant de se rendre en Angleterre; par ailleurs l'ASE indique que durant la période de son placement il a eu un comportement dangereux envers lui même notamment par une consommation d'alcool et de cannabis. »* Le juge reconnaît donc que ce jeune est en danger mais n'envisage aucune autre mesure que la remise à la rue.
Là aussi à 17 ans et quelques il ne sera pas facile de trouver une solution qui lui permettra une régularisation après 18 ans.

Cette régularisation préoccupe d'ailleurs les jeunes qui arrivent après 16 ans. La nouvelle loi Besson qui prévoit l'attribution discrétionnaire d'une carte « salarié » ne garantira pas leur avenir en France.

Une anecdote : un jeune nous téléphone vers 15h pour dire qu'il attend à l'hôtel depuis 6h30 la personne qui doit l'accompagner pour partir dans un foyer à Toulouse. Renseignement pris auprès de l'ASE le départ avait été reporté mais faute de traducteur il n'avait pas été possible d'en informer le jeune. C'est nous qui avons dû lui expliquer la situation.

## Novembre 2010

### Les mineurs

Durant ce mois de novembre nous avons rencontré 106 nouveaux mineurs. Depuis septembre, mois qui chaque année marque le début de la période de plus grande arrivée des mineurs (trois quart des mineurs arrivent entre septembre et mars), 280 mineurs sont arrivés. Ils étaient 280 l'an dernier, 190 en 2008 et 127 en 2007.[18]

Comme les années précédentes les autorités semblent ne pas comprendre et refusent de mettre en place les mesures de protection imposées par la loi française. Même les simples mesures de mise à l'abri ne sont pas mises en œuvre et chaque soir ce sont en moyenne 7 mineurs qui ont été laissés dehors.[19]

Du côté de l'Aide Sociale à l'Enfance, rien ne bouge. Beaucoup de jeunes se rendant à la CAMIE avec leur taskera se font renvoyer de rendez vous en rendez vous sans aucune mise à l'abri. Les expertises osseuses se multiplient et en conséquence les saisines du juge des enfants. Nous avons aidé 5 jeunes à le faire durant ce mois.

Ceux qui se rendent à France Terre d'Asile n'ont guère plus de chances et doivent souvent rester des semaines dehors avant d'être hébergés et pris en charge. Seul changement ce mois ci la reprise une fois par semaine de maraude avec des intervenants de FTDA mineur. Selon l'un deux ceci était nécessaire car ils ne voient que très peu de jeunes afghans dans leur bureau et n'ont alors aucune idée de ce qui se passe réellement dans le 10ème.

[18] Plus d'informations sur le site exilés10 : http://www.exiles10.org/spip.php?article1303
[19] Plus d'informations sur le site exilés10 : http://www.exiles10.org/spip.php?article1296

## Décembre 2010

### Les mineurs

Nous avons rencontré 124 nouveaux mineurs en décembre et 970 pour toute l'année 2010 (chiffres non exhaustifs). Ceci représente une augmentation de 113 jeunes donc 13% par rapport à l'an dernier. A noter qu'entre 2008 et 2009 l'augmentation était de 189 jeunes soit 29%.[20]

La mise à l'abri durant ce mois où les conditions météo étaient particulièrement difficiles n'était pas à la hauteur du nombre des jeunes présents. Les 16 places supplémentaires ouvertes dans des hôtels fin novembre étaient insuffisantes. Ce nombre est monté à 26 entre le 10 et le 18 décembre pour redescendre à 16 le 18 décembre, précisément le jour où Paris était sous la neige, épisode annoncé depuis quelques jours déjà. Ce soir là 18 jeunes sont restés dehors dont un de 12 ans et un de14 ans.
Il a fallu attendre 4 jours pour qu'une solution soit trouvée avec le gymnase Château Landon, peut-être suite à l'interpellation des autorités et des élus par le Collectif. Ce centre disposait de 25 places pour les mineurs. A 9h du matin ils étaient remis dehors.

En moyenne entre le 6 et le 22 décembre ils étaient 12 à rester dehors et sur l'ensemble du mois 7. Certains jours ils étaient entre 18 et 20. Le 13 décembre avec une température ressentie moyenne sur Paris de -8°C, donc plus basse le long du canal, 18 mineurs ont dû dormir dehors. Inutile de préciser que ceci a entraîné de nombreuses tensions place du Colonel Fabien, notamment avec les traducteurs de la maraude de FTDA accusés de privilégier certains groupes au détriment d'autres.

Durant la même période en 2009 ils étaient en moyenne exactement le même nombre… peu de progrès en un an pour la mise à l'abri des mineurs isolés ![21]

La situation s'est un peu améliorée fin décembre, non pas par l'ouverture de nouvelles places mais par le départ important de jeunes qui ont profité de la période de Noël pour partir. Vu la situation des transports il était peu probable qu'ils se fassent contrôler.

Du côté de l'aide sociale à l'enfance, on a appris qu'ils avaient formé appel contre une décision du juge des enfants du 5 octobre, après avoir à cette époque refusé d'exécuter l'ordonnance de placement provisoire pendant une semaine. Le jeune n'a été prévenu que le 9 décembre en recevant la convocation de la cour d'appel. L'audience étant le 20 décembre il a fallu trouver rapidement un avocat. L'audience a été reportée faute de traducteur et l'avocate a eu la possibilité de renforcer son dossier.
Nous avons demandé une fois de plus, comme en juin 2009 à Myriam El Khomri (adjointe au maire de Paris chargée de la protection de l'enfance) le désistement de cet appel. Aucune réponse, et pourtant à la suite de l'appel de 2009 elle nous avait affirmé que le Conseil Général ne ferait pas appel des décisions des juges pour enfants.

[20] Plus d'informations sur le site exilés10 : http://www.exiles10.org/spip.php?article1303
[21] Plus d'informations sur le site exilés10 : http://www.exiles10.org/spip.php?article1296

**Janvier février 2011**

## Les mineurs

Durant les deux premiers mois de 2011 nous avons rencontré 241 nouveaux mineurs afghans.[22]

L'ouverture début janvier de 22 places à l'Hôtel rue de Provence géré par l'association Aurore a permis, durant la période hivernale seulement car ce centre doit fermer fin mars ou début avril, de réduire le nombre de mineurs laissés dehors. Ils étaient quand même une petite dizaine chaque soir à être refusés et à devoir dormir dehors, et parfois plus de 15.[23]
Ce nouveau centre fonctionne comme une mise à l'abri d'urgence et rien n'est prévu, contrairement à ce qui avait été fait l'an dernier, pour leur suivi socio éducatif. Les jeunes mineurs y vont pour dormir et doivent partir à 9h du matin et passer leurs journées dehors.

Pour la mise à l'abri de ces jeunes, la collaboration entre FTDA mineur et Enfants du Monde Droits de l'Homme (EMDH, repris par la Croix Rouge et une des trois association avec FTDA et Hors La Rue faisant partie du dispositif de primo accueil des mineurs isolés étrangers à Paris) semble se réduire. Parfois des places sont libres dans le foyer du Kremlin Bicêtre d'EMDH sans que les intervenants de FTDA ne soient au courant et sans qu'ils ne prennent la peine de vérifier. L'absence de maraudes de la part d'EMDH ne facilite pas non plus une recherche efficace de places de mise à l'abri. Les contacts passent alors par des bénévoles d'associations, contacts personnalisés et au coup par coup. C'était le cas le 15 janvier où FTDA a choisi, un peu au hasard et dans la précipitation, deux jeunes parmi les 37 présents ce soir là place du colonel Fabien, sans prendre la peine de leur expliquer clairement la situation, ni prendre en compte ce qu'ils désiraient vraiment.

La prise en charge des mineurs par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) ne s'améliore pas. Nous avons été interpelés durant ces deux derniers mois par plusieurs jeunes stockés dans les hôtels parfois depuis presque un an, souvent non scolarisés, sans formation professionnelle, livrés à eux-mêmes,. Ces jeunes de plus de 16 ans confiés à l'ASE après une Ordonnance de Placement Provisoire d'un juge des enfants étaient très inquiets pour leur avenir en France: nous avons alors saisi de leur cas les juges des enfants et Dominique Versini, la Défenseure des enfants. Nous l'avons aussi à cette occasion saisie de la situation générale des dizaines de jeunes laissés dans des hôtels plusieurs mois, certains ayant moins de 16 ans et non scolarisés dans le système de l'Education Nationale. La plupart de ces jeunes ne voient qu'occasionnellement leurs référents de l'ASE (qui d'ailleurs ne mettent jamais les pieds dans les hôtels) et ne vont à l'ASE que pour recevoir leurs indemnités hebdomadaires.

A noter que certains, logés dans le « foyer » ( !) du boulevard de Strasbourg (Accueil des Mineurs isolés étrangers - AMIE) géré par FDTA commencent à trouver le temps long. L'un d'eux y est depuis 7 mois et attend toujours d'être envoyé dans un foyer. Il ne remet pas en cause le confort (chambre individuelle) mais a le sentiment d'être abandonné. Il est scolarisé mais ne peut être dans ce « foyer » que de 18h à 9h. Depuis plus d'un an en France il souhaiterait pouvoir avoir un véritable lieu de vie et pas seulement une chambre pour la nuit.

Faute de moyens humains et financiers l'accueil de ces jeunes par l'ASE est plus que déficient. Nombreux, même avec leur taskera (document d'état civil afghan) et un look incontestable de mineur, sont renvoyés dans l'attente de l'expertise osseuse. On leur dit qu'ils n'ont qu'à aller à FTDA ou place du Colonel Fabien.

Un nouveau maraudeur remarque alors :

*« Ce qui m'a le plus surpris de cette première maraude, c'est l'incroyable complexité du système: il y a énormément d'acteurs qui ont chacun un rôle particulier et qu'ils n'outrepassent pas. Si bien qu'on a l'impression d'un échange de ping-pong permanent. Les exilés sont renvoyés d'une structure à l'autre et j'ai l'impression qu'ils passent beaucoup de temps à faire des va-et-vient entre l'ASE, FTDA, le tribunal, les distributions de repas... sans que rien n'avance réellement.*

[22] Plus d'informations sur le site exilés10 : http://www.exiles10.org/spip.php?article1303
[23] Plus d'informations sur le site exilés10 : http://www.exiles10.org/spip.php?article1296

*On a le sentiment d'une immense dépense d'énergie pour un résultat minime à la fin. »*

Certains, très jeunes (14 ans) ont la chance d'être pris en charge par l'ASE mais leurs difficultés liées au manque de connaissance du français ne sont pas prises en compte. Deux fois de suite ces jeunes sont revenus vers nous avec une adresse d'hôtel qu'ils avaient été incapables de trouver. Autre exemple un jeune parti à l'ASE nous téléphone pour qu'on lui explique ce qui se passait ; La référente de permanence à la CAMIE (Cellule d'Accueil des Mineurs Isolés Etrangers de l'ASE) à la fin de la conversation nous dit qu'elle n'avait pas que cela à faire, qu'il y avait plein d'autres jeunes qui attendaient... visiblement ce n'était pas grave que ces jeunes non francophones ne comprennent pas.

Le 1er février des maraudeurs décrivaient leur expérience avec un jeune de 14 ans :

*« Arrive au gymnase Château Landon un jeune majeur accompagné d'un mineur de 14 ans. Il explique que ça fait deux heures qu'il marche dans les rues du 10ème, pour essayer de trouver un hôtel, où le mineur serait envoyé, par une « association de Montgallet », pour passer la nuit. Un intervenant de FTDA commence à gribouiller des recommandations sur un bout de papier, leur conseillant de changer plusieurs fois de métro pour se rendre à Arts et Métiers. Nous lui demandons ce que c'est que cette association, mais il n'en sait trop rien, peut-être Aurore, ma foi, il ne voit pas trop. Le jeune serait arrivé hier, aurait passé une nuit dehors et aurait maintenant un hébergement. Nous proposons d'amener le gamin, qui dit ne pas avoir mangé depuis la veille. L'intervenant de FTDA est très content, du coup, le majeur n'est plus obligé de courir de partout pour chercher cet hôtel, il va pouvoir gagner un repos bien mérité. Quant au mineur, qui ne peut dormir dans un endroit réservé aux majeurs,il doit repartir dans le froid et toujours affamé.*

*Nous allons donc prendre le métro, après avoir acheté un kebab au gamin. Nous sommes assez inquiets sur le sort de ce jeune, l'histoire de l'hôtel nous parait de plus en plus confuse. Le jeune a expliqué entre temps que c'étaient des gens rencontrés dans la rue qui lui avaient donné la carte de l'hôtel en lui disant d'aller dormir là bas : et effectivement, en guise de papiers ou documents, il n'a qu'une carte de visite sale, avec une adresse d'hôtel dessus (Grand hôtel, 4 rue Borda). Son histoire n'a rien à voir avec celle que le « cousin » et l'intervenant de FTDA nous ont tenue à Château-Landon.*
*Arrivés au 4 rue Borda, nous constatons que l'hôtel s'appelle maintenant « Art hôtel ». C'est bruyant et chaleureux, il y a plein d'Afghans qui nous accueillent jovialement. Un monsieur, pas Afghan, mais visiblement responsable de l'hôtel, nous dit tout de suite qu'il peut rester ici. Un peu surpris, nous lui demandons s'il connaît ce jeune « Ah c'est sa première fois ? dit-il. « Vous avez une réservation à son nom »? demande t-on. Le monsieur ouvre un gros registre et dit « Mais oui, c'est écrit, chambre 22 » et il ajoute que les jeunes sont envoyés dans son hôtel par l'Aide Sociale à l'Enfance. Des Afghans, viennent, tapent dans le dos du jeune, qui manque s'effondrer d'épuisement. Ils nous remercient, nous disent de ne pas nous inquiéter.*

*Nous finissons par partir et laisser le jeune, qui ne nous parait pas courir un danger immédiat. Le réceptionniste l'amène dans les étages pour lui montrer sa chambre. Nous trouvons cette histoire étrange et aimerions comprendre comment ce jeune garçon a atterri là. Nous aimerions surtout savoir ce qu'il faut faire pour qu'il en sorte. »*

Une semaine plus tard, un autre jeune de 14 ans qui s'était une première fois présenté à l'ASE et avait été refusé, y retourne avec une bénévole. Il est pris en charge mais passe toute la journée dans les bureaux sans manger, avant qu'enfin on lui donne un petit bout de papier (qui ne mentionne ni l'ASE ni le nom de l'intervenant qui le lui a donné) avec une adresse d'hôtel. Là aussi il a fallu l'accompagner.

A noter que mi mars ces deux jeunes sont toujours livrés à eux-mêmes à l'hôtel et toujours non scolarisés.

Plusieurs mineurs, suite à des expertises osseuses les déclarant majeurs, nous ont contactés pour saisir le juge des enfants. Si l'an dernier cela ne posait pas de problèmes lorsqu'ils avaient une taskera, depuis début janvier les pressions de l'ASE et notamment les appels formés contre des décisions de placement, l'arrivée de nouveaux juges des enfants pour s'occuper des dossiers des mineurs isolés étrangers ont conduit à un changement d'attitude du tribunal des enfants. Certains juges refusent de prendre en considération le document d'état civil, sans d'ailleurs en contester l'authenticité, et se basent pour prendre leur décision uniquement sur l'avis de l'ASE et le résultat des expertises osseuses ne prenant parfois même pas en compte la marge d'erreur de 18 mois habituellement reconnue par les tribunaux. En ce début d'année nous avons vu se multiplier les décisions de non protection et deux appels ont été formés par les jeunes contre ce refus de prendre en considération leur document d'état civil original en contradiction avecl'article 47 du code civil[24].
Autre problème pour ces jeunes déclarés majeurs : même s'ils étaient pris en charge par FTDA dans le cadre du dispositif de primo accueil des Mineurs Isolés Etrangers à Paris, ils n'ont aucune garantie d'être par la

[24] Tout acte de l'état civil des Français et des étrangers fait en pays étranger et rédigé dans les formes usitées dans ce pays fait foi, sauf si d'autres actes ou pièces détenus, des données extérieures ou des éléments tirés de l'acte lui-même établissent, le cas échéant après toutes vérifications utiles, que cet acte est irrégulier, falsifié ou que les faits qui y sont déclarés ne correspondent pas à la réalité.

suite aidés et défendus s'ils sont déclarés majeurs par l'expertise osseuse. La direction de FTDA mineur semble en effet choisir ceux qu'elle aidera à faire une saisine du juge des enfants.

Parfois d'ailleurs la CAMIE met les jeunes en grande difficulté. Deux exemples parmi d'autres : un jeune arrivé depuis plus d'un an et pris en charge par FTDA avait eu un rendez vous avec la directrice de la CAMIE il y a 5 mois. Expertise osseuse demandée… mais le 18 février il n'y avait toujours aucune réponse et on apprend par le parquet que le dossier a été classé car la CAMIE contactée plusieurs fois n'avait pas donné suite au rendez vous aux Urgences Médico Judiciaires de l'Hôtel Dieu. Pour un autre, la CAMIE a transmis la demande sans demander de traducteur jugeant que les quelques mots d'anglais qu'il connaissait étaient suffisants. Même réaction du parquet pour mineur « pour cette expertise ils n'ont pas besoin de connaître bien la langue ». Ceci va à l'encontre des règles de cette expertise déjà traumatisante.

Dans ces conditions, les jeunes sont de plus en plus inquiets de leur avenir en France et hésitent à envisager de rester à Paris. Ils repartent donc sur les routes de l'exil ou vont tenter leur chance dans d'autres villes.

Un autre exemple de dysfonctionnement de l'ASE : début janvier un jeune de 7 ans a été amené par les autres, place du Colonel Fabien. Apparemment arrivé par avion il était perdu et plutôt perturbé. Mis à l'abri le soir il a été emmené par FTDA à l'ASE et depuis est dans un foyer à Paris. Les éducateurs avaient du mal à communiquer avec lui et l'appel à une traductrice iranienne qui ne le comprenait pas ou mal n'avait rien résolu. Fin janvier une éducatrice avait contacté un accueil de jour pour essayer de retrouver des gens le connaissant ou au moins capables de communiquer avec ce jeune. Malgré les contacts du Collectif transmis à cette éducatrice elle ne s'est pas adressée à nous. Nouvel appel mi février, cette fois avec une photo par mail lancé aux différentes associations en contact avec les exilés via l'association « Aux captifs la libération ». Nous avons pris contact avec cette association qui a transmis au foyer et là encore aucune suite donnée. Ce ne sera que début mars qu'une intervenante prendra contact avec nous. Ne sachant pas comment s'adresser à ce tout jeune gamin, ne sachant pas non plus quelle langue il parlait (elle évoquait le turc) elle a accepté de contacter une jeune femme d'origine afghane qui fait partie du collectif. Cette dernière a découvert que cet enfant parlait dari, mais avec des mots de son âge. Deux mois de perdus, deux mois durant lesquels ce gamin n'avait que peu de possibilité de s'exprimer et de communiquer !

## Mars 2011

### Les mineurs

Depuis janvier 2011 nous avons rencontré 341 nouveaux mineurs afghans.[25] L'an dernier durant la même période nous en avions vus 248 seulement.

Chaque soir, place du colonel Fabien, en plus de jeunes afghans venant directement, d'autres mineurs africains ou asiatiques sont renvoyés vers cette place par FTDA ou l'ASE. Ces structures savent parfaitement que le dispositif est saturé mais ne leur disent rien. Ces jeunes arrivent donc à 19h30, parfois beaucoup plus tôt, persuadés qu'ils vont être pris en charge. Comme il y avait en moyenne 33 mineurs chaque soir, ils ne peuvent pas être tous mis à l'abri, ce qui a généré incompréhensions et tensions.[26]

Et pour les plus jeunes, moins de 12 ans, même s'ils sont avec des frères plus âgés, mieux vaut qu'ils restent dehors ; les instructions de la direction de FTDA sont claires : on ne les admet pas à l'ESI et on appelle la brigade des mineurs. Deux jeunes d'une dizaine d'années ont donc dû dormir dehors mi février avec leur frère qui était adulte.

Dans ces conditions, de moins en moins de ces jeunes envisagent leur avenir en France. Et ceci d'autant plus qu'ils sont au courant des problèmes que rencontrent ceux qui vont à l'ASE.

Se rendre à « Montgallet » (station de métro proche de l'ASE) sans taskera et sans être accompagné est risqué même si on est très jeune. Le 10 mars deux se sont rendus à l'ASE. Même pour un travailleur social de l'ASE ils pouvaient difficilement être considérés comme majeurs. Ils n'ont cependant pas été pris en charge.
Le plus jeune, 14 ans, était malade et n'avait pas dormi de la nuit. Pour la CAMIE, l'air un peu glauque qu'il avait ce matin là était une preuve qu'il se droguait et ils ont donc refusé de le prendre en charge. La protection de ce gamin fragile et visiblement traumatisé, malade de surcroît, aurait pourtant dû être une priorité pour une structure chargée de protéger des mineurs isolés en situation de danger. Mais la protection de l'enfance en danger est-elle encore une mission de l'ASE de Paris ?

Pour ceux qui sont logés dans les hôtels après ce passage à l'ASE, le suivi socio éducatif s'arrête bien souvent à l'hébergement pour plusieurs mois. Un autre jeune de 14 ans, pris en charge parce qu'accompagné après un premier refus, est depuis début février à l'hôtel. Il ne voit l'ASE que pour recevoir son allocation hebdomadaire et n'est pas scolarisé, et n'a même pas été envoyé suivre des cours de Français Langue Etrangère. Pourtant en France la scolarisation des moins de 16 ans est une obligation et ne pas le faire est un délit. Il passe donc ses journées dans les rues du 10ème arrondissement. Un soir, pris dans une bagarre, il a eu une double fracture de la mâchoire. Le lendemain grâce à MSF où nous l'avions emmené, le référent de l'ASE étant injoignable, il a été envoyé à l'hôpital. Les médecins n'arrivant pas à joindre l'ASE et ne sachant pas que faire de ce gamin, il a fallu que nous nous en chargions. On peut penser que s'il avait vraiment bénéficié d'un suivi et mis dans un foyer, cet épisode n'aurait pas eu lieu.
Même remarque pour ce jeune agressé dans son hôtel. Lui voulait porter plainte mais visiblement sa référente n'estimait pas cela important tout comme le patron de l'hôtel qui n'avait pas signalé l'incident à l'ASE. Par contre souvent ces patrons signalent à l'ASE les absences de jeunes le soir.

Etre reconnu mineur par un juge n'améliore pas vraiment la situation de beaucoup. Il a fallu saisir une quatrième fois début mars Dominique Versini pour un jeune qui, après avoir été retiré du collège sous prétexte qu'il allait partir en foyer, stagnait dans un hôtel. Fin mars l'ASE lui a dit qu'il retournerait au Collège après les vacances de Pâques, un espoir de solution… Pas sûr car un autre (pour qui une saisine avait également été faite) à qui sa référente avait demandé d'écrire une lettre de motivation pour une formation de cariste, n'avait toujours pas commencé sa formation. En ce qui concerne les deux autres saisines, l'intervention de la Défenseure des enfants n'aura rien changé.

[25] Plus d'informations sur le site exilés10 : http://www.exiles10.org/spip.php?article1303
[26] Plus d'informations sur le site exilés10 : http://www.exiles10.org/spip.php?article1296

Un soir un autre nous disait être depuis 10 mois à l'hôtel et n'avoir eu que des cours de français. Il va avoir 17 ans et se demande quel va être son avenir en France après 18 ans.

Beaucoup de ces jeunes stockés dans les hôtels n'ont même pas été envoyés à l'évaluation du CASNAV [27] qui n'a donc pas leur dossier et ne peut pas envisager d'orientation. Nous avons saisi le CASNAV et le Rectorat de cette situation inadmissible. Les responsables du CASNAV ne comprennent pas pourquoi l'ASE ne leur envoie pas les jeunes, même s'ils admettent que le dispositif de scolarisation et de formation pour des jeunes de plus de 16 ans (surtout s'ils n'ont jamais été scolarisés) est saturé. D'après eux, dès le 26 avril prochain, un dispositif supplémentaire sera mis en place pour les jeunes de moins de 16 ans non scolarisés antérieurement et trois nouveaux modules seront destinés à ceux de plus de 16 ans.

Pour en revenir aux tests d'évaluation organisés les mardis et vendredis, le CASNAV affirme qu'il n'y a aucun problème de place, contrairement à ce que disent des référents de l'ASE aux jeunes, même parfois à ceux de moins de 16 ans, qui leur demandent de les passer… une maltraitance institutionnelle de plus qui semble s'appliquer d'une manière systématique aux jeunes déclarés majeurs par l'expertise osseuse (pas la peine de revenir sur son manque de fiabilité) puis mineurs par le juge des enfants.

L'ASE, et particulièrement la CAMIE, considère comme une offense que ces jeunes puissent avoir osé s'adresser au juge des enfants et le fait payer cher aux mineurs.
Et cette « vengeance » peut prendre des aspects divers : un jeune déclaré mineur par un juge des enfants a dû retourner plusieurs fois à l'ASE pour pouvoir être pris en charge sur la base de l'Ordonnance de Placement Provisoire. Mais cela ne s'est pas arrêté là. L'ASE a décidé de demander une nouvelle audience au juge des enfants pour faire annuler la première décision.
Un autre pour lequel l'ASE avait fait appel de l'OPP n'a été informé que le jeudi 3 mars après midi de l'audience prévue le mardi suivant. Nous sommes intervenus pour obtenir un renvoi, ce qui a d'ailleurs été difficile, afin de pouvoir préparer sa défense. Cette négation des droits de ce jeune est inacceptable et l'attitude de la responsable de la CAMIE comme celle du référent est injustifiable.

[27] **C**entre **A**cadémique pour la **S**colarisation des **N**ouveaux **A**rrivants et des enfants du **V**oyage

**Avril 2011**

**Les mineurs**

En avril, 69 nouveaux mineurs afghans sont arrivés à Paris contre 46 l'an dernier. Depuis le début de l'année 2011 nous avons rencontré 410 nouveaux mineurs afghans.[28] L'an dernier durant la même période nous en avions vus 284.

Chaque soir, place du colonel Fabien, ils étaient encore une petite dizaine à ne pas être mis à l'abri, et parfois beaucoup plus.[29] A noter cependant que peu de jeunes tunisiens sont venus place du colonel Fabien ; un seul soir, le 26 avril, 7 se sont présentés. Seulement 4 ont été mis à l'abri.

L'ASE continue régulièrement à envoyer des jeunes mineurs à colonel Fabien et cela même s'ils ont 15 ans. L'un est ainsi arrivé avec un mot de la CAMIE *« j'ai reçu en entretien X (15 ans). Suite à notre évaluation nous orientons ce jeune avec Mme Maury vers l'ESI afin d'être repéré et éventuellement reçu par votre service (mise à l'abri Etat ?) »*. La loi sur la protection de l'enfance semble être ignorée de la structure en charge de sa mise en œuvre à Paris. Peu d'informations aussi sont données à ces jeunes renvoyés vers la place du Colonel Fabien. Ils arrivent persuadés qu'ils seront enfin hébergés et sont déçus de voir qu'il n'y a pas de place, surtout si, comme ce jeune pakistanais, ils ont attendu depuis 10h du matin assis sur un banc et sans manger. Personne ne lui avait expliqué dans sa langue qu'il fallait venir à 19h30.

Des jeunes sont ainsi laissés dehors en situation de danger. Danger loin d'être imaginaire : un jeune de 16 ans s'est fait taper dessus le 6 mai par un groupe qui voulait lui voler les couvertures qu'il avait réussi à trouver pour passer la nuit. Il est revenu le lendemain soir place du colonel Fabien, la figure marquée par les coups reçus. Même problème le 9 mai, dans la nuit, où le même groupe a provoqué une bagarre dans laquelle un jeune mineur a été blessé : blessures à l'arcade sourcilière et à l'œil. Et, d'après les jeunes, ce genre d'incident est très fréquent.

Le 15 avril l'hôtel géré par l'association Aurore rue de Provence a fermé ses portes. Sur les 12 mineurs présents, 5 ont été considérés majeurs soit par expertise osseuse soit par l'œil exercé du responsable de FTDA mineur. Ils ont donc été remis à la rue.

Ceux qui sont pris en charge par FTDA à l'hôtel ne sont pas pour autant défendus. Les responsables de FTDA mineurs (la « Maison du jeune Réfugié ») collaborent de plus en plus avec la responsable de la CAMIE, au point où l'on peut se demander qui dirige ce secteur de FTDA. Un jeune pris en charge par cette association, et pour qui une demande d'asile était en cours, a été mis dehors début avril après une réunion entre le responsable de FTDA mineur et la responsable de la CAMIE. Ce jeune qui s'était rendu en juin dernier à l'ASE avait ensuite été pris en charge par FTDA et n'avait pas été informé du rendez vous pour l'expertise osseuse. Le dossier avait donc été classé par le parquet. Comme la CAMIE refusait de prendre en considération son dossier, FTDA au lieu d'envisager de le défendre et de saisir le juge des enfants a décidé de le mettre à la rue. Ce jeune scolarisé dans un collège du 10$^{ème}$ en classe de Français Langue Etrangère a donc dû aller d'association en association pour pouvoir trouver des hébergements précaires via le 115.

Pour ceux dont la prise en charge par l'ASE se limite en fait à les stocker dans les hôtels, le calvaire continue. Malgré les affirmations du CASNAV sur l'ouverture de modules de formation professionnelle pour les plus de 16 ans, un seul des 4 pour lesquels nous étions intervenus a eu la possibilité de partir en foyer et de suivre une formation. Un autre, après 8 mois dans ces conditions a décidé de partir au Danemark.

Pour les moins de 16 ans ce n'est guère mieux. Un jeune reconnu mineur de 14 ans et 4 mois par le juge des enfants est depuis le 8 février dans un hôtel sans aucune scolarisation. Lui aussi envisage de partir. Ceci n'encourage pas les jeunes à rester. L'un d'eux, de 14 ans, aussi arrivé il y a deux mois et apparemment assez traumatisé par son voyage, se basait sur la situation du premier pour justifier son hésitation à rester en

[28] Plus d'informations sur le site exilés10 : http://www.exiles10.org/spip.php?article1303
[29] Plus d'informations sur le site exilés10 : http://www.exiles10.org/spip.php?article1296

France. Même si vu son âge il a toutes les chances de pouvoir construire son avenir ici, difficile de forcer sa décision.

Et l'ASE mène une guerre d'usure contre les jeunes qui sont déclarés mineurs par les juges des enfants après une expertise osseuse défavorable. Si le nombre d'appels contre ces décisions est limité (au passage le dernier s'est soldé par la défaite de l'ASE), d'autres méthodes sont utilisées.
Pour l'un deux une demande de l'ASE a été faite au juge des enfants pour qu'il revienne sur sa décision. Manœuvre habile, car si lors de la première audience nous pouvons être présents et défendre le jeune, lors d'une deuxième audience celui-ci est seul face à l'ASE. Pour contrer cette manœuvre nous avons donc fait intervenir un avocat.
Pour d'autres c'est le refus systématique de leur procurer un contrat jeune majeur afin qu'ils finissent leur formation. Un jeune a ainsi appris de sa référente qu'à ses 18 ans, en décembre, il serait mis dehors, sans possibilité de finir son CAP.

**Arrivées de mineurs isolés afghans dans le 10ème arrondissement**

**(Les chiffres sont certainement sous estimés mais ils correspondent aux mineurs vus lors des maraudes du Collectif. L'évolution constatée reflète certainement la réalité, les observations ayant été faites de la même manière ces dernières années)**

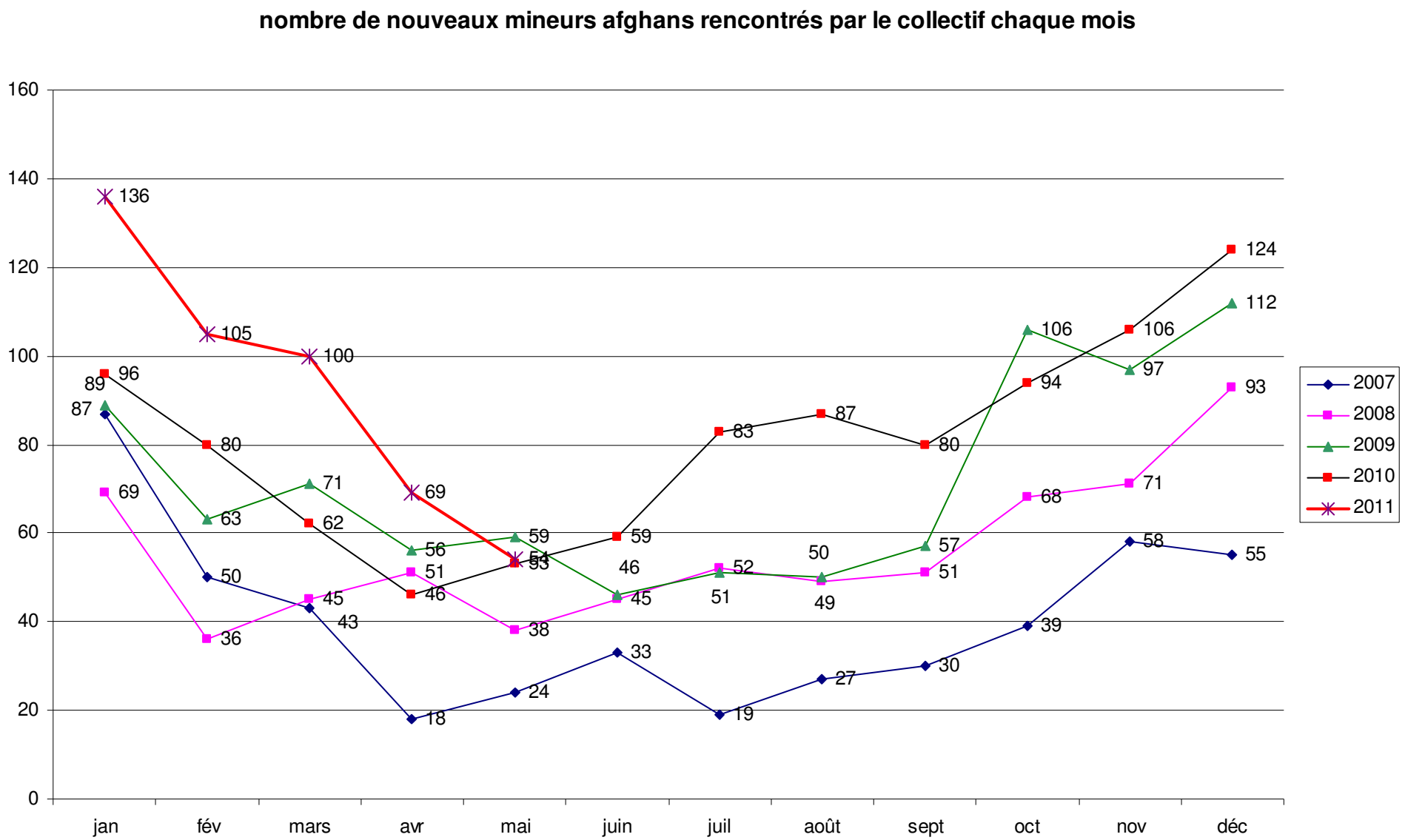

**nombre cumulé de nouveaux mineurs afghans rencontrés par le Collectif**

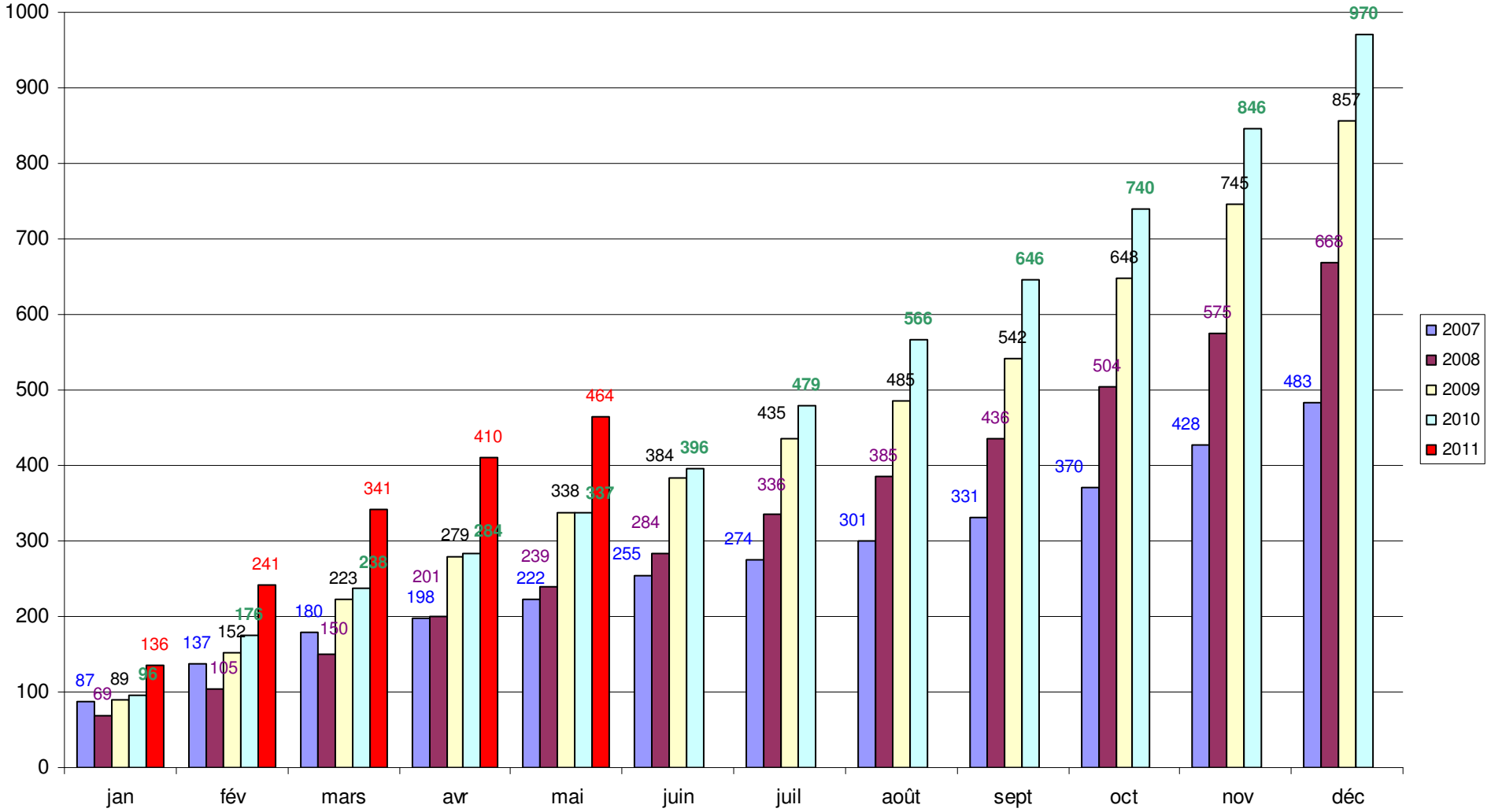

**évolution des arrivées des mineurs afghans depuis décembre 2006**

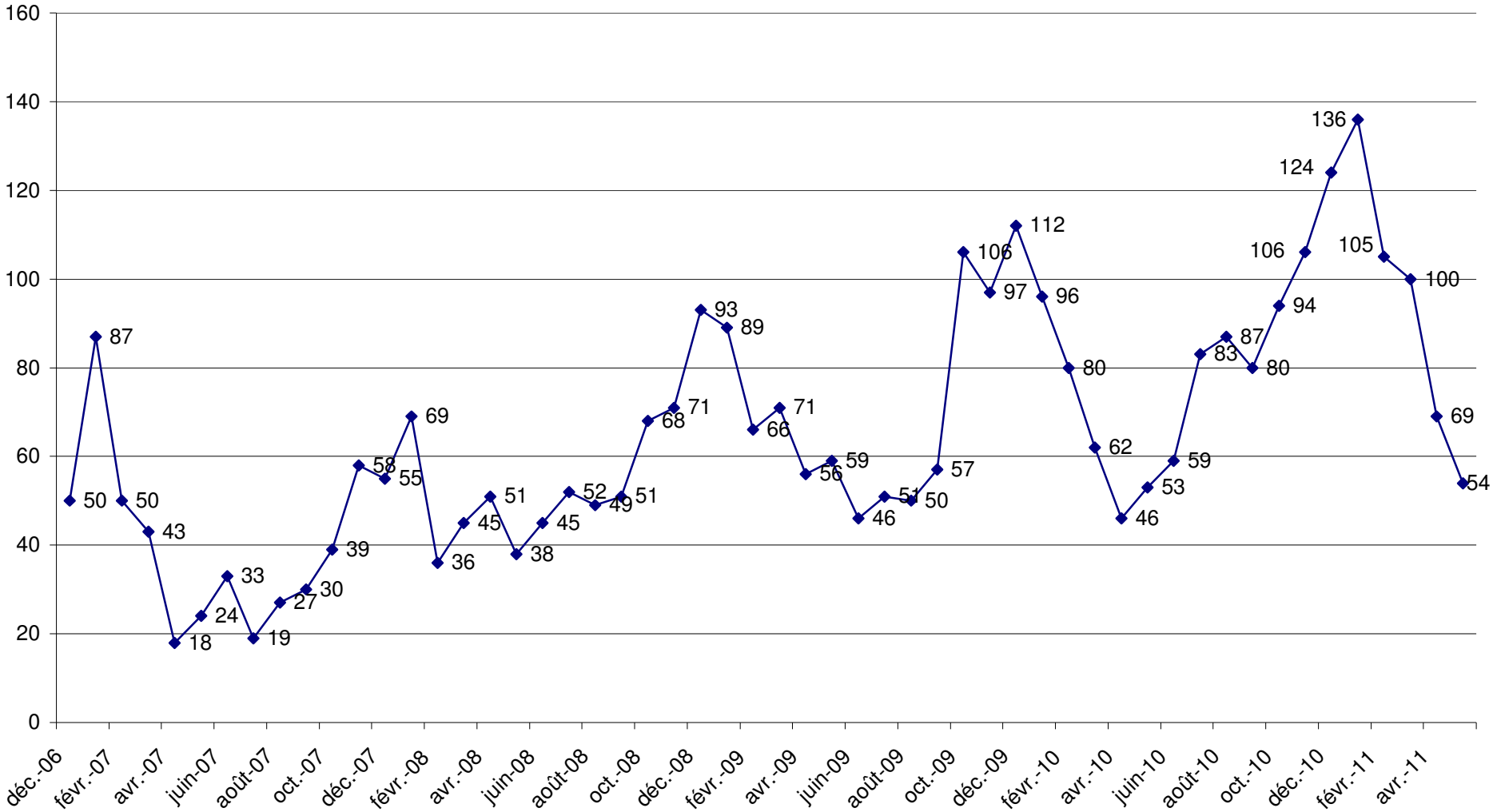

**mineurs laissés dehors chaque soir (moyenne mensuelle)**

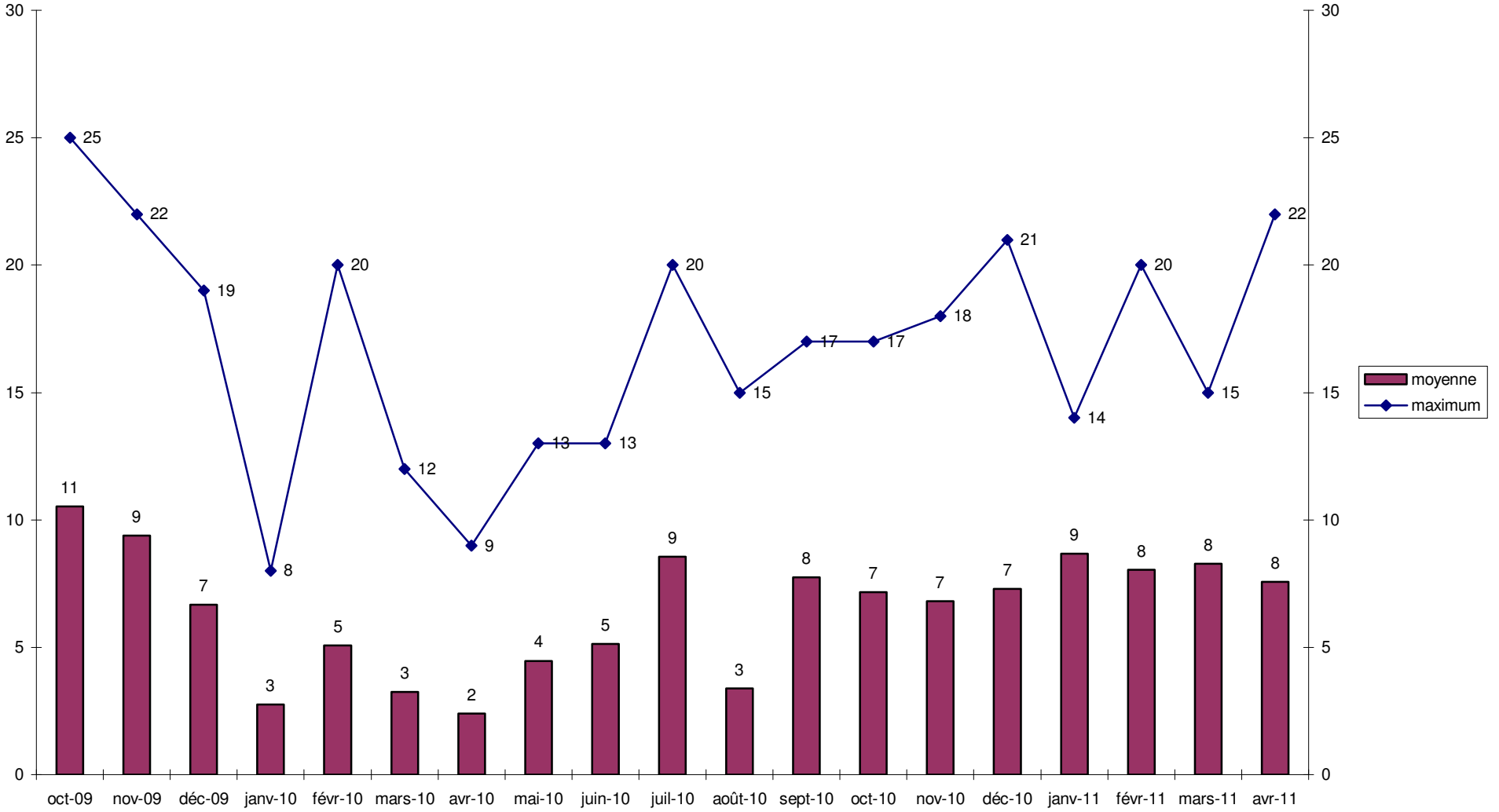

**nombre de mineurs présents chaque soir place du Colonel Fabien Janvier mars 2010**

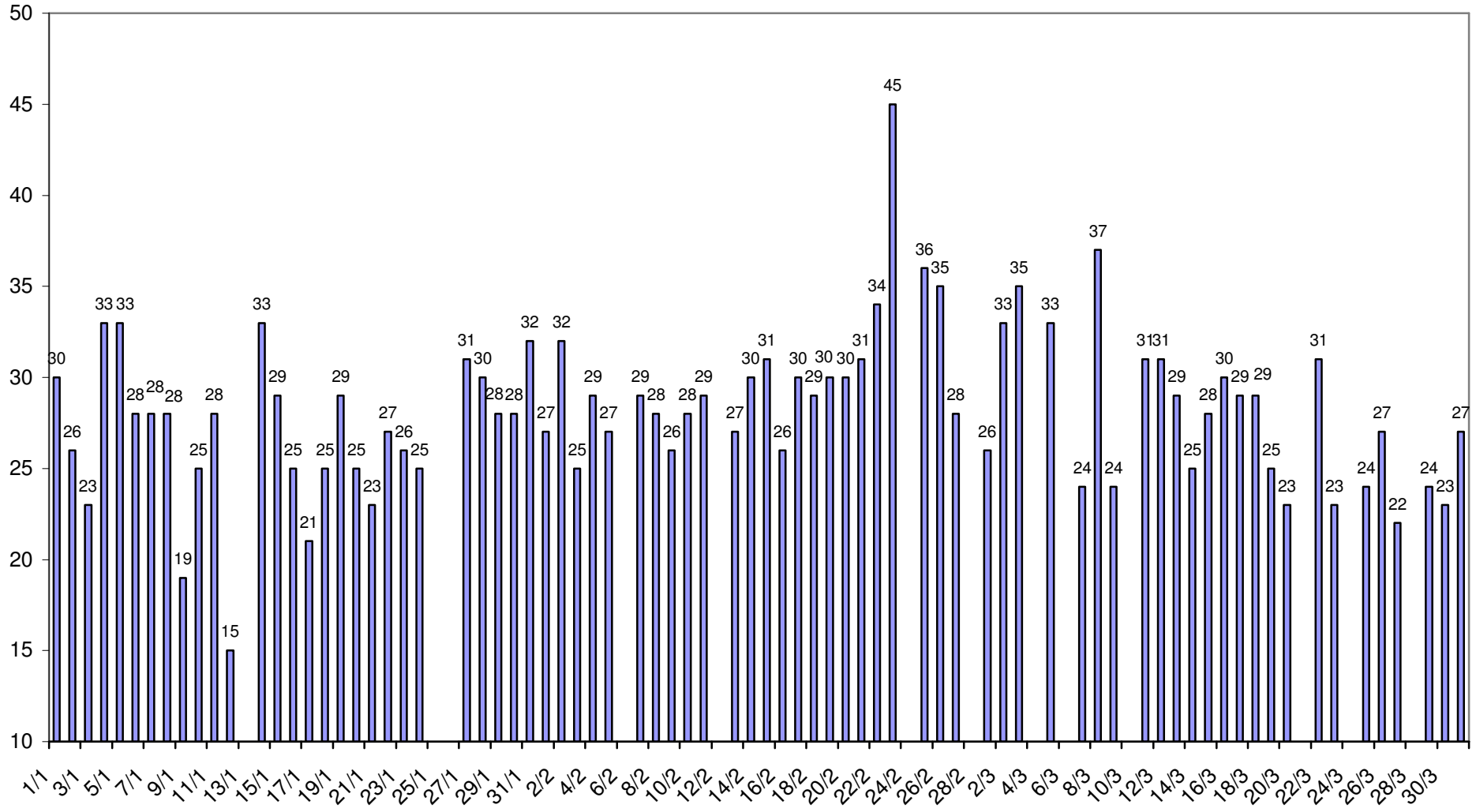

**nombre de mineurs présents chaque soir place du Colone Fabien avril juin 2010**

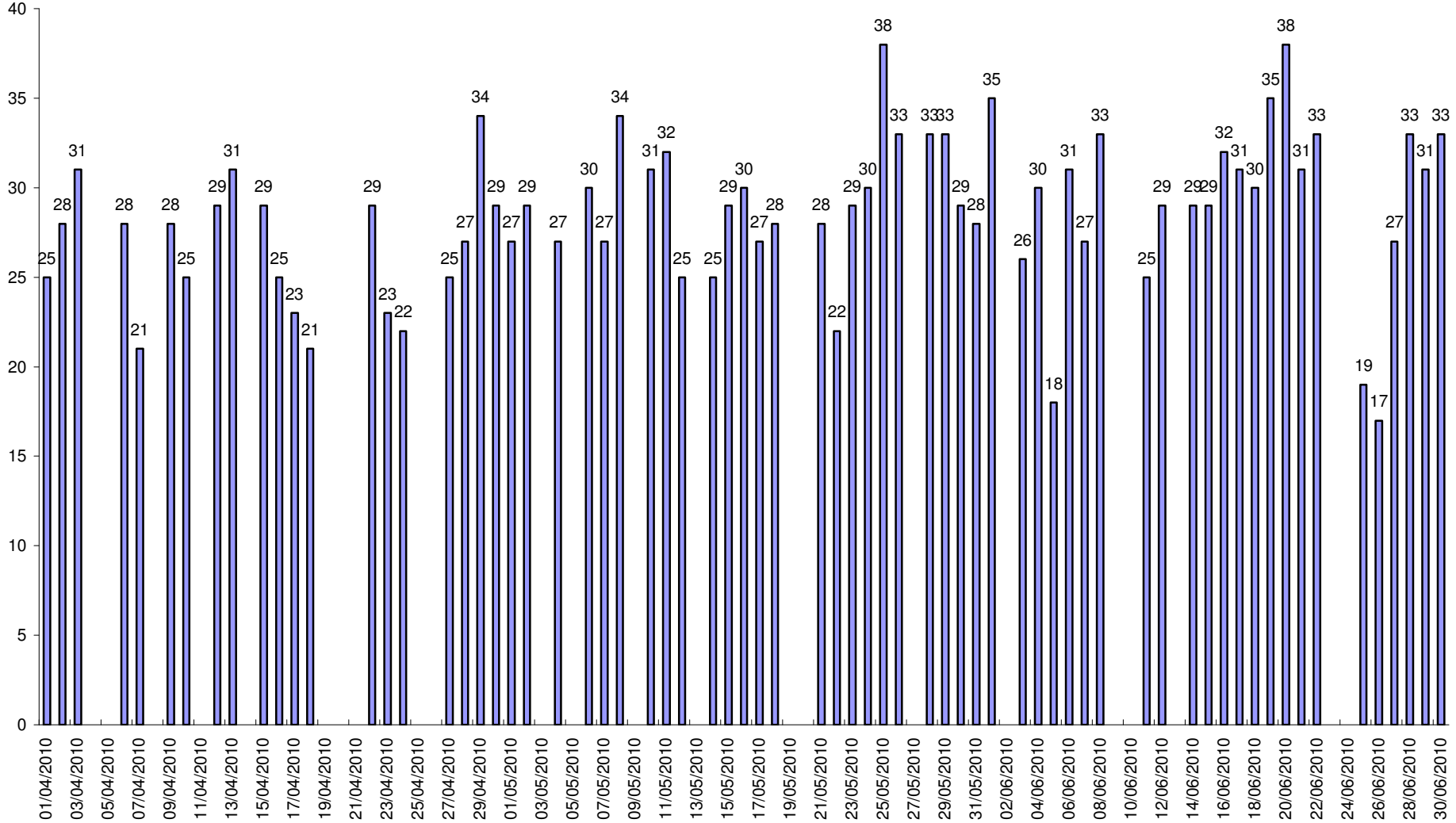

nombre de mineurs présents chaque soir place du colonel fabien juillet septembre 2010

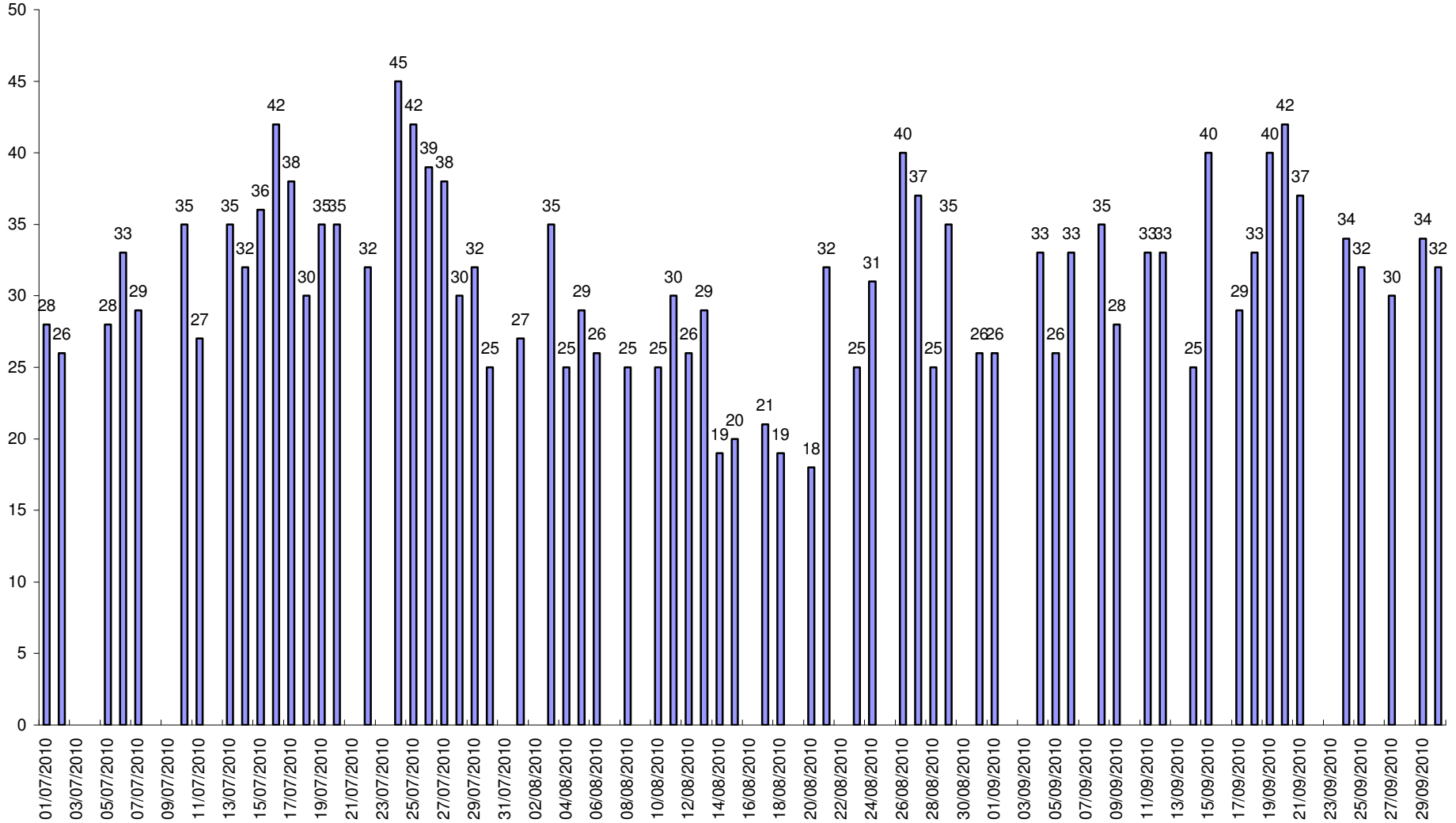

**nombre de mineurs présents chaque soir place du Colonel Fabien octobre décembre 2010**

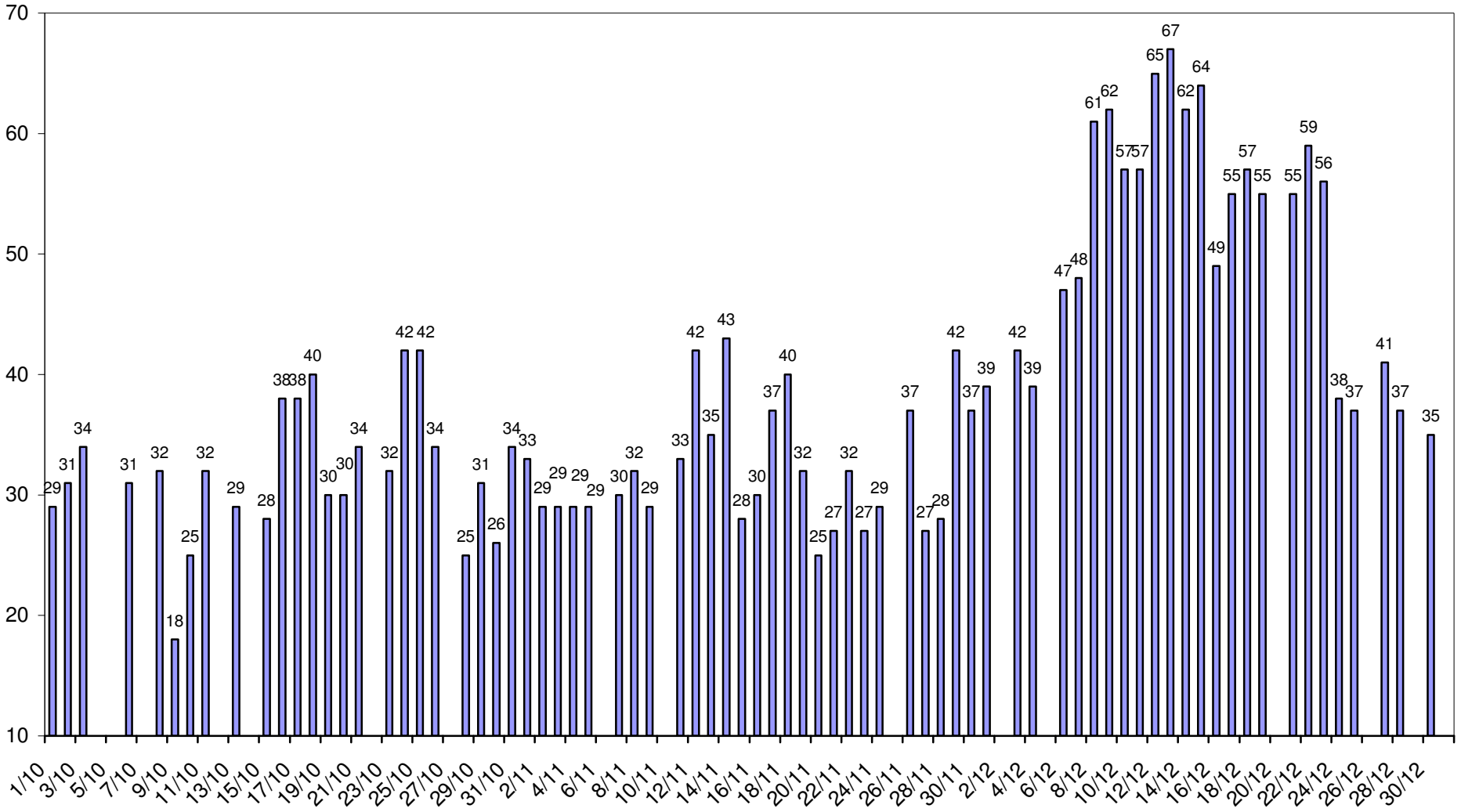

**nombre de mineurs présents chaque soir place du Colonel Fabien janvier mars 2011**

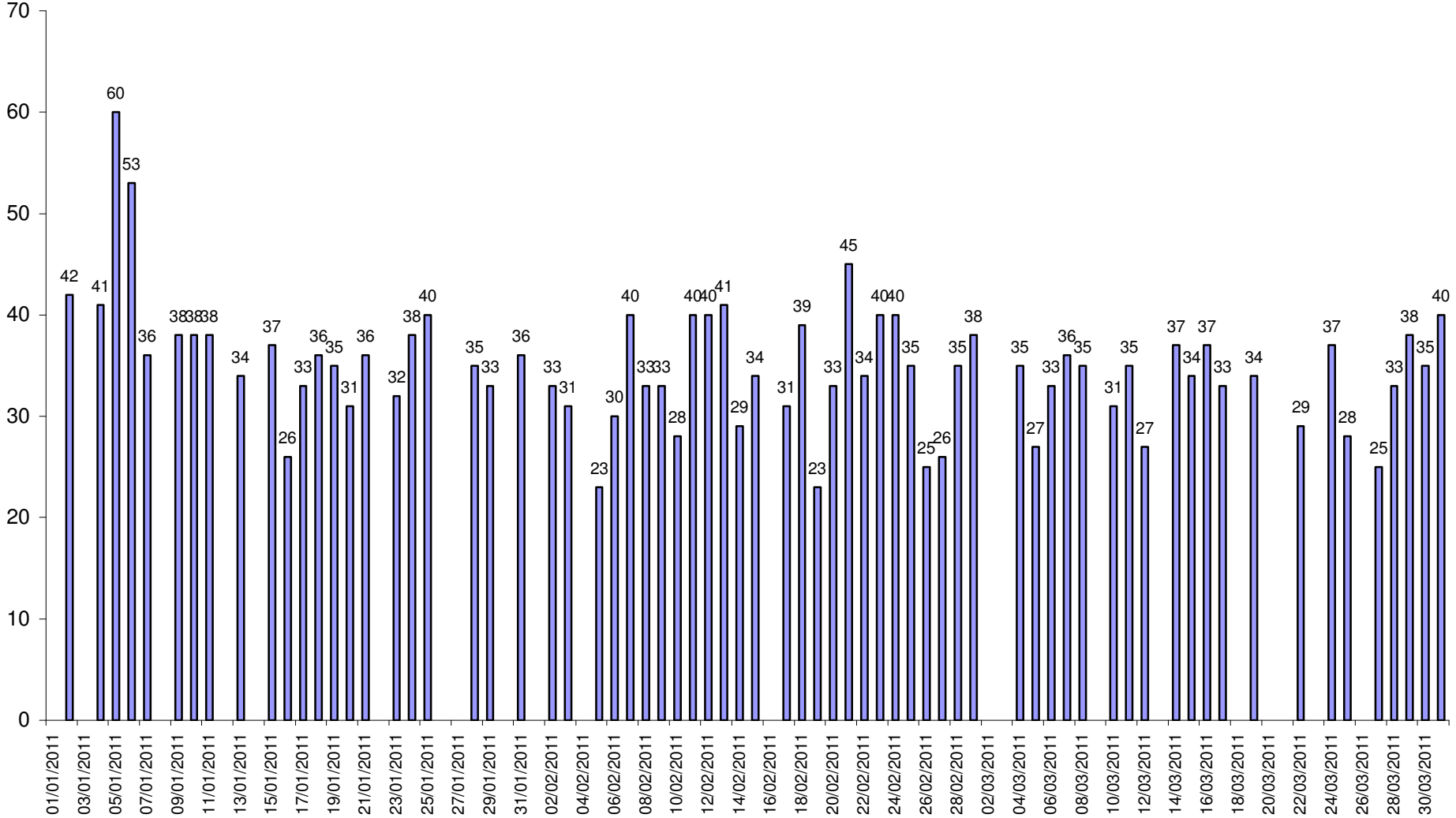

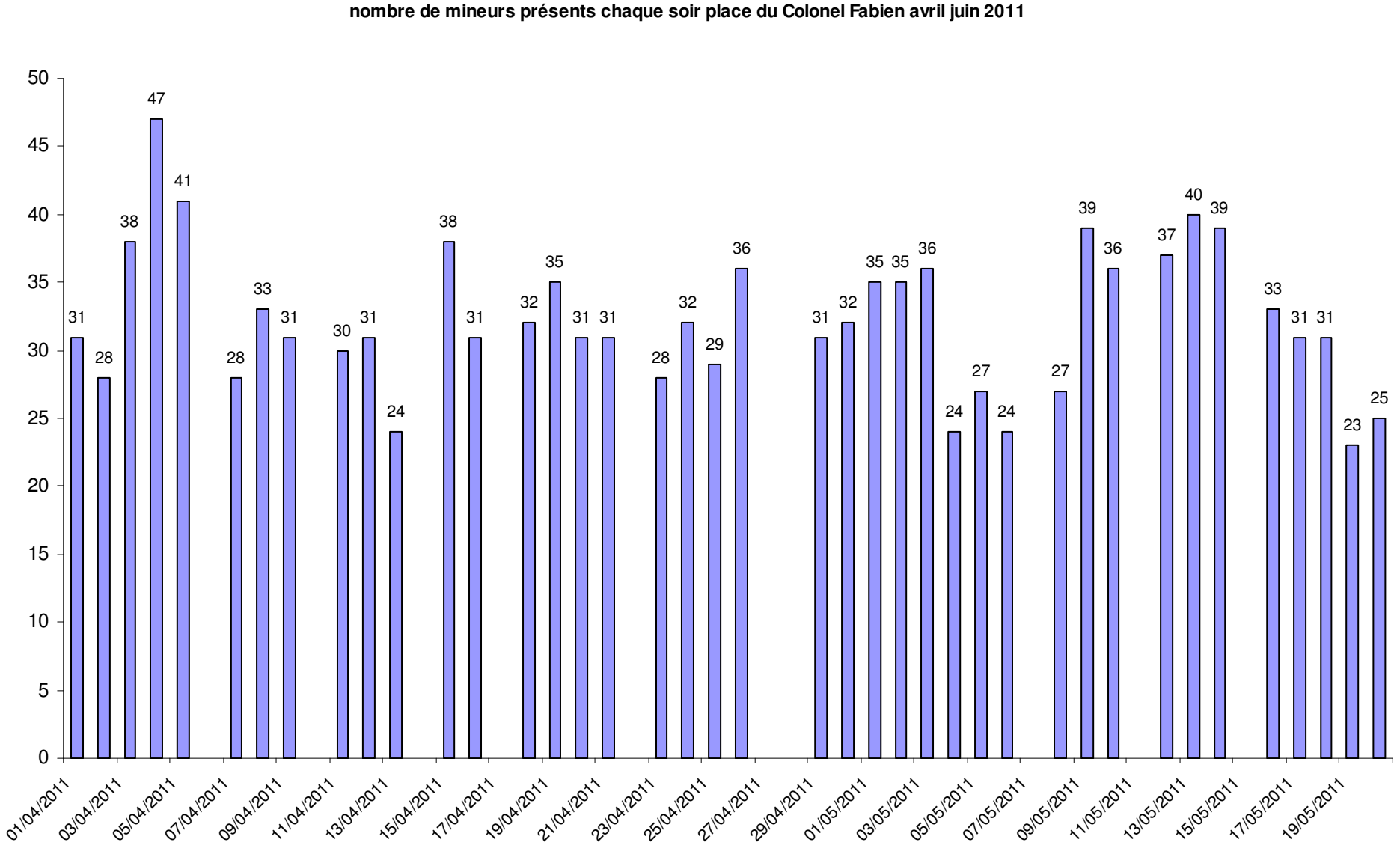
nombre de mineurs présents chaque soir place du Colonel Fabien avril juin 2011
50
45
40
35
30
25
20
15
10
5
0
31
28
38
47
41
28
33
31
30
31
24
38
31
32
35
31
31
28
32
29
36
31
32
35
35
36
24
27
24
27
39
36
37
40
39
33
31
31
23
25
01/04/2011
03/04/2011
05/04/2011
07/04/2011
09/04/2011
11/04/2011
13/04/2011
15/04/2011
17/04/2011
19/04/2011
21/04/2011
23/04/2011
25/04/2011
27/04/2011
29/04/2011
01/05/2011
03/05/2011
05/05/2011
07/05/2011
09/05/2011
11/05/2011
13/05/2011
15/05/2011
17/05/2011
19/05/2011

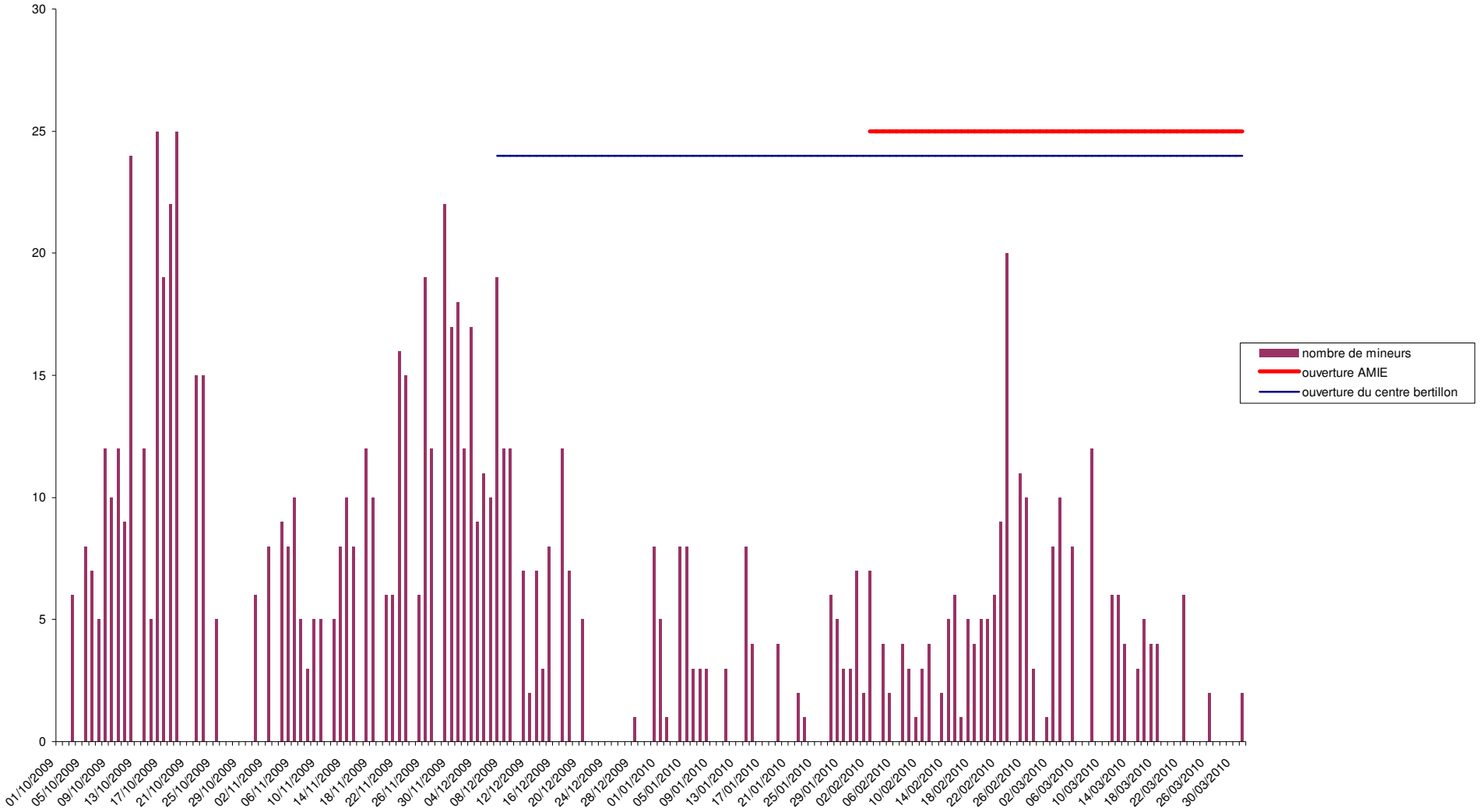
mineurs restant dehors hiver 2009/10
30
25
20
15
10
5
0
nombre de mineurs
ouverture AMIE
ouverture du centre bertillon
01/10/2009
05/10/2009
09/10/2009
13/10/2009
17/10/2009
21/10/2009
25/10/2009
29/10/2009
02/11/2009
06/11/2009
10/11/2009
14/11/2009
18/11/2009
22/11/2009
26/11/2009
30/11/2009
04/12/2009
08/12/2009
12/12/2009
16/12/2009
20/12/2009
24/12/2009
28/12/2009
01/01/2010
05/01/2010
09/01/2010
13/01/2010
17/01/2010
21/01/2010
25/01/2010
29/01/2010
02/02/2010
06/02/2010
10/02/2010
14/02/2010
18/02/2010
22/02/2010
26/02/2010
02/03/2010
06/03/2010
10/03/2010
14/03/2010
18/03/2010
22/03/2010
26/03/2010
30/03/2010

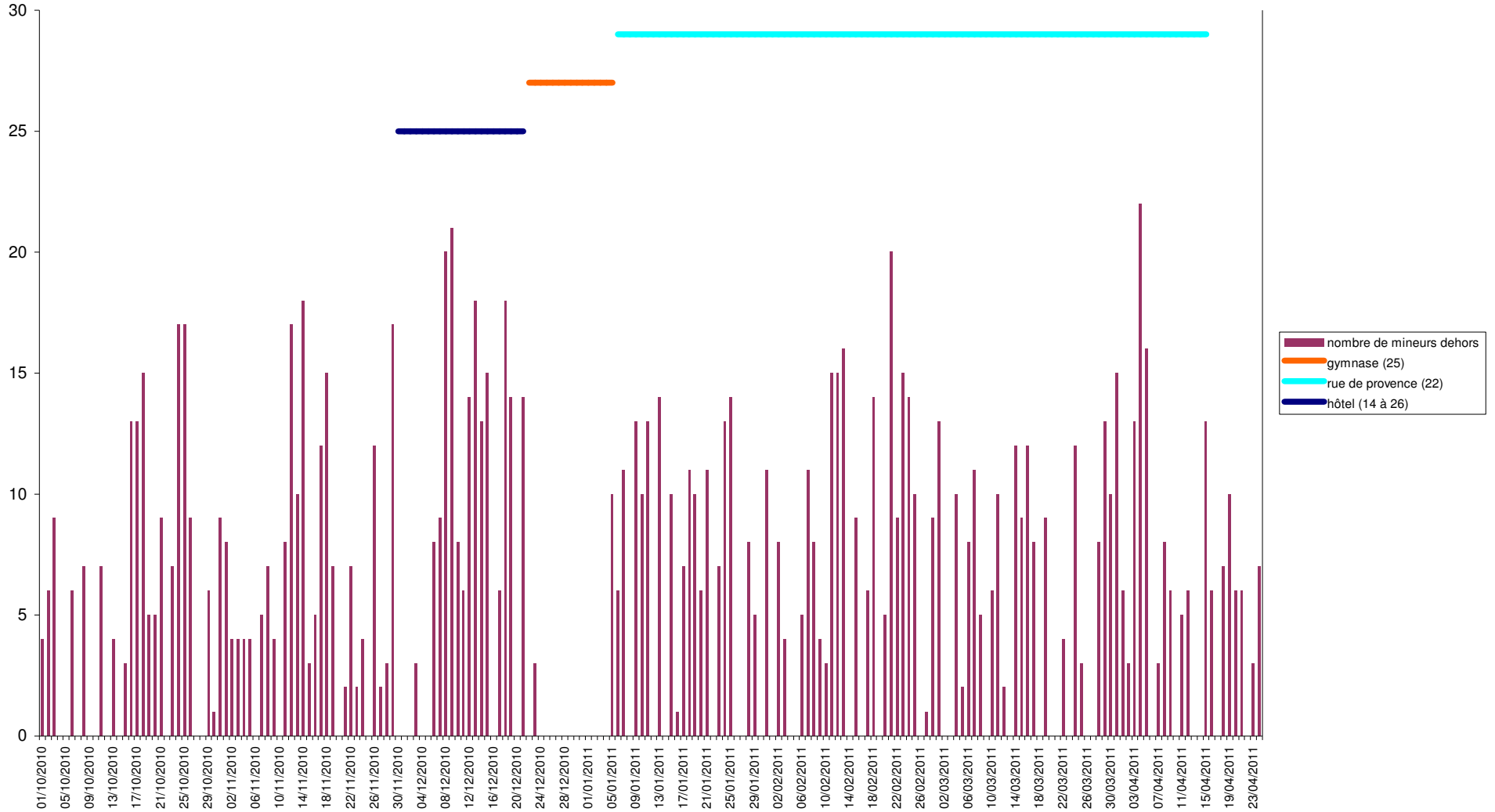
nombre de mineurs restant dehors hiver 2010/11
30
25
20
15
10
5
0
01/10/2010
05/10/2010
09/10/2010
13/10/2010
17/10/2010
21/10/2010
25/10/2010
29/10/2010
02/11/2010
06/11/2010
10/11/2010
14/11/2010
18/11/2010
22/11/2010
26/11/2010
30/11/2010
04/12/2010
08/12/2010
12/12/2010
16/12/2010
20/12/2010
24/12/2010
28/12/2010
01/01/2011
05/01/2011
09/01/2011
13/01/2011
17/01/2011
21/01/2011
25/01/2011
29/01/2011
02/02/2011
06/02/2011
10/02/2011
14/02/2011
18/02/2011
22/02/2011
26/02/2011
02/03/2011
06/03/2011
10/03/2011
14/03/2011
18/03/2011
22/03/2011
26/03/2011
30/03/2011
03/04/2011
07/04/2011
11/04/2011
15/04/2011
19/04/2011
23/04/2011
nombre de mineurs dehors
gymnase (25)
rue de provence (22)
hôtel (14 à 26)